

B. Bruxelles et le fédéralisme?

COLLOQUE — 31 janvier-1^{er} février 1970

INTRODUCTION

par Léo MOULIN,

Président de l'Institut belge de Science politique.

★

Je n'ai pas à souligner l'intérêt du thème qui est proposé à vos réflexions après les deux séminaires consacrés aux problèmes doctrinaux du fédéralisme qui ont eu lieu en novembre 1968 et janvier 1969, sous la direction du professeur H. Buch.

Bruxelles sera-t-elle une pierre angulaire dans l'édifice communautaire belge que nous sommes occupés à construire ? Ou la pierre d'achoppement de l'entente entre les communautés ? Ou bien encore sera-t-elle la victime d'une entente entre les deux communautés, flamande et wallonne, désireuses d'arriver à un accord sur le dos ou au détriment de ce que l'on appelle si curieusement l'entité bruxelloise ? Voilà l'objet de nos réflexions durant deux jours.

Pourquoi l'Institut a-t-il pris initiative de pareil colloque ? Je répondrai : en raison même de sa singularité. C'est, en effet, le seul institut dans notre pays, à réunir des hommes politiques et des hommes de science, qui depuis des années se penchent, dans un esprit de parfaite objectivité, sur les problèmes de la vie politique belge.

Sommes-nous, pour autant, des politistes sans passion, et sans engagement, des asexués politiques comme il existe, paraît-il, des asexués linguistiques ? Il suffit de consulter la liste des membres du conseil d'administration de l'Institut pour se rendre compte que des tendances diverses, extrêmement tenaces et fermes, y sont représentées. Mais nous croyons avoir réussi à faire de l'Institut un lieu privilégié où des discussions courtoises, aussi objectives que possible, se déroulent entre hommes de science et hommes d'action venus de tous les horizons politiques et idéologiques, d'hommes qui se respectent et s'estiment, et s'efforcent de trouver une solution aux problèmes qui se posent à notre

pays, une solution conforme aux impératifs du bien commun, respectueuse de la nature humaine, consciente de l'existence de communautés fermes sur leurs assises, et qui soit une voie vers l'Europe de demain.

C'est pourquoi l'Institut nous apparaît comme un lieu privilégié, et sans doute unique dans notre pays. Cette singularité, nous entendons la sauvegarder à tout prix. C'est pourquoi je vous demanderai de ne pas applaudir, et de vous considérer comme des citoyens individuellement engagés, sans doute, mais aussi comme des hommes de bonne compagnie étudiant un sujet pénible et délicat.

La lourde tâche d'introduire le débat a été confiée à notre ami Georges Goriely. C'est une gageure. Tous nous connaissons Georges Goriely depuis très longtemps, tous nous connaissons son ardeur intellectuelle, tendue par les mouvements vertigineux de son savoir et de sa redoutable capacité dialectique, l'originalité de son approche, la passion qu'il apporte à défendre son point de vue, et surtout la terrible passion qui l'anime de proclamer urbi et orbi ce qu'il croit être vrai, quelles que soient les retombées radioactives qui s'abattent sur ses auditeurs et très souvent sur lui-même. C'est donc une très lourde tâche que nous lui avons confiée. Il a accepté de la remplir, qu'il en soit remercié. Son texte est arrivé trop tard pour être traduit. Trop tard aussi pour que les conclusions soient imprimées. Je vous prie de bien vouloir nous excuser.

Il va sans dire que chacun parlera dans la langue qui lui conviendra. J'accorde la parole à G. Goriely.



Rapport introductif sur "Bruxelles et le Fédéralisme"

par Georges GORIELY,

Professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.



Introduction.

Toute étude de Bruxelles pose un problème préalable. Qu'est-ce au juste que Bruxelles ? Quelle en est la configuration territoriale ? Certes la loi du 30 août 1963, sur l'emploi des langues en matière administrative en a fixé la délimitation. Mais il est symptomatique que celle-ci ait été arrêtée dans une loi à finalité exclusivement linguistique. Elle a en effet scindé l'ancien arrondissement de Bruxelles en trois nouvelles circonscriptions : Bruxelles capitale, c'est-à-dire les dix-neuf communes, soumises au régime linguistique bilingue ; les communes périphériques, de régime linguistique néerlandais, mais avec des facilités pour la fraction francophone de la population ; enfin l'arrondissement Hal-Vilvorde, soumis au régime unilingue néerlandais identique à celui du reste de la Flandre.

Cette division, essentielle dans la perspective de la consécration des réalités « communautaires », n'a correspondu à aucune des divisions administratives, judiciaires, électorales et, moins que tout, économiques existant jusque là. Elle constitue un des problèmes majeurs que pose l'avenir à la capitale. Elle crée même des difficultés de simples comparaisons statistiques, puisque Bruxelles-capitale n'était pas jusqu'en 1963 ventilée comme telle.

Quelque extension que l'on veuille lui donner, Bruxelles n'a cessé d'occuper à tous égards une place de capitale et même de métropole dans l'ensemble belge. Sa place est très centrale, et le réseau de communications, tant ferroviaire que routier, a renforcé une situation déjà naturellement favorable. Les communications rayonnantes sont en effet beaucoup plus rapides que les communications périphériques, au point qu'un voyageur en chemin de fer allant d'Anvers à Gand, de Mons à

Gand, de Mons à Liège voire de Braine-le-Comte à Braine-l'Alleud aura avantage, malgré l'allongement de la distance, à passer par Bruxelles. C'est Bruxelles qui constitue le lieu de rencontre le plus aisé non seulement entre Belges, mais même entre Flamands et Wallons pris isolément : c'est là que pourront le plus facilement se retrouver des hommes venant à la fois d'Ostende, d'Anvers et de Hasselt ou de Tournai, d'Arlon et de Verviers. Ajoutons que le seul aéroport national est situé à la périphérie de Bruxelles.

La totalité des pouvoirs centraux de l'Etat : roi, gouvernement, parlement, Cour de cassation, Conseil d'Etat, Cour des comptes, administration des chemins de fer, comptes-chèques postaux, parastataux, avec toutes les administrations centrales qui en dépendent, sont fixés à Bruxelles. Celle-ci est aussi le siège de tous les services de la province du Brabant et de l'ancien arrondissement de Bruxelles qui en dépit de sa scission de 1963, reste entièrement administré de la capitale.

Les organisations internationales installées en Belgique ont tout naturellement jeté leur dévolu sur Bruxelles. Le Ministre des Affaires étrangères belge avait vainement plaidé en 1952 la candidature de Liège comme siège de la CECA. Il n'a eu aucune difficulté en 1957 de faire admettre Bruxelles comme siège des principaux organes de la CEE et de l'Euratom et a obtenu, après de longs marchandages, qu'y soient installés les principaux services communs aux trois communautés, ceux dépendant de la Commission, du Conseil, ainsi que du Comité économique et social. C'est à Bruxelles que vint se fixer le secrétariat général de l'OTAN lorsque le retrait de la France des commandements intégrés eût rendu gênant le séjour parisien. Seul le SHAPE s'installa à Casteau, mais son caractère strictement militaire rend un site urbain peu adéquat.

Bruxelles est aussi de loin le principal centre culturel. C'est là que sont installés les académies tant de langue française que néerlandaise, l'administration et les principales émissions de radio et de télévision, les organes de presse ayant le plus fort tirage et le plus de diffusion, là encore dans l'un et l'autre régime linguistique. Seul l'université ferait ici exception, puisque Louvain-Ottignies a un nombre d'étudiants presque double de celui réuni par l'ULB et la VUB. Encore est-ce la proximité de Bruxelles qui lui a permis ce développement.

Bruxelles détient un rôle indiscutablement directeur dans toute la vie économique. En effet la grosse majorité des banques, des assurances, des grandes sociétés industrielles et commerciales y ont leur siège principal. C'est là que s'accomplissent les transactions financières les plus importantes. C'est là que se situe la majorité des activités boursières comme en témoignent les animations et encombrements du mercredi.

Seul Anvers, en monopolisant — tout au moins jusqu'à présent — le commerce d'outre-mer — constitue face à Bruxelles un centre autonome de puissance commerciale et financière.

Enfin, *last but not least*, on connaît l'importance — qui n'est assurément pas faite uniquement d'avantages — prise par les investissements américains dans le développement industriel de l'Europe occidentale. Les seuls qui aient réussi à penser en termes européens leur développement sont les entreprises américaines installées en Europe. Elles ont en effet des centres de coordination de leurs activités européennes liés parfois au cadre de la CEE mais souvent la dépassant. Or, c'est de plus en plus sur Bruxelles qu'elles jettent leur dévolu comme centre de leurs activités européennes. Bruxelles qui a la réputation d'être peu accueillante auprès d'une partie de l'opinion flamande, paraît avoir au contraire bonne réputation dans le monde et semble de plus en plus préférée à Paris, Londres, Genève...

Cela fait évidemment beaucoup d'activités des plus prestigieuses, des mieux rémunérées, en argent et en autorité, concentrées dans une seule ville. Même dans un pays aussi centralisé et polarisé sur la Hollande que les Pays-Bas, la concentration à La Haye des activités administratives n'a rien ôté à l'importance économique et à l'éclat culturel d'Amsterdam, et n'empêche même pas que l'administration des chemins de fer soit installée à Utrecht. Et que dire de la Suisse, où Berne, ville fédérale, n'est pas véritablement une capitale, où la métropole financière est indiscutablement Zurich, tenue en respect par Bâle, et où les plus importantes organisations internationales sont installées à Genève, ville de 175.000 habitants. Et l'on comprend mal en Belgique qu'une des plus importantes entreprises mondiales puisse avoir non seulement nombre d'usines, mais même son siège à Vevey. Imagine-t-on un de nos grands holdings quittant la rue Royale pour Dinant ou pour Audenarde ?

Situation démographique.

Bruxelles-capitale comptait 1.000.744 habitants en 1958, elle en comptait 1.077.035 dix ans plus tard. C'est là un accroissement faible, qui apparaîtra plus faible encore si l'on note qu'il est dû uniquement à l'immigration étrangère. Entre 1961 et 1967, le solde migratoire de la population indigène a été négatif de 19.276 unités. En revanche, il y a eu pendant cette même période une sensible augmentation de la population de la périphérie, qu'il s'agisse des communes à facilités (8.292 nouveaux habitants), de l'arrondissement de Hal-Vilvorde (29.073 nouveaux habitants), de l'arrondissement de Nivelles (15.786 nouveaux habitants).

L'accroissement naturel de la population est très faible, car le taux de natalité y est particulièrement bas (1,04 %, correspondant à un gain annuel de 1.000 à 3.000 habitants).

L'évolution de la population est donc due principalement au phénomène migratoire. Bruxelles-capitale connaît un mouvement à la fois d'immigration et d'émigration assez important tant de nationaux que d'étrangers. L'immigration étrangère marque un solde nettement positif puisqu'en sept ans la population étrangère a plus que doublé passant de 69.000 à 140.000 personnes en 1968. Cette forte migration est due à deux phénomènes différents : l'importance prise par Bruxelles en tant que centre d'activité publique et international et d'autre part, son grand développement industriel propre. Cela a amené évidemment deux types d'étrangers de niveau social très différent : diplomates, fonctionnaires internationaux, hommes d'affaires d'un côté, manœuvres plus ou moins spécialisés ou aides-ménagères de l'autre. Bruxelles a meilleure réputation en matière d'accueil que la plupart des grands centres étrangers et plus spécialement que la Suisse, qui a connu des démonstrations de xénophobie. Un effort supplémentaire pourrait néanmoins être entrepris, surtout à l'endroit de l'immigration prolétarienne, en matière d'accueil et d'intégration.

En revanche, le mouvement migratoire interne fournit pour Bruxelles-capitale un solde migratoire régulièrement négatif depuis 1963.

La migration interne présente-t-elle quelque différence selon la région linguistique d'origine ou de destination ? D'après les données basées sur les actuels découpages par région, il arrive annuellement à Bruxelles quelque 15.000 nouveaux habitants originaires de Flandre et quelque 14.000 de Wallonie. Ce qui marque un taux à peu près semblable par rapport à la population bruxelloise pour l'une comme pour l'autre région, très légèrement supérieur pour la Flandre (2,85 contre 2,70). En revanche, l'émigration a été nettement plus forte vers la Flandre — ou dans tous les cas vers des régions officiellement considérées comme flamandes — que vers la Wallonie. De ce dernier côté, le solde a même été légèrement positif pour Bruxelles — quelque deux à six mille personnes annuellement — mais le mouvement s'est tassé depuis 1967 et même renversé. En revanche, le solde migratoire n'a cessé, depuis 1958, d'être négatif au profit de la Flandre.

Voilà une situation dont il a été largement fait un usage polémique. Aux yeux de certains polémistes wallons ce serait là une conséquence de la récession de la Wallonie, qui après avoir attiré nombre d'immigrants flamands, serait devenue terre d'émigration non seulement vers Bruxelles (comme elle l'a toujours été), mais même vers la Flandre. Les Flamands auraient tendance à donner deux expli-

cations contradictoires, mais qui peuvent être partiellement vraies, l'une comme l'autre : Bruxelles serait devenue une ville par trop inhospitalière pour les Flamands, la bourgeoisie francophone bruxelloise émigrerait vers la périphérie et amènerait la francisation du sol flamand. Et les uns comme les autres ont tendance à expliquer par les derniers mouvements migratoires l'accentuation de la francisation.

Les statistiques nous indiquent les mouvements de la population, elles ne nous précisent ni le statut social ni l'appartenance linguistique des divers migrants. Il n'est par exemple pas impossible qu'une partie des émigrants de Flandre soient des « fransquillons », qu'une partie des émigrants wallons vers la Flandre soient d'anciens immigrants flamands. De même les statistiques ne nous précisent pas s'il s'agit d'ouvriers cherchant un emploi dans les nouvelles industries flamandes ou de bourgeois aspirant à trouver une résidence suburbaine. Bien des enquêtes seraient à mener dans tous ces domaines.

De ce que l'on sait néanmoins, on peut tirer certaines conclusions. Le solde migratoire légèrement négatif pour la population indigène n'a en rien diminué la part de Bruxelles dans le produit intérieur brut, dans la croissance économique, dans l'emploi de la population active. Autrement dit, ce qui l'emporte sûrement c'est l'émigration résidentielle. Elle ne touche en effet que les quatre arrondissements périphériques de Bruxelles-capitale, ils sont seuls à posséder un solde migratoire nettement positif par rapport à Bruxelles-capitale et même par rapport à l'ensemble du pays.

Phénomène des plus naturels et des plus constants. Chacun connaît la tendance des habitants des grandes villes à s'évader autant qu'ils le peuvent du bruit, de l'agitation, ou de l'air pollué. Cette tendance a d'ailleurs gagné les autres agglomérations. Certes, nous savons déjà que les délimitations administratives par arrondissement ne correspondent pas aux extensions naturelles des agglomérations. Nous pouvons néanmoins les considérer comme une première approximation. De 1958 à 1968, la population de Bruxelles-capitale passe de 1.000.744 à 1.077.035 tandis que celle de l'arrondissement passe de 1.398.326 à 1.542.836.

La population de l'agglomération gantoise n'a guère varié en dix ans et marque même une tendance à diminuer ; elle est de 229.305 habitants en 1961 et de 229.687 habitants en 1968 ; celle de l'arrondissement est de 461.115 habitants en 1961 et de 472.222 en 1968. La population de l'agglomération liégeoise passe de 445.044 habitants pour 1961 à 446.990 habitants en 1968, la population de l'arrondissement passe de 607.117 habitants en 1961 à 623.347 habitants en 1968. L'agglomération anversoise est la seule qui se développe encore en population, mais nettement moins que l'arrondissement d'Anvers. Si la population

de l'agglomération passe de 643.568 habitants pour 1961 à 666.903 habitants pour 1968, celle de l'arrondissement passe de 873.052 habitants pour 1961 à 914.740 habitants pour 1968. Si l'on fait abstraction des arrondissements périphériques, le solde migratoire est nettement positif pour Bruxelles-capitale et, a fortiori, pour un Bruxelles élargi à l'ensemble des autres arrondissements. On peut déjà en conclure qu'au moins pour ce qui est des besoins résidentiels, Bruxelles s'étend singulièrement au-delà des fameuses 19 communes.

D'une certaine façon même, elle s'étend presque à toute la Belgique. Il se présente en effet un phénomène dont nous ne croyons pas qu'il existe avec une intensité comparable dans d'autres pays, c'est la quantité extraordinairement importante de population active travaillant à Bruxelles, mais résidant à des distances souvent éloignées de la capitale. Indépendamment même de Hal-Vilvorde et des six communes limitrophes, dont 62.000 habitants viennent travailler quotidiennement à Bruxelles, on y voit 87.000 migrants alternants flamands et 41.000 wallons.

Certes, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour tous les « navetteurs ». Certains appartiennent à la région culturelle bruxelloise, en fréquentent les spectacles, y ont nombre d'amis, mais apprécient la province comme dortoir et comme lieu de détente de week-end. Ils restent cependant fondamentalement liés aux diverses activités, aux modes de pensée bruxellois. Ce doit être le cas pour la majorité des migrants alternants proches. Pour d'autres, Bruxelles n'est qu'un lieu de travail, mais c'est dans un tout autre cadre que se déroule leur vie non seulement familiale mais également culturelle et politique, et ceux-là se sentent tout à fait étrangers aux agitations et soucis bruxellois.

Etrange ville que Bruxelles ! Son importance est telle que de toute la Belgique des hommes y viennent travailler. Nous disons bien de toute la Belgique car sur 2.663 communes 239 seulement ne comptent pas au moins une personne qui y vient gagner sa vie. On est surpris que des arrondissements aussi éloignés qu'Arlon et Virton comptent des migrants alternants, dont la majorité, en l'occurrence, séjourne pendant la semaine à Bruxelles, mais dont certains continuent à faire la navette quotidiennement. D'autre part, le prestige social de Bruxelles n'est pas tel qu'il ait un effet tentaculaire comparable à celui de Paris, que s'y installer puisse apparaître comme une promotion sociale. La petite taille de la Belgique, la très bonne qualité des transports ferroviaires, qui contraste fâcheusement avec le déplorable état des transports urbains, le bas prix des abandonnements ouvriers aux chemins de fer, ont certes encouragé les déplacements, ils n'ont pas pour autant brisé les particularismes locaux, qui sont loin de se limiter à une dichotomie linguistique.

Alors que le solde migratoire de Wallons se fixant à Bruxelles est depuis dix ans plus grand que celui des Flamands, puisqu'il est légèrement positif dans le premier cas et négatif dans le deuxième cas, en revanche le nombre de migrants alternants flamands est considérablement plus grand que celui des « navetteurs » wallons. Les Flamands sont tentés de donner de ce phénomène une explication peu favorable pour Bruxelles. C'est un des nombreux problèmes qui mériterait une enquête et nous ne voulons pas a priori exclure que de tels motifs puissent jouer dans l'un ou l'autre cas, car il faut convenir qu'un flamand a plus de raison de se sentir dépaycé s'il ignore totalement le français, qu'un wallon strictement unilingue. Encore est-ce justement dans les relations professionnelles que l'aliénation linguistique est normalement le plus durement ressentie. Or, ni la francisation de Bruxelles, ni l'expansion économique de la Flandre et les nouvelles possibilités d'emploi qui y ont été créées ces dernières années ne semblent avoir fait baisser le nombre de « navetteurs » flamands, traditionnellement nombreux dans la région d'Alost. D'ailleurs, des explications plus simples s'imposent immédiatement : Bruxelles est géographiquement plus proche des centres de peuplement et de culture flamands que de leurs équivalents wallons. Traçons simplement autour de Bruxelles un cercle de 50 km et comparons la part respective de population flamande et de population wallonne qu'il inclut.

Effet de la polarisation bruxelloise.

Nous avons déjà indiqué la part que Bruxelles détient dans la direction économique du pays. Plus de deux tiers des fonctionnaires, deux tiers des employés d'assurances, la majorité des employés de banques y travaillent et, dans le cadre des dix-neuf communes, il y a selon les statistiques de l'ONSS un plus grand nombre d'employés que d'ouvriers. Cela n'empêche que Bruxelles, pour autant qu'on ne le comprime pas dans les seules dix-neuf communes, est le plus grand centre industriel du pays, et ce phénomène est d'autant plus remarquable qu'il est relativement récent. C'est la fonction gouvernementale, financière et commerciale de Bruxelles qui est à l'origine de son développement industriel et non l'inverse. Si Bruxelles ne comporte ni industrie extractive, ni industrie lourde, ni verrerie, ni briquetterie, ni cimenterie, son rôle est fondamental non seulement dans les industries légères typiques des grandes villes (confection, imprimerie, maroquinerie), mais encore plus surtout à la périphérie, dans la fabrication métallique, dans la chimie, dans la pharmacie, dans l'alimentation, dans la brasserie. Selon les rapports de l'ONSS de 1966, elle comprenait 26.880 employeurs assujettis à la Sécurité sociale sur

un total de 139.884 pour le pays, ce qui fait un cinquième. Mais cette proportion monte dès qu'il s'agit de grands employeurs, sur 184 entreprises occupant plus de 1.000 travailleurs, cinquante-neuf sont installées à Bruxelles et Bruxelles compte quelque 23 % des travailleurs employés et ouvriers assujettis à l'ONSS.

C'est assurément à Bruxelles que l'on trouvera proportionnellement le plus grand nombre de médecins, d'avocats, d'ingénieurs, d'architectes, et les plus réputés parmi eux. Il va de soi que le niveau de vie y est plus élevé. Le produit brut était en 1966 de 76.630 par habitant en Flandre, de 75.400 en Wallonie (c'était pour la première fois que la Flandre dépassait légèrement la Wallonie). Pour Bruxelles, si on met à cent la moyenne belge il était de 145. Notons que ce chiffre est resté stable depuis 1958, alors qu'il est monté de 87 à 92 pour la Flandre et qu'il est descendu de 98 à 90 en Wallonie.

Rayonnement de Bruxelles.

En 1968, un comité de géographes a cherché à établir le rayonnement que peuvent posséder les divers centres urbains et ce selon quatre niveaux de besoins. Le premier niveau, villageois, concerne les besoins les plus courants, le deuxième cantonal, concerne des besoins plus rares (achats moyens, médecins spécialisés...), le troisième, urbain concerne des besoins plus occasionnels et plus valorisés (achats exceptionnels, théâtre, enseignement supérieur). Enfin, le quatrième que l'on pourrait dire métropolitain, reposait sur une question plus subjective : de quelle grande ville vous sentez-vous dépendre et où vous rendez-vous dans des cas exceptionnels ?

Si au niveau deux, l'extension était relativement restreinte et arrêtée par certains centres satellites, tel Wavre, Hal, Asse, Bruxelles prenait une forte extension au niveau trois. Alors que la frontière linguistique semble délimiter les attractions urbaines, elle ne joue guère pour Bruxelles qui rayonne dans toutes les directions. Mais c'est au niveau quatre que Bruxelles apparaît dans toute sa gloire, puisqu'elle s'étend en croix à travers tout le pays. Cette situation fait apparaître comme assez dérisoire les sentiments de solidarité tant flamande que wallonne, puisqu'elle confine le rayonnement des autres pôles et les isole les uns des autres. Même les allégeances proprement flandrienne ou hennuyère semblent faire défaut, Bruxelles exerçant plus d'attraction sur les Ostendais ou sur les Montois que n'en exercent respectivement Gand ou Charleroi. Et effectivement les communications et interdépendances de toute sorte entre Bruxelles et n'importe quel centre provincial sont considérable-

ment plus importantes, qu'entre deux quelconques de ces centres même relativement importants et proches.

La régionalisation, l'aspiration de chaque région à intervenir dans son propre développement, à ne pas dépendre d'un centre extérieur est un principe démocratique qui a de plus en plus cours. Il importe de définir ce qu'est une région, à quel niveau les problèmes les plus quotidiens peuvent être résolus. Selon le professeur J. Thoin de Louvain, elle peut comporter de un à dix millions de personnes ce qui fait une fourchette vraiment large. Elle doit comporter selon lui un pôle métropolitain qui ne devrait pas être éloigné de plus de 100 km de chacune de ces parties, c'est-à-dire dépasser une superficie de quelque 40.000 km². La Belgique entière n'excède pas cette superficie et il est exceptionnel que le centre y soit éloigné de plus de 100 km. Ce qui signifie que dans une perspective fédéraliste européenne la Belgique entière, pour autant que l'on ne considère que sa superficie, correspondrait à une région normale. Effectivement, les plans de régionalisation de la France et de l'Italie prévoient des découpages en entités qui correspondent à l'étendue de la Belgique. De même les Länder de la République fédérale allemande, si on met à part les réalités politiques historiques très particulières que constituent Brème, Hambourg et la Sarre, sont du même ordre de grandeur que la Belgique. Et ne parlons pas des Etats-Unis, où seul trois ou quatre Etats sont géographiquement plus petits que la Belgique. A cela on répondra que, étant donné la densité de la population belge, le particularisme de ses vieux centres de cultures, la diversité des problèmes économiques et, plus grave que tout, le problème linguistique, le besoin de consacrer des réalités régionales plus petites peut paraître irrépressible.

Le problème est de savoir comment ne pas passer d'un extrême à l'autre. Après avoir absorbé et dominé l'ensemble des activités du pays, Bruxelles peut-il trouver, dans une perspective fédéraliste et régionaliste, sa place ?

Perspective d'autonomie régionale bruxelloise.

Hors de tout contexte linguistique, il existe un problème d'autonomie bruxelloise. Certes, d'une certaine façon, Bruxelles se porte bien, donne des signes éclatants de prospérité : des buildings d'affaires toujours plus éclatants de modernisme, toujours plus de villas résidentielles, d'autos, de restaurants de luxe, des autodromes, des viaducs, des tunnels. Mais le développement a vraiment un style par trop affairiste ou technocratique, on sent que l'impulsion vient du Ministère des Travaux publics ou de la spéculation foncière. L'oligarchie financière ou administrative y trouve certes son compte : logements abondants, accès extérieurs

faciles, circulation automobile encore supportable, mais qui risque de ne pas le demeurer.

Peut-être la grande masse a-t-elle moins lieu d'être satisfaite. Les transports collectifs urbains sont scandaleusement mauvais, les équipements collectifs souvent insuffisants, il subsiste encore trop de taudis, de poches de misère ou de laideur. Et les Bruxellois se sentent vraiment trop peu consultés sur certains aménagements de leur ville, sur des sacrifices parfois contestables faits à la modernisation, sur la détérioration de sites plaisants et familiers.

Il conviendrait que les Bruxellois connaissent mieux leur ville, se sentent davantage concernés par son développement. Les intérêts de la masse des Bruxellois ne doivent pas nécessairement se confondre avec ceux des autorités centrales qui y ont leur siège. Il serait en effet fort souhaitable que les Bruxellois eux-mêmes puissent décider de l'urbanisme, des transports, de l'équipement sportif et culturel, de la protection des vieux monuments et de bien d'autres choses encore. Et, faut-il le dire ?, ce n'est pas les actuelles administrations communales qui peuvent faire quoi que ce soit dans cette voie : le procès de ce côté là n'est plus à faire, et mieux vaut n'en rien dire ici.

Mais pour cela, il y a une condition préalable, c'est que Bruxelles soit économiquement, socialement, humainement parlant une région, même en entendant ce terme dans un sens très limitatif, même en favorisant au maximum d'autres pôles. On parle d'une entité bruxelloise ayant des pouvoirs comparables à ceux de la région flamande et de la région wallonne. Supposons même que pareille égalité soit acquise en droit, — ce qui pour des raisons, tenant au statut proprement linguistique de la capitale ne pourra être le cas (nous y reviendrons), il est clair que Bruxelles n'est pas une région comme les deux autres.

Car relisons le rapport de synthèse du groupe de travail communautaire. « Un assentiment général s'est dégagé pour procéder à une large décentralisation, notamment pour l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la politique foncière, la politique d'expansion économique régionale, la politique du logement, la politique familiale et démographique, l'hygiène et la santé publique, la formation et la reconversion professionnelles, l'agriculture, les classes moyennes, le tourisme et la politique d'accueil, la pêche, la chasse et les forêts, la législation industrielle, la politique énergétique.

Cette décentralisation devra se faire essentiellement tantôt vers les régions wallonne, flamande et bruxelloise, tantôt vers les provinces... »

Recentraliser vers la région bruxelloise (telle qu'elle est pour l'instant fixée) l'agriculture, la chasse, l'aménagement du territoire ou une quel-

conque des attributions définies par le rapport... voilà qui sonne comme une dérision !

On peut concevoir, on peut créer de toute pièce des solidarités économiques, sociales, humaines, proprement flamandes ou wallonnes. Ce ne sera assurément pas aisé, car cela implique toute une rupture des liaisons et des dépendances aujourd'hui consacrées.

On ne sait pas très bien, ni ici ni là, quels pôles de décision pourront être substitués à Bruxelles, mais c'est théoriquement concevable. Mais Bruxelles n'est absolument pas concevable, en tant que réalité sociale, politique économique globale. Elle est le siège d'activités assurément importantes et rémunératrices, mais qui n'ont de rôle que fonctionnel, en complément avec d'autres, qui ne peuvent toutes être circonscrites dans un périmètre aussi artificiellement restreint que celui des dix-neuf communes.

De nombreuses recherches ont été entreprises sur les délimitations de la région bruxelloise, tant en Flandre qu'en Wallonie : celles de MM. Gourou et Mols, du bureau d'études de Belmar, du groupe Alpha, et la dernière en date, celle publiée il y a un mois par MM. Risopoulos et Van Melckenbeke ; et il n'y en a absolument aucune qui puisse conclure à une réalité régionale spécifique aux dix-neuf communes. Quelque critère que l'on considère, développement démographique, mouvement pendulaire de la population, continuité du paysage urbain, origine de la population, Bruxelles s'étend très au-delà des 19 communes. Aucune des administrations centrales n'a jusqu'en 1963 (c'est-à-dire entre autres jusqu'à l'instauration du vice-gouverneur du Brabant) été conçue en fonction du seul Bruxelles-capitale, ni aucune entreprise privée n'a conçu son organisation en fonction d'une pareille délimitation. Circonscription de gendarmerie, tri postal, services bancaires, distribution des grands magasins, rien de tout cela n'est ajusté aux dix-neuf communes, et on voudrait qu'un pouvoir fédéré autonome le soit.

Situation linguistique.

Et ici, nous allons aborder le problème linguistique. Il y a eu nombre d'enquêtes faites sur les langues parlées à Bruxelles et elles montrent d'étonnantes variations. Tous les recensements décennaux indiquent une nette majorité de néerlandophones jusqu'en 1920. En 1930, pour la première fois les francophones l'emportent, mais les néerlandophones restent plus de 40 % avec une majorité dans les communes populaires d'Anderlecht, de Molenbeek, de Berchen Ste-Agathe, de Jette, avec plus des deux tiers à Evere, pour ne pas parler des actuelles communes à facilités où cette majorité atteint quelque 80 %. Le recensement de 1947 apparaît comme

un coup de tonnerre puisque soudain le nombre des Flamands s'effondre à moins de 25 %. On sait que le gouvernement mit trois ans pour publier ce résultat et que le volet linguistique fut supprimé dans les recensements ultérieurs.

L'argument invoqué ne manquait pas d'une certaine pertinence. La condition première pour obtenir des réponses sincères à une enquête, c'est qu'il n'en soit tiré aucune conséquence pratique, sinon nous avons à faire non à un recensement, mais à un référendum. Or toute la législation de 1932 était fondée sur la langue que la population était censée parler effectivement et non sur celle qu'elle voulait voir utilisée à l'école ou dans les administrations. Certains pourtant conservent le flamand dans leurs relations privées, ne parlent qu'un français approximatif et se proclament néanmoins francophones, par adhésion à une francisation, conditionnant à leurs yeux toute promotion sociale. Ici, il ne faut d'ailleurs pas exclure dans certains cas la situation inverse : il n'a pas manqué d'intellectuels acquis à la cause flamande et qui pourtant utilisaient le français dans leurs relations familiales. Mais on peut aussi répondre qu'après tout on ne peut totalement ignorer la volonté des hommes. D'autres populations ont changé de langue ou adopté pour les relations administratives une langue autre que celle dont ils font quotidiennement usage : voyez le Grand-Duché du Luxembourg !

Il est pareillement légitime de s'interroger sur ce que les hommes sont et sur ce qu'ils souhaitent être, mais il faut savoir distinguer les deux problèmes. La passion avec laquelle le problème a été abordé a fait que certains ont pris pour un fait ce qui ne pouvait être qu'un vœu. Il était interdit de s'interroger sur des expressions de volonté, seule la réalité « objective » devait entrer en ligne de compte.

Aussi des enquêtes qui se voulaient objectives ont été menées, surtout du côté flamand. Elles ont visé à rassurer surtout une opinion flamande attérrée par le recensement de 1947. Ainsi un rapport de M. Lindemans se basant sur le lieu de naissance indiqué sur les listes électorales évaluait en 1949 à 53,5 % le nombre de Flamands.

Le « Centrum voor Andragonisch onderzoek » de M. Roels évaluait en 1961 ce chiffre à 38 % et le rapport de M. Kint basé sur une enquête auprès de « témoins privilégiés » parlait de 29,16 %. Enfin un rapport récent de l'Institut de Sociologie sous la direction du professeur Vander Eycken, sur lequel il y a lieu de s'étendre plus longuement retient le chiffre de 17,07 %. Il est vraiment difficile de pousser plus loin la disparité.

C'est le rapport de l'Institut de Sociologie qui indiscutablement en cette matière constitue de très loin l'enquête la plus sérieuse. Elle n'est assurément pas impeccable et donne parfois l'impression d'être bâclée. Certaines parties devraient être reprises, et surtout l'interprétation des résultats

devraient être approfondie. Il y a toutefois un reproche qu'il serait impossible de lui faire, c'est celui de partialité. Elle a en effet été entreprise par la « socio-econometrisch onderzoek centrum » de l'Institut de Sociologie c'est-à-dire la section flamande de cet Institut. Les auteurs de l'enquête ont été les premiers étonnés de leurs constatations et se sont refusés jusqu'à ce jour à les publier. Même si certaines conclusions prêtent à critique, il faut rendre hommage à ce que l'on peut considérer en l'occurrence comme une bonne application de l'esprit libre-exaministe.

Le défaut majeur de toutes ces enquêtes y compris, bien qu'elle soit supérieure aux autres, la dernière, c'est que conformément à l'idéologie officielle générale l'appartenance linguistique serait une donnée simple et univoque. On serait francophone ou néerlandophone à peu près comme on est homme ou femme et il n'y aurait pas lieu de tenir davantage compte des situations si nombreuses de bilinguisme fonctionnel, qu'il n'y a pas lieu de se soucier de l'androgynie. Or, le rapport Vander Eycken nous montre justement que, selon les critères utilisés, l'appartenance linguistique varie dans une mesure parfaitement significative : ainsi il y aurait 27 % des Bruxellois dont le flamand serait la langue maternelle, mais il n'y en aurait que 13 % qui l'emploieraient de manière régulière, notamment dans les relations professionnelles. Les auteurs du rapport ont pondéré divers critères en mettant, semble-t-il, l'accent sur le critère électif, c'est-à-dire sur la réponse à la question : « Vous considérez-vous comme francophone ou néerlandophone ? ». Autrement dit, dans la mesure où peuvent être récusés les résultats du recensement linguistiques de 1947 ceux du rapport Vander Eycken peuvent l'être également. Les enquêtes tout comme les recensements considèrent que l'appartenance linguistique constitue un élément univoque et permanent d'identité sociale ; or une chose nous frappe à Bruxelles, c'est le peu de ségrégation linguistique dans la vie quotidienne.

Le bilinguisme n'a pas à Bruxelles, la portée qu'il peut avoir ailleurs, par exemple à Montréal. Certes là aussi il existe des situations « androgynes », mais elles sont marginales. L'immense majorité des habitants n'ont aucun doute quant à leur appartenance linguistique. Or, à Bruxelles, il n'existe pas de lieu public, d'entreprise, de banque, de magasin, à peine peut-être quelques cafés, où il soit quasiment de règle de n'utiliser qu'une langue. De telles ségrégations ont joué et jouent encore dans une certaine mesure en matière confessionnelle, il a peut-être existé des entreprises dont les dirigeants sont catholiques ou libre-penseurs et qui engagent de préférence le personnel dirigeant sorti de Bruxelles ou de Louvain. Mais si, dans les entreprises privées, on se soucie des connaissances linguistiques c'est pour des raisons pratiques et nullement par une quelconque solidarité ethnique.

Bruxelles, en dépit de sa diversité linguistique, est une ville fondamentale homogène, sans ségrégation. Rien qui de près ou de loin pourrait rappeler une situation de type nord-irlandais. Certes, il y a une certaine corrélation entre le statut social et le lieu de résidence, mais elle est ressentie comme quelque chose de mouvant qui peut donc changer à la génération suivante. Le choix d'un régime scolaire pour les enfants, dans la mesure ou en dépit de la loi il reste de fait libre, est souvent dû à des raisons accidentelles telle que la proximité d'une école, et constitue rarement un engagement passionnel. D'ailleurs, d'après le rapport de Vander Eycken non seulement quelque 80 % de Flamands bruxellois sont amenés relativement souvent à parler le français, mais 27 % de francophones sont amenés à parler régulièrement le néerlandais. Bref, il n'y a pas à Bruxelles une juxtaposition de deux communautés mais une interpénétration avec une superposition des deux langues.

Il reste que dans cette symbiose un des symbiotes a tendance à absorber l'autre. Si le flamand ou le dialecte bruxellois reste relativement répandu au niveau des relations primaires, il constitue de moins en moins une option culturelle ou administrative, voulue par la population, car les auteurs de l'Institut de Sociologie nous ont avoué que même le taux de 17 % des flamands reconnus était peut-être encore une sur-évaluation. Que l'on considère la langue des cartes d'identité distribuées depuis 1965 (date où elles sont devenues unilingues), le régime linguistique des miliciens, le nombre d'élèves dans chacun des régimes scolaires, le rapport entre l'audition de la RTB et celui de la BRT, la diffusion de la presse de l'une et l'autre langue, et la part qui revient au flamand est généralement inférieure à 17 %.

Voilà ce qui nous situe en face de deux évolutions en sens contraire et qui risquent de s'entrechoquer : d'un côté un pays flamand qui avait connu les plus grands retards culturels et économiques, dont la langue apparaissait comme un patois sans avenir, sans vocation culturelle, et qui réussit à secouer une emprise linguistique jugée aliénante pour les grandes masses, à rendre une forme littéraire à sa langue, à en imposer l'usage exclusif, et qui a pu récemment combiner cette renaissance culturelle et linguistique avec une expansion économique et démographique, qui aux yeux de beaucoup de Wallons tend à lui donner une situation hégémonique ; et d'autre part, la ville la plus importante du Nord de la frontière linguistique, celle qui eût pu être aussi naturellement la capitale de la Flandre que celle de la Belgique, accepte allègrement ce « génocide culturel », devient non seulement un rempart du français, mais peut-être par son expansion territoriale le foyer d'une reconquête.

Le français qui, dans les villes flamandes, semble n'avoir plus que la portée d'un folklore mondain et est devenu sans influence sur la vie économique et culturelle du pays, prend soudain une position non seulement dominante mais quasi exclusive à Bruxelles. C'est là un fait qui inquiète et même trouble la conscience flamande, car il remet en cause certains des postulats du mouvement flamand, à savoir que l'évolution dans la voie de la démocratie, du progrès économique, de la promotion des conditions de vie, passait au premier chef par la désaliénation linguistique, par la consécration de ce qui passait pour la langue du peuple. On peut en effet se demander, à la lumière du fait bruxellois, si la refflamandisation de la Flandre était inscrite dans la nature des choses ; car la situation n'était pas à Bruxelles au siècle passé fondamentalement différente de ce qu'elle était dans les autres villes flamandes. A Gand aussi la francisation avait dépassé le cadre restreint d'une haute bourgeoisie constituée en caste fermée, elle avait mordu sur des fractions de la moyenne et petite bourgeoisie. Le développement (si fâcheusement retardé) de l'éducation, de l'élévation du niveau de vie pouvaient aussi bien jouer dans le sens de la francisation que dans celui de la refflamandisation. Il y eut une course de vitesse entre les deux courants. Le premier l'a emporté à Bruxelles, le deuxième dans le reste de la Flandre.

Certes, il faut faire sa part à une importante immigration wallonne, qui n'a d'aucune façon joué en Flandre, longtemps terre d'émigration (ou n'a joué que pour l'establishment francophone). Cet élément ne nous semble pas décisif, car aujourd'hui encore, parmi les nombreux Bruxellois originaires de la province, il en provient davantage de Flandre que de Wallonie. Ce qui a rendu décisif la perte de Bruxelles pour la cause flamande, c'est que le français n'était pas le monopole d'une caste fermée, mais qu'il a gagné la petite et moyenne bourgeoisie intellectuelle ou semi-intellectuelle. Or, l'activisme flamand fut surtout le fait de cette moyenne et petite bourgeoisie, pour qui la barrière linguistique apparaissait comme le principal obstacle à l'accès des fonctions dirigeantes.

Les masses proprement populaires étaient plutôt indifférentes au problème, car elles n'en ressentaient pas l'impact immédiat sur leurs conditions de vie. Il est symptomatique qu'un Edward Anseele ait opté pour la francisation. Certes, lorsque de nouveaux chenaux de réussite sociale s'offrirent à la faveur de la flamandisation, les masses trouvèrent quelque commodité à celle-ci, mais le choix initial n'émanait pas d'elles. Or, c'est dans les mêmes couches sociales qui en Flandre ont nourri les contingents de la lutte flamingante que se recrute à Bruxelles, les tenants les plus ardents de la cause du français. Il doit y avoir une

similitude sociale dans le recrutement de la VU et dans celui du FDF. Il s'est créé en Flandre, face à une élite à l'assise sociale trop restreinte, fermée sur elle-même, qui n'a pas cherché, notamment par un développement adéquat de l'éducation, à élargir ses rangs, une contre-élite qui prétendait parler au nom de la masse, de la communauté populaire flamande. Or, une pareille élite n'existe guère à Bruxelles. Il y existe bien quelques militants flamands, parfois même d'origine bruxelloise, mais c'est là une attitude que ne peuvent se permettre que des hommes dont le niveau d'éducation est assez poussé pour que, pour leur compte, le français ne leur fasse pas défaut. Les masses des quartiers populaires, qu'on classait jusqu'à une époque récente tout naturellement comme flamandes, ne voyaient d'ascension possible, dans le contexte bruxellois, que par une connaissance préalable du français. La connaissance du flamand était, dans la mesure où elle entravait l'acquisition du français, plutôt source de contrariété.

C'est ici que le postulat de base de l'idéologie flamingante, à savoir que le mouvement flamand a une vocation sociale n'apparaît que comme une demi-vérité, se trouve démenti dans ses conclusions sinon dans ses prémisses. Certes, tout comme en Flandre, il existe une corrélation entre la langue parlée et le statut social. C'est dans les quartiers les plus populaires de Bruxelles que, du moins dans sa forme dialectale, le flamand reste le plus répandu, et l'immigration venue de Flandre s'y fixe par préférence. Et cette population n'a pas hésité longtemps à se déclarer de langue flamande, comme l'indiquent les anciens recensements linguistiques. L'activisme francophone n'est pas son fait : si le bourgmestre d'Ixelles a pu proclamer sa commune « oasis francophone », celui d'Anderlecht présentait la sienne comme une oasis bilingue. Mais dans la mesure où il est forcé au choix, où une déclaration d'appartenance linguistique flamande doit l'enfermer dans la communauté flamande, le contraint à donner de bout en bout une éducation flamande à ses enfants, d'être inscrit sur un rôle flamand à l'état civil, à ne correspondre qu'en flamand avec l'administration, il se rebiffe, car il sent que cela le restreint sensiblement dans ses possibilités d'ascension sociale.

Et cela est vrai non seulement pour l'Anderlechtois, le Molenbeekois de naissance, mais aussi pour l'immigré flamand. Bruxelles a la réputation auprès des Flamands d'être trop peu accueillant pour eux, et d'une certaine façon c'est vrai : toute réussite sociale ou professionnelle est malaisée à Bruxelles pour qui ne prétend pratiquer en toutes circonstances que le flamand, la présence francophone s'impose de manière permanente. L'inverse n'est pas vrai, si la connaissance du néerlandais est d'une utilité incontestable, elle reste secondaire.

D'un autre côté, ce qui choque les Flamands, c'est que Bruxelles soit

trop accueillant. Car l'ouvrier flamand immigré dans une commune bruxelloise trouvera suffisamment de gens qui le comprennent, suffisamment de présence flamande dans les services communaux pour qu'il ne se sente pas perdu et traumatisé, pour qu'il puisse bientôt s'assimiler aux idées environnantes, jusque y compris le désir d'accès au français. Si la proportion de citoyens bruxellois se sentant néerlandophones a de quoi effrayer les Flamands, d'autres chiffres pourraient être plus rassurants. Si, d'après le rapport Vander Eycken, 80 % des néerlandophones ont une connaissance suffisante du français, 50 % des francophones ont une connaissance suffisante du néerlandais et 27 % déclarent utiliser fréquemment le néerlandais. Ainsi cela donne un nombre de 250.000 Bruxellois francophones faisant un usage courant du néerlandais. Si on les ajoute aux 190.000 bruxellois d'origine néerlandophone, on arrive à la conclusion d'une présence flamande importante numériquement, même si elle est de seconde zone, même si le français se trouve dans une position indiscutable de force culturelle, sociale et politique.

Controverse autour des lois de 1963.

Comme on le sait, les lois linguistiques de 1963 constituent un des points majeurs de la controverse. Elles n'ont pas changé l'esprit des lois de 1932, elles ont consacré le même statut linguistique de la Belgique, mais en ont en principe rendu l'application plus contraignante par un singulier luxe de détails. Il a parfois été dit que dans les controverses linguistiques les francophones appliqueraient des règles de logique cartésienne, alors que les flamands seraient poussés surtout par la passion. Or, il nous apparaît souvent que ce sont ces derniers qui poussent la rigueur logique jusqu'à ses conséquences les plus irréalistes. En effet, si ces lois ont rallié à l'époque une grosse partie des parlementaires wallons et bruxellois francophones, c'est qu'elles allaient dans le sens des principes fondamentaux communs aux deux communautés linguistiques. Car les lois de 1932 avaient consacré l'unilinguisme territorial. Cet unilinguisme n'avait jamais fait de problèmes pour les Wallons, il constituait en revanche l'extirpation d'une présence francophone, socialement limitée, mais aux racines anciennes et profondes en Flandre. La seule spécificité de Bruxelles, c'est qu'il est impossible d'y établir des délimitations territoriales pour l'usage des langues. Cela dit, Bruxelles est aux termes des lois linguistiques composée non pas de Bruxellois, mais de francophones et de néerlandophones qu'il convient d'enfermer au maximum dans leur « rôle » linguistique, rôle auquel ils sont tenus d'appartenir dans la totalité de leurs études, dans leur carrière administrative, dans leurs contacts avec l'administration. Un des « progrès »

des lois de 1963, c'est que chaque administré ne reçoit plus que dans sa langue tout acte d'administration, et les cartes d'identité sont unilingues. Au fond tout cela part de principes communs aux défenseurs les plus déterminés de l'une comme de l'autre langue. Le bilinguisme est l'ennemi commun et premier des uns et des autres : les francophones y voient la cause première de l'altération du français, et de plus un avantage de carrière pour les flamands, les militants de l'autre bord, le danger d'une dénationalisation, d'une absorption par le français.

Accord donc sur ces principes de base ! Là où les difficultés allaient naître, c'est d'abord sur l'aspect contraignant de ces lois, ensuite sur la parité en matière administrative qu'elles consacrent, enfin sur leur extension au-delà de Bruxelles-capitale. Le premier de ces points, concerne l'application des lois linguistiques en matière scolaire. Les parents n'ont en principe aucune liberté de choix dans ce domaine, l'enfant est tenu d'étudier dans sa langue maternelle et usuelle. Il est assurément inattendu de voir ce principe défendu par des hommes politiques qui, lorsque le problème confessionnel constituait la cause majeure d'affrontement, ont défendu, avec quelle singulière énergie, la liberté du père de famille. Il est toutefois juste d'ajouter que la dénonciation des effets pervers du bilinguisme, l'idée que l'esprit de l'enfant ne doit pas être contrarié par les images du monde divers dont chaque langue serait porteuse, est couramment défendue par certains des intellectuels francophones. Et c'est bien, parce que dans le contexte bruxellois la transmutation linguistique joue au profit du français, que la « pédagogie » est davantage invoquée du côté flamand.

Si discutables que soient dans leurs principes les lois sur l'emploi des langues en matière scolaire, elles ne sont pas celles qui en fait ont soulevé le plus de conflits réels, elles sont, en effet, quasi inapplicables dans l'immense majorité des cas. L'inspection linguistique ne peut examiner chacun des enfants, et, de toute façon, le contact avec un environnement où le français est partout présent rend extrêmement difficile un contrôle effectif. On peut dire que dans la réalité il y a une liberté de choix, au moins initiale, de la langue.

Notre critique de la législation linguistique en matière scolaire pourrait se situer ailleurs. Nous nous demandons si, telle qu'elle est conçue, elle ne sert pas davantage la francisation que le maintien du flamand. Si elle vise à enfermer les enfants flamands dans leur régime linguistique, à quoi elle parvient fort mal, elle exclut aussi toute possibilité pour les francophones d'un accès sérieux à la langue et à la culture flamandes. Pas question pour un élève brillant, et pour lequel il n'y aurait de toute évidence pas de contre-indication pédagogique, de passer, ne serait-ce qu'un an, dans une école de langue néerlandaise ! Or, ce

serait peut-être pour les francophones doués et de bonne volonté, la seule méthode simple et efficace, pour apprendre le néerlandais.

C'est l'article 20 § 7 de la loi du 2 août 1963 qui indiscutablement a suscité le plus de problèmes. Il prévoit en effet que les communes doivent répartir à parité dans les deux groupes linguistiques 50 % au moins des emplois à conférer et que, dans les dix ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi, le nombre de fonctionnaires doit être égal, à partir de la fonction de chef de division, dans l'un et l'autre groupe linguistique. Cet aspect paritaire avait lui aussi sa logique. L'appartenance linguistique des Bruxellois a longtemps fait problème et le recensement de 1947 ne pouvait pas être tenu pour totalement convaincant. Il est d'ailleurs remarquable que des hommes politiques bruxellois et notamment des bourgmestres ne firent pas grande difficulté pour voter la loi et même pour s'en faire les rapporteurs. Ils semblent avoir été mal informés à l'époque de l'accueil qui lui serait fait. Il ressort d'ailleurs du rapport Vander Eycken que les deux groupes linguistiques surestiment la proportion de néerlandophones. On pourrait aussi invoquer le nombre considérable de « navetteurs » flamands, vis-à-vis desquels les administrations ont aussi quelque obligations. Mais l'argument décisif, c'est que la parité a été reconnue au niveau national, bien que les Flamands soient majoritaires dans le royaume et que la parité imposée dans l'administration bruxelloise compenserait ce que cette situation pourrait avoir d'inéquitable à leur endroit. A cet argument qui ne manque pas d'impressionner, on peut répondre que si le nombre respectif de francophones et de néerlandophones belges est d'un même ordre de grandeur, il a largement cessé d'en être de même à Bruxelles.

D'ailleurs ici, les Flamands sont pris dans une contradiction : il y aurait un moyen de rendre le rapport des forces numériques plus équilibré, c'est de détendre Bruxelles du côté flamand en y englobant par exemple l'ancien arrondissement. Or, c'est justement la même loi linguistique qui a morcelé cet ancien arrondissement, et cela selon des critères uniquement linguistiques, en trois nouveaux arrondissements pour isoler de la contamination bruxelloise la partie appelée à rester purement flamande. Disons tout de suite que cette volonté d'enserrer Bruxelles n'est pas uniquement le fait des Flamands, et que les limites qui lui sont imposées ne sont pas plus logiques vers le Sud que vers le Nord ou vers l'Ouest. La position wallonne vis-à-vis de Bruxelles, nous y reviendrons tout de suite, connaît aussi des contradictions et des ambiguïtés. Mais dans la perspective flamande, il est contradictoire de revendiquer un statut égal pour les flamands et pour les francophones, alors qu'on n'est prêt à reconnaître quelque spécificité bruxelloise, que là où, au fond, on

est convaincu que la priorité du français est devenue irréversible. On ne sait pas très bien si l'objectif c'est la reconquête de Bruxelles ou, à tout le moins, le maintien en son sein d'une population flamande en pleine communion avec toutes les aspirations de la Flandre, ou si, Bruxelles étant devenu irrécupérable, le problème serait de l'isoler au maximum, de déplacer en territoire flamand, au besoin à la périphérie, les activités engageant la Flandre, en restreignant au maximum le territoire bruxellois.

L'un comme l'autre des objectifs attribués aux Flamands suscite une indiscutable hostilité au sein de la population bruxelloise et c'est de cette hostilité qu'est né le FDF. L'indiscutable succès électoral de ce dernier suscite à son tour un raidissement anti-flamand dans les fractions des partis traditionnels.

Pourtant, il serait faux de considérer que l'activisme linguistique francophone soit une caractéristique dominante de la population bruxelloise. Certes, il existe des militants francophones qui pensent en fonction de catégories wallonnes, comme il existe une minorité acquise à la cause flamande. Il reste cependant que la très grosse majorité se sent avant tout bruxelloise, ne conçoit pas son sort hors du maintien d'un ensemble belge. Or, nul ne peut concevoir pareil destin hors de toute concession aux Flamands, hors de toute présence flamande. A cet égard, le rapport Vander Eycken a fait des enquêtes d'opinion qui ne sont pas toutes impeccables, mais dont certaines conclusions peuvent être retenues. Il est intéressant de voir que selon l'enquête citée, 70 % des bruxellois ne ressentent pas personnellement les tensions linguistiques, 50 % les trouvent artificielles et 12 % seulement en font couramment un objet de conversation. La très grosse majorité se sent appartenir à une communauté bruxelloise distincte des communautés flamandes et wallonnes, et parmi les francophones seulement 30 % de ceux-ci essayent d'identifier leur cause à celle des Wallons, des Français de France et des extrémistes francophones. Plus de 80 % des personnes interrogées optent pour la solution unitaire contre la solution fédéraliste, et si le fédéralisme s'imposait quand même, 71,5 % des francophones et 64,6 % de néerlandophones se prononcent pour un statut particulier de Bruxelles. Les Bruxellois, quelle que soit leur langue originaire, sont en fait divisés sur le statut proprement linguistique à réserver à la capitale. Certes, il y en a qui tiennent pour acquise la francisation, et voudraient même la consacrer. Mais il n'en manque pas qui sont prêts à jouer la carte du bilinguisme. Ceux-ci acceptent et même souhaitent que soient créées davantage d'écoles flamandes, que l'enseignement de la seconde langue soit plus poussé et même pour certains que soient créées des écoles bilingues, que la présence culturelle

flamande à Bruxelles soit encouragée. Nous aurions tendance à dire, en gros, que s'il existe une petite bourgeoisie intellectuelle ou semi-intellectuelle, qui a mis sa dignité dans la possession du français, le peuple de la ville basse, même s'il s'est laissé happer par la francisation et risque peu, malgré les efforts du Mouvement populaire flamand, de se laisser « désaliéner », souhaite certainement que le flamand, qui constitue sûrement une facilité pratique, ne disparaisse pas comme langue administrative.

Enfin, ce fameux « establishment » auquel est attribué la francisation à son origine, est peut-être de toutes les couches sociales celle qui montre le plus de faveur pour le bilinguisme, car il lui importe particulièrement de maintenir ses liens avec la Flandre et même de faire une place en son sein à la nouvelle bourgeoisie proprement flamande.

Les hommes politiques bruxellois doivent tenir compte de ces aspirations souvent contradictoires. Si certains jouent la carte francophone et sont impressionnés par la poussée du FDF, d'autres joueraient volontiers celle d'un particularisme bruxellois, d'une troisième force. Certains ont à cet égard évolué. Le manifeste des 29 marquait certainement un alignement sur des positions de l'activisme francophone, mais plusieurs des signataires se sont repris depuis, soulignant la nécessité de faire de Bruxelles un lieu de rencontre et non d'affrontement, d'en étendre tant vers le Nord que vers le Sud, la zone de rayonnement économique, selon des critères objectifs. D'ailleurs, il existe pour Bruxelles un contentieux non seulement à l'endroit des Flamands mais aussi à l'endroit des Wallons.

Attitudes flamandes et wallonnes.

Tant les Flamands que les Wallons éprouvent un ressentiment évident à l'endroit de Bruxelles, sentent la difficulté qu'il y a à se passer de Bruxelles et à surmonter les frustrations que crée en permanence sa présence. Si les Flamands éprouvent un sentiment antibruxellois c'est parce que Bruxelles a échappé au phénomène général de flamandisation, et a même suivi l'évolution inverse. S'il en avait été différemment, si le flamand avait pu triompher à Bruxelles, comme il l'a fait à Anvers et à Gand, ou même si une conscience flamande avait subsisté dans une partie substantielle de la population de Bruxelles, il fût tout naturellement devenu la capitale du pays flamand, car sur tous les plans autres que linguistiques, les liens avec les grands centres flamands sont particulièrement intenses : c'est dans le triangle Bruxelles-Anvers-Gand que se situe le maximum d'équipement industriel, que les transports et les communications de toute sorte sont les plus intenses.

La conscience communautaire des Wallons tient au sentiment qu'après avoir été le principal foyer de développement industriel, le pays se trouve vieillit dans son évolution démographique, dans son équipement, dans son logement, dans la nature de sa production industrielle. Or, ce sentiment était dirigé au moins autant contre Bruxelles que contre la Flandre. Le slogan « Dégraissez Bruxelles » est à l'origine wallon et non flamand.

C'est en effet dans la concentration bruxelloise autant que dans le développement de la Flandre que les Wallons ont eu le sentiment de voir les sources de leurs maux. Même sur le plan proprement culturel, dans la mesure où ils se sentaient solidaires de la francophonie internationale ils ont longtemps contesté l'intégrité française de Bruxelles. Car que de fois Bruxelles n'a-t-il été dénoncé en Wallonie comme incarnation de la médiocrité et de la platitude belge, de son manque d'idéal, de son « middelmatisme », dont les familles Beulemans et Kakebroek auraient symbolisé l'esprit et l'innombrable jargon. La reconnaissance de l'authenticité française de Bruxelles de la part des Wallons, est récente. Il s'explique facilement : c'est vis-à-vis de certaines volontés flamandes que Bruxelles se trouve de plus en plus en contestation. Et d'autre part, ce n'est qu'en ajoutant Bruxelles à la Wallonie que les francophones ont le sentiment de faire le poids vis-à-vis de la supériorité et du dynamisme flamands.

Pourtant, ce rapprochement wallon-bruxellois conserve sa part d'incertitudes et de malentendus, et la tentation de rapprochement entre Flamands et Wallons contre Bruxelles subsiste surtout dans les milieux de gauche de l'un et de l'autre côté. Il y eut en 1952 un manifeste qui fit quelque bruit, d'accord entre Wallons et Flamands rédigé par MM. Schreurs et Couvreur. Bruxelles y était doté d'un statut paritaire et les Bruxellois se voyaient dans l'obligation de faire le choix d'une sous-nationalité flamande ou wallonne.

Il y a eu une évolution évidente depuis, et même une solidarité organique s'est constituée entre le FDF et le Rassemblement wallon. Dans leur désir de ne pas avoir à combattre sur deux fronts, certains dirigeants bruxellois ont préféré ne poser le problème du « carcan » que vis-à-vis de régions considérées traditionnellement comme flamandes, de n'orienter l'expansion bruxelloise que dans le cadre de l'ancien arrondissement. Unilatéralisme qui est loin d'être le fait de tous les dirigeants bruxellois. Il faut convenir qu'en cette matière l'attitude wallonne n'est en rien plus ouverte que l'attitude flamande. La différence qu'il peut exister entre le droit du sol proclamé au Nord et l'intégrité de la terre exigée au Sud nous a toujours échappé. Dans la mesure où s'est créée une conscience spécifiquement wallonne, elle aussi veut main-

tenir une totale homogénéité culturelle — qu'en l'occurrence pourtant l'expansion bruxelloise ne menace guère —, l'intégrité territoriale, la mobilisation pour un démarrage de la seule Wallonie de tout ce que la Wallonie possède de ressource humaine, naturelle, financière, et dans ce contexte Bruxelles reste un corps étranger, même si l'on ne dénie plus sa prédominance française, et si on la souligne pour créer des solidarités tactiques.

Bruxelles apparaît en effet trop lié aux réalités belges, soucieux pour son propre développement d'équiper autant la Flandre que la Wallonie, et il pourrait même trouver son compte dans l'expansion actuelle flamande.

La volonté d'extension bruxelloise en terre wallonne n'a pas suscité moins d'oppositions que les tentatives analogues vis-à-vis du sol flamand. Et en cette matière, les Wallons n'ont jamais admis que l'un pût servir de compensation à l'autre. La tentative du ministre de l'intérieur en 1962, d'inclure dans Bruxelles-Capitale trois communes francophones en même temps que les six communes à facilités a suscité au moins autant d'oppositions du côté wallon que du côté flamand. L'actuel gouvernement n'a été soutenu, ni par les socialistes francophones bruxellois ni par ceux de Nivelles, les premiers lui reprochaient de sacrifier les intérêts de Bruxelles en l'enfermant dans un carcan, les seconds de vouloir créer pour eux une double allégeance économique, à la fois brabançonne et wallonne et contester par là leur intégrité wallonne. Et même le projet de création d'une société de développement régional de la vallée de la Senne comprenant deux communes wallonnes ; Tubize et Quenast dont le caractère wallon restait administrativement intact, a provoqué d'énergiques réactions de tous les mouvements wallons.

Certes, les Wallons se récrieront en affirmant que les appartenances territoriales doivent être décidées par le plus démocratique des critères, la volonté des habitants d'une commune ou même d'une section de commune, et dans les polémiques, ils affirment que la volonté des hommes est souveraine et non un droit inexorable du sol. Ils semblent cependant n'avoir aucun doute sur la forme que prendrait la volonté populaire au Sud, même immédiat, de la frontière linguistique traditionnelle.

L'utilisation même de la consultation populaire peut être l'objet de certains malentendus. Certes, il est toujours utile de savoir ce que les hommes pensent. La méfiance systématique manifestée par les Flamands à l'endroit de cette formule, l'étrange théorie avancée par certains, qu'on ne peut s'en remettre à la volonté de la population parce que celle-ci ne serait pas véritablement libre et serait socialement contrainte et aliénée, les met en mauvaise posture devant un observateur extérieur et impartial.

Il faut convenir toutefois qu'il peut être fait du référendum un usage abusif ou par trop sélectif. Fédéralistes flamands comme wallons sont d'accord sur un point : il faut définitivement fixer territorialement les régions. Pour les uns comme pour les autres, il faut au fond consacrer un droit du sol. Pour les Flamands, tout ce qui a été historiquement sol flamand, même s'il a été altéré par des migrations ou des déculturations, doit rester flamand. Tout au plus sont-ils prêts, avec peine et embarras, à faire une exception pour l'agglomération bruxelloise conçue aussi restrictivement que possible.

Les Wallons veulent définitivement fixer les régions, simplement ils demandent que là où il y a contestation — ce qui sauf pour les Fourons ne concerne pas la Wallonie — que les populations soient consultées. La consultation populaire est une excellente chose, mais aucun vote ne lie à perpétuité une population à un député, à un parti ou à une loi. Doit-il le lier davantage à un territoire ? Une perspective fédéraliste entraîne des conséquences dont bien peu de citoyens peuvent avoir une juste conscience. Les habitants de telle commune de la périphérie qui sentimentalement n'avaient aucun doute quant à leur appartenance flamande ou wallonne peuvent, étant mis devant les conséquences inattendues de nouveaux découpages territoriaux, vouloir se reprendre. Comment le leur refuser si l'on tient la volonté populaire pour souveraine ?

Mais il y a une critique plus grave : s'il faut consulter les populations, autant les consulter sur tout, à commencer par le principe même de la régionalisation et ses modalités techniques, en leur laissant le choix entre plusieurs formules. Pareille consultation aurait une valeur d'indication, mais il appartiendra au législateur d'avoir le dernier mot, car la volonté populaire peut exprimer des exigences contradictoires.

Que faire si telle région ou sous-région du pays veut des transformations que telle autre réproouve ? Cela peut être spécialement le cas pour Bruxelles. Si les Bruxellois sont agités par la seule législation linguistique, ils sont pour le reste relativement peu demandeurs et restent dans leur majorité unitaristes belges.

Certes, les Bruxellois n'ont aucun titre à vouloir imposer de force une situation qui leur a été peut-être trop favorable et doivent tenir compte des volontés autonomistes des autres. Encore est-il juste que dans ce cas il leur soit réservé un champ territorial qui leur donne à eux aussi quelque possibilité d'autonomie. Car enfin, il est légitime de consulter les communes périphériques sur leur volonté d'appartenir ou non à la région bruxelloise, mais il est aussi légitime de tenir compte de la volonté des Bruxellois eux-mêmes d'appartenir à cette étrange entité

bruxelloise, si difficile à définir, d'avoir leur mot à dire et sur son statut et sur ses limites.

Pour ce qui est du statut, on n'en est nulle part et l'on bute ici sur de graves contradictions entre le désir de ne reconnaître que les réalités strictement linguistiques et ethniques et celui de reconnaître une spécificité bruxelloise avec vocation à l'autonomie. Dans la perspective ethno-centrique qui domine en Belgique, il faut reconnaître que ce sont les Flamands qui ont la logique pour eux. Cela au point que tout un temps, ils ont même convaincu certains Wallons, et que finalement le projet récemment lancé par M. Spaak rejoint certaines de leurs conceptions fondamentales. Il n'y a à leurs yeux en Belgique, si l'on fait abstraction de la minorité allemande, que des Flamands et des Wallons et le fédéralisme doit se faire à deux et non à trois. Bruxelles qui doit être définitivement circonscrit aux dix-neuf communes n'est pas une troisième entité, elle est l'emplacement où siègent les services centraux et où on accepte de voir siéger certaines institutions internationales.

Aussi la haute main dans son administration doit-elle en revenir à un conseil paritaire représentant les deux communautés nationales. Quant à ses habitants, ils seraient inscrits respectivement sur l'un ou l'autre registre linguistique et cette inscription déterminerait une appartenance globale et définitive à un corps électoral, à un réseau d'enseignement, à un rôle administratif.

Conception logique, qui serait adaptée aux réalités de Montréal, de Belfast ou de Limassol, mais pas du tout à celles de Bruxelles et qui soulèverait contre elle l'immense majorité de la population bruxelloise y compris vraisemblablement, parmi ceux qui continuent à s'affirmer flamands. Nous sentons le malentendu soulevé par la notion même de fédéralisme : il ne signifie pas ici régionalisation, « self-government » local, mais primat absolu de l'appartenance ethnique. Au nom d'un prétendu fédéralisme, on ôte à Bruxelles ce qui même dans un régime centralisé relèverait normalement de la simple compétence communale. Il serait soumis à l'autorité directe et conjointe des deux communautés.

De telles idées n'ont toutefois pas été étrangères à certains mouvements wallons et le soutien que ceux-ci apportent aujourd'hui à la cause d'un statut d'autonomie peut n'être que tactique. Leur attitude ne manque pas d'ailleurs d'être embarrassée car leurs prémisses ne sont pas différentes de celles des Flamands. Eux aussi considèrent qu'il n'y a pas ethniquement et linguistiquement d'entité bruxelloise. On pourrait concevoir que le bilinguisme crée une certaine spécificité que sous-jacente à la superposition francophone, subsiste une présence culturelle et une sensibilité esthétique flamandes. Or, les mouvements wallons sont les derniers à admettre la possibilité d'une pareille spécificité. Peut-être plus que

les Flamands s'en prennent-ils au bilinguisme des personnes. Au moins autant qu'eux ils exigent que les fonctionnaires soient cloisonnés dans leur « rôle » linguistique — convaincus que toute possibilité de « transmutation » profiterait dans la majorité des cas à des Flamands. Ils exigent de même que les deux réseaux d'enseignement installés à Bruxelles appliquent exactement les règles qui ont cours en Flandre et en Wallonie, que notamment toute deuxième langue soit bannie au niveau primaire, et qu'au niveau secondaire elle puisse être librement choisie, — autrement dit qu'un Bruxellois puisse faire des études complètes dans la capitale, sans avoir entendu un mot de flamand, ou même de français ! Si, moins logiques en cela que les Flamands, ils ne revendiquent pas l'inscription des citoyens dans deux registres distincts, c'est qu'ici un certain décloisonnement joue en faveur de la francisation, d'une francisation dont aujourd'hui ils ne critiquent pas l'aspect caricatural et « métis ». Eux-mêmes doivent d'ailleurs convenir que Bruxelles ne peut être une région identique aux deux autres. Un manifeste lancé en 1967 par les principaux mouvements wallons proclame bien que Bruxelles aura une assemblée élue au suffrage universel et qui désignera un exécutif responsable devant elle. Ces instances auront un maximum d'autonomie..., sauf dans des domaines tels que : modification aux lois linguistiques, problèmes économiques importants dépassant la seule agglomération.

Les Wallons sentent finalement qu'une solution qui ferait d'un Bruxelles élargi vers des zones traditionnellement flamandes, mais définitivement acquis à la cause française, une entité pleinement autonome, possédant sa représentation propre dans un sénat paritaire et donc un rôle d'arbitre serait en toute justice inacceptable pour les Flamands et recréerait un risque de prépondérance qui est loin d'enchanter les Wallons.

Quelque solution qu'on envisage pour Bruxelles, dans les perspectives fédéralistes, telles qu'elles sont aujourd'hui conçues, on semble bien se fourvoyer dans une impasse. Toute issue est-elle bouchée ? Voilà à quoi l'on s'efforcera de répondre verbalement en conclusion.



Discussion

Rigo DE NOLF. — In antwoord op wat professor Goriely gezegd heeft, zou ik voor de Brusselaars even de voordelen willen belichten van decentralisatie. Het zou namelijk meebrengen lage grond- en huurprijzen, minder luchtbezoedeling, beter verkeer, enz.

Gaan werken naar Brussel — er zijn er naar schatting elke dag 200.000, zowel van Oostende als van Aarlen — is zowel voor het land als voor de mensen zelf een economisch en sociaal verlies. Een economisch verlies, omdat ze de trein moeten betalen... and..., « time is money », een sociaal verlies omdat ze de uren die ze moeten doorbrengen op de trein niet in hun familie kunnen doorbrengen, die kunnen ze ook niet besteden aan deelneming aan het cultuurleven van het land wat zeker een verlies is zowel voor de individuele mens als voor het land. Zoals U even aangehaald hebt zou het betrekkelijk eenvoudig zijn, b.v. de diensten voor havens en visserij naar Brugge over te brengen, die van bosbouw naar Namen, die van wateringen naar Mechelen.

De vier gesplitste ministeries kunnen ook overgebracht worden naar Mechelen en Namen. Andere ministeries zoals deze van Gezin en Huisvesting kunnen ook gesplitst overgebracht worden naar Mechelen en Namen. Ik kan het voorbeeld aanhalen van Parijs dat reeds sedert 1955 actief begint te decongestioneren.

Het wetsontwerp Phillipart, dat reeds in de Kamer goedgekeurd werd maar nog niet in de Senaat, zou hierbij ook helpen, indien de administratieve zetel moet gevestigd zijn in het arrondissement waar de meeste fabrieken staan. En daarbij wil ik aanmerken dat dit alles kan gebeuren bij gewone wet zonder grondwetsherziening, wat de zaak veel vereenvoudigt en daarom ook sneller tot stand kan gebracht worden.

François PERSONS. — Je suis d'accord depuis longtemps avec Lode Claes pour dire qu'on ne parle une langue que sous l'effet de pressions et que deux problèmes me semblent importants.

Le premier, c'est la mobilité linguistique. Depuis que le monde est monde, on n'a jamais pu arrêter le cours des langues. L'histoire des minorités en est une preuve ; il suffit de penser à la monarchie austro-hongroise qui a interdit le slovaque pendant plus de deux cents ans et d'autres dialectes balkaniques. La monarchie austro-hongroise disparue, les vieilles langues sont revenues.

En outre, et c'est le deuxième problème, aucune langue n'est authentique ; celte, latin, français, telles furent les langues parlées dans nos régions.

Sur ces deux problèmes se greffe un principe : celui de la concentration linguistique.

A mesure que les relations entre les peuples se développent le nombre des grandes langues s'amenuise. Pour ceux qui ont fréquenté les assemblées, ils savent que la pratique des langues est passée de 8 à 5 et puis à 3.

Cette concentration linguistique menace les petits pays. Et dans une discussion comme celle-ci, il est judicieux de se situer au niveau de quelques grands principes.

Marcel GREGOIRE. — J'ai été personnellement très impressionné en écoutant M. Goriely. Pour moi, la question qui me préoccupe c'est de savoir si le fédéralisme résoudrait la question de Bruxelles. Le fédéralisme est-il apte à résoudre le problème de Bruxelles ? Qu'est, par ailleurs, le problème de Bruxelles ?

Les flamands disent : Bruxelles n'est pas une ville accueillante...

Lode CLAES. — Par le fait de la francisation à Bruxelles.

Marcel GREGOIRE. — Avez-vous l'impression que cette francisation à Bruxelles est voulue ? Y a-t-il un mot d'ordre qui se répand parmi les Bruxellois et selon lequel il faudrait avant tout franciser ?

Je ne le crois pas. Il y a un test remarquable de ce point de vue là, ce sont les annonces du Soir. Tout qui, ou presque, sollicite à l'heure actuelle un emploi à Bruxelles est obligé d'être bilingue. Bien sûr à ceci s'ajoutent aussi le trilinguisme, le quadrilinguisme ; c'est le signe de l'internationalisation.

Mais pour nous en tenir à nos problèmes spécifiquement belges, je ne crois pas qu'il y ait à Bruxelles, dans des milieux importants, une volonté délibérée de pousser à la francisation. Au contraire, si vous regardez les chefs d'entreprises, tout ce qui les préoccupe c'est d'avoir des employés bilingues.

Ce qui est vrai selon une expression qui, j'espère, ne froissera personne, c'est que, en tout cas, pour ceux qui ne l'utilisent pas couramment, le flamand est utilisé volontiers comme une salopette, c'est-à-dire comme un instrument de travail ; en revanche, quand il s'agit du smoking, c'est-à-dire de la langue des salons, il y a là encore un large pas à faire, sauf dans les milieux officiels ; en effet, si la francisation de Bruxelles se ralentit, c'est à mon avis en raison du nombre considérable de

fonctionnaires, aussi bien des administrations centrales que des parastataux, qui viennent habiter Bruxelles et qui sont d'expression néerlandaise. Mais à nouveau, ce sont là des données qu'il serait extrêmement intéressant de vérifier.

Ceci dit, j'en reviens au problème pratique qui est celui-ci : le fédéralisme est-il de nature à donner une solution au problème de Bruxelles ? Je crois que non. Pourquoi ? Vous l'avez bien dit, M. Claes, ce que vous reprochez à M. Goriely c'est notamment qu'il ne délimite pas la région bruxelloise. Or, il faut le faire puisque la région bruxelloise est soumise à un régime spécial. Comment le faire ? L'idée que je n'ai cessé de défendre est simple : qu'on interroge les gens. Le problème bruxellois est un problème qui, essentiellement et fondamentalement, intéresse les habitants de cette région. Il peut arriver à un jeune homme de Herentals, surtout lorsqu'il n'a pas dépassé l'âge de 35 ans, de se dire tout à coup : « il est malheureux que telle commune n'appartienne plus à la mère Flandre », mais c'est une réflexion qu'il se fait surtout lorsqu'il lit un article de journal ; ce n'est pas une des questions qui l'intéressent quotidiennement. Tandis que pour un habitant d'Alsemberg qui doit conduire tous les jours ses enfants loin de son domicile et qui doit le faire même s'il gèle, s'il neige, s'il pleut, qui a affaire à un contrôleur de contributions qui ne parle pas sa langue, une série de problèmes se présentent quotidiennement, tandis qu'ils ne se posent pas pour les habitants de Flandre ou de Wallonie. Je suis très frappé de voir qu'en Wallonie on ne se sent pas concerné par les problèmes linguistiques. On ne réalise pas leur portée ni leur incidence. Je crois que c'est la même chose en Flandre. Et c'est pourquoi lorsqu'un Flamand et un Wallon se rencontrent, ils disent volontiers : « comme nous nous entendons bien. Comment est-il possible que les politiciens, eux, ne parviennent pas à s'entendre ? Comment est-il également possible que ces Bruxellois soient des empêcheurs qui interdisent toute entente entre nous deux ? ». C'est que, dans la vie quotidienne, ils ne se heurtent pas aux problèmes qui heurtent les Bruxellois.

C'est donc à Bruxelles qu'il faut supprimer la fièvre. Je crois qu'on y arrivera dès le moment où on aura interrogé les gens et qu'on leur aura demandé : quel régime voulez-vous ?

Pour ma part, je suis convaincu que dans la capitale du pays, tout ce qui est administratif, sous quelque angle que ce soit, doit être bilingue. Par conséquent il faut à Bruxelles, quel que soit le nombre des gens qui sont intéressés que chacun puisse être jugé, administré, enseigné, taxé soit en français, soit en néerlandais selon qu'il le souhaite et que les services soient organisés en conséquence ; c'est cela qui attire et

rend accueillant. Pour le reste, on ne peut pas demander aux Bruxellois plus qu'on ne demande aux Anversois ou aux Liégeois ; de ce point de vue, ils sont sur le même pied.

Or, si l'on décide d'instaurer le fédéralisme, sera-t-il plus aisé de déterminer les frontières de Bruxelles ? Je ne le crois pas.

En effet, avec le fédéralisme vous majorisez et vous valorisez la notion de frontière ; vous rendez donc plus difficile la délimitation de celle-ci. Par ailleurs, dès le moment où vous aurez délimité la région bruxelloise avec tout ce qu'elle implique, vous n'aurez plus besoin du fédéralisme, parce que vous aurez alors résolu le problème.

François PERSOONS. — Je crois qu'il est intéressant de commencer par la reconnaissance des faits que le rapport de M. Goriely vient d'énoncer sur la région bruxelloise.

Un fait nouveau d'importance est le mouvement d'immigration à Bruxelles, qui n'était pas considérable autrefois.

Mais il y a eu un apport de l'ordre de 75.000 étrangers dans l'agglomération bruxelloise au cours de ces huit dernières années ; les étrangers font naturellement leur assimilation en français parce que c'est la langue la plus parlée dans la plupart des communes de l'agglomération et parce que ces étrangers sont prédisposés à parler le français, en raison de leur pays d'origine : Italie, Espagne ou Afrique du Nord après un séjour en France.

Quant à la question soulevée par M. Grégoire, je crois que la description doit précéder la définition. Quelle est la description ? Il y a deux ministres de l'Economie régionale dont les engagements ne peuvent pas dépasser 15 % des crédits de l'Etat destinés à l'économie. Or, que voyons-nous ? cette économie régionale dépasse souvent les 15 %.

Il y a deux ministres de la Culture : un néerlandophone et un francophone. Mais aucune structure organique, même fédérale, n'a été conçue pour résoudre le problème ainsi créé, avec comme conséquence notamment que Bruxelles, capitale de l'Europe, n'est même pas capable de construire un musée d'art moderne parce qu'il faut l'accord des deux ministres et cet accord paraît bien délicat à obtenir.

Le dédoublement des Ministères des Affaires économiques et des Travaux publics est en cours. Toutes ces transformations semblent se réaliser sans et contre Bruxelles.

Deuxième observation : les structures économiques et financières du pays changent. Le capitalisme belge passe la main à de nouvelles entreprises de dimension internationale qui se réalisent rarement autour de nos affaires d'ailleurs. Cette question préoccupante n'est pas seulement une affaire de conflit linguistique.

Troisième observation : l'expansion économique de Bruxelles ne paraît pas devoir correspondre dans l'avenir à ce qu'elle fut dans le passé. Non seulement la population tend à se stabiliser, mais les salaires des ouvriers ne croissent pas de la même manière que dans les autres régions du pays.

Selon M. Goriely, l'industrie bruxelloise est importante, selon moi elle est en pleine régression et toute la politique économique tend à l'ignorer. Sur les 10 milliards d'intervention de l'Etat en faveur de l'investissement industriel, Bruxelles a reçu 0,3 % ; je parle non seulement des 19 communes mais aussi des communes de la périphérie, alors qu'un tiers de la population active bruxelloise est occupée dans l'industrie. Sans vouloir en aucune manière souhaiter que l'agglomération bruxelloise ait un taux d'expansion supérieur aux autres régions du pays, je pense qu'il est légitime de se préoccuper du progrès social d'une partie importante de la population, que ce progrès puisse y être assuré par un développement économique adéquat, d'autant plus que nous sommes à la veille d'une redistribution de compétences administratives d'un type ou d'un autre. Car il semble se dégager à ce sujet une volonté flamande et une volonté wallonne. Il n'est pas absurde, par exemple, pour la politique du logement où le problème se pose très différemment en Wallonie qu'au Limbourg, de confier à des organisations administratives distinctes la compétence de traiter d'une manière différente le problème ; du moment que le cadre économique demeure commun. La transformation de l'Etat se fait sans et contre la participation de Bruxelles. Dans ce contexte de nouveaux pouvoirs n'est-il pas logique, à condition de bien circonscrire les matières et les procédures, de tenir compte des trois régions ? N'est-il pas urgent que Bruxelles ait une liberté de décision ? N'est-il pas urgent qu'elle ait une dimension techniquement adéquate, appuyée par une volonté de participation de la population ?

Lode CLAES. — Je voudrais répondre à M. Grégoire qui estime qu'il n'y a pas de volonté concertée de francisation à Bruxelles.

Je ne suis pas partisan de la théorie conspirationnelle de l'histoire. En effet, il n'y a pas d'état-major qui dirige la francisation ; mais il y a un phénomène de francisation indubitable, soutenu systématiquement par beaucoup de Bruxellois. Il y a une pression sociale dans ce sens, objective, même si ceux qui la subissent se sentent subjectivement libres. Ce n'est qu'au moment où cette pression sera équilibrée par une pression flamande dans le sens contraire qu'un référendum pourra faire apparaître une décision libre.

Marcel GREGOIRE. — Vous voulez équilibrer une pression sociale. Vous voulez bien admettre à votre tour qu'elle est diffuse. Ce n'est donc pas une pression volontariste qui serait l'expression d'un acte délibéré, concerté, voulu par un état-major. C'est précisément pourquoi elle est acceptée et que, bien plus, comme M. Goriely le disait, il y en a qui vont de l'avant. Il n'en est pas de même de la pression exercée par le mouvement flamand. C'est une contrainte voulue et dirigée et, pour ce motif, repoussée.

Lode CLAES. — Je ne personnifie par un parti politique et je ne saurais personnifier le mouvement flamand dans son ensemble, parce que là non plus il n'existe pas d'état-major.

La contre-pression à Bruxelles n'est pas uniquement politique. Elle découle également de l'expansion économique du pays flamand et de son émancipation sociologique et culturelle. J'attends plus de ces forces que de l'intervention politique, mais on a le droit le plus strict de contrebalancer une pression économique et sociale par des moyens politiques. Tous les mouvements politiques l'ont fait.

Je pense que M. Grégoire surestime l'importance du problème bruxellois. Le problème communautaire est d'abord un problème de relations flamando-wallonnes, qui s'insère dans tous nos autres problèmes, comme ces mois-ci dans un conflit social dans les charbonnages du Limbourg et dans les plans d'expansion des ports. Bruxelles est l'endroit où ces tensions se manifestent le plus clairement mais il n'y a pas lieu de les réduire à Bruxelles.

A propos de l'intervention de M. Persoons sur les étrangers à Bruxelles, je marque mon accord, en ajoutant que leur présence au nombre de 160.000 environ dans les 19 communes influence les statistiques linguistiques. A quelques centaines d'exception près, ces étrangers se trouvent du côté francophone, envoient leurs enfants dans les écoles de langue française, etc.

La politique d'expansion économique était jusqu'ici essentiellement orientée vers le secteur secondaire et vers certaines régions ; ceci explique que la région bruxelloise en a très peu bénéficié. A mon avis, Bruxelles en général et le secteur tertiaire bruxellois en particulier n'ont pas besoin de l'aide de cette politique qui doit être sélective.

Paul-Henri SPAAK. — Dans une discussion comme celle-ci, il est important de savoir exactement ce que l'on discute et de bien poser le problème. Monsieur Goriely a été arrêté dans son rapport introductif au moment où il allait aborder le vrai problème. Je crois que M. Grégoire a fait un effort pour nous y amener mais je ne suis pas d'accord avec

lui. Il a dit que le fédéralisme n'est pas la solution pour Bruxelles. Mais il existe une autre façon d'aborder la question : *c'est de savoir si Bruxelles aujourd'hui empêche le fédéralisme*. Voilà à mon avis comment le problème se pose et pourquoi. Je ne suis pas fédéraliste par principe ; je n'ai pas non plus l'horreur instinctive que certains hommes politiques manifestent dès qu'on prononce le mot fédéralisme parce qu'ils ne parviennent pas à faire la différence entre le fédéralisme et le séparatisme et parce que fédéralisme en Belgique signifie pour eux l'éclatement du pays. Ce qui me frappe très fort, dans l'état actuel des choses, qu'on le veuille ou non, c'est l'ensemble des faits acquis et irréversibles qui contiennent en eux des éléments de fédéralisme. Je les cite rapidement :

1. En 1932, une frontière linguistique (heureusement je n'étais pas encore au parlement à cette époque et c'est une responsabilité que je ne porte pas) c'est-à-dire la reconnaissance de deux états. Les événements d'aujourd'hui sont en partie les conséquences de ce qu'on a décidé à cette époque là.

2. Lors des réunions de la commission des 28, il n'y eut aucun représentant pour défendre l'état unitaire. Tout le monde a reconnu qu'il y avait deux communautés linguistiques différentes. Plus personne en Belgique ne songe à prétendre qu'il n'y a en Belgique qu'une seule communauté. C'est un mouvement irréversible.

3. La volonté politique est à la décentralisation économique, qui est pour les uns un commencement et pour les autres une fin ; situation équivoque, s'il en est.

4. Nous venons de vivre durant trois semaines des événements vraiment passionnant : une question portuaire qui a failli renverser le gouvernement. Or, des discussions sur cette question eurent lieu à la Chambre belge du Commerce, mais le Parlement ne s'en soucia guère tandis que le Conseil économique wallon convoquait tous les parlementaires quel que soit leur parti. On peut tenir pour assuré qu'à cette réunion du CEW 90 % des représentants wallons seront présents.

La semaine suivante un drame grave dans le Limbourg. Le gouvernement décide de convoquer les parlementaires du Limbourg, quelle que soit leur opinion politique, pour leur faire un exposé spécial sur la situation dans le Limbourg et les mines.

Il y a maintenant deux ministres de la Culture, deux ministres de l'Éducation nationale, deux ministres de l'Économie régionale. Objectivement, ne sont-ce pas là des éléments de fédéralisme ? Et s'il n'existait

pas une peur panique du mot, les dirigeants en tireraient des conclusions pratiques et non des conclusions tout à fait illogiques et partielles, de propositions compliquées sur des sénats paritaires, des sonnettes d'alarme, des lois de décentralisation économique qui sont équivoques. J'estime qu'à l'heure actuelle les éléments fondamentaux d'un état fédéral se trouvent réunis et s'il n'y avait que la Flandre et la Wallonie il n'y aurait pas de difficultés. Mais il y a le problème de Bruxelles, et le vrai problème est de savoir si les questions qui se posent à Bruxelles ne peuvent pas trouver une solution dans le cadre d'un état fédéral. C'est probablement la seule façon pour maintenir en Belgique ce qui doit être maintenu et soutenu. Un certain fédéralisme est possible avec Bruxelles l'état flamand et l'état wallon comme états fédérés. En ce cas, Bruxelles empêche-t-il la mise en vigueur d'une solution fédéraliste ? Voilà le vrai problème.

Ministre Léo TINDEMANS. — Mijnheer de Voorzitter, ik zou twee bedenkingen willen formuleren die de bedoeling hebben zich te situeren op het wetenschappelijke vlak, dus tegenover de benadering van professor Goriely, en een derde die van politieke aard is en bijgevolg waarschijnlijk de politieke passies zal oproepen. Eerst echter een voorafgaande bedenking. Wij pogen in dit land met wetten een situatie te regelen die van psychologische of sociologische aard is en dat is vanzelfsprekend onmogelijk. De publieke opinie reageert niet of verkeerd op de voorstellen in het parlement geformuleerd. Dit is het drama van het België van vandaag, daarom zullen we noch vandaag, noch morgen, noch door een grondwetsherziening een ideale oplossing kunnen vinden. Dat is mijn diepe overtuiging.

Mijn eerste bedenking professor Goriely, ik heb het gevoel dat U het probleem zeer goed benadert hebt. Ik zou U willen feliciteren met de objectieve wijze waarop U een aantal gegevens hebt bijeengebracht en in perspectief gesteld, maar naar mijn mening hebt U het fenomeen van de grote agglomeratie zelf te weinig behandeld. Wij hebben maar één grootstad in België, ik zeg niet grote stad, maar een grote agglomeratie en dat is Brussel. De sociologische studies in andere landen wijzen erop dat de grote agglomeratie fataal is voor het « menselijk element ». Het is een onmenselijk milieu om in te wonen ; om een woord te gebruiken dat U vertrouwd is en waarvan U de oorsprong kent : de grote agglomeratie heeft als gevolg de alienatie van de inwoners. Vandaar dat moderne sociologen, die bekommerd zijn om het menselijke aspect van de samenleving, vragen dat men de grote agglomeratie zou indijken, zou beperken, om de mens terug de mogelijkheid te bieden wortel te schieten, om terug het gevoel te

hebben dat men in een gemeenschap leeft. Zelfs in Nederland, waar men overgaat tot de fusie van gemeenten en vorming van grote agglomeraties, is men verplicht buurtschappen in te richten om opnieuw een klimaat te scheppen waarin met het gevoel heeft niet totaal gealigneerd te leven. Ik meen dat dit fenomeen op Brussel, zelfs op het taalprobleem in Brussel, een grote invloed moet hebben. Men komt in een milieu, waarin men totaal vervreemdt, zeker voor Vlamingen, vandaar een aantal factoren die inwerken. Ik ken vrienden die bewust Vlaming zijn en dit mordicus willen blijven en na enkele tijd zeggen dat ze totaal vervreemd zijn in de wijk waarin ze wonen, zonder dat zij agressief zijn. Het zijn voornamelijk de vrouwen die zich vervreemd gevoelen en het zijn vooral de vrouwen die vragen naar de streek van oorsprong terug te keren. Men zou deze factoren ook eens wetenschappelijk moeten onderzoeken.

Daarbij bestaan er nog de grenzen van een cultuur, ik ga nu een stap verder. Wij staan tegenover het fenomeen van een kleinere cultuur — niet wat de inhoud of waarde betreft, maar wat de omvang betreft — en een grotere cultuur, en beseffen dat die kleinere cultuur nog steeds bescherming vraagt. Le Monde heeft een reportage gewijd aan de Nederlandse cultuur en ik zal nooit de zin vergeten die ze gebruikt hebben : « C'est une très grande culture, très dense mais sans rayonnement ». Natuurlijk, voor degene die niet tot de Nederlandse cultuur behoort, is deze cultuur een kleine cultuur die weinig of niet uitstraalt. En dit is ook één van de moeilijkheden voor België, dat de Nederlandse cultuur zonder speciale maatregelen, in de hoek gedrongen wordt. Vandaar de vraag naar protectie.

Ik heb somtijds het gevoel dat we staan voor de keuze : België of Brussel. Ik overdrijf nu een beetje, maar zowel in het Vlaamse als in het Waalse landsgedeelte ontwikkelen zich gevoelens die zeer gevaarlijk zijn. Ik zal alleen over de Vlaamse spreken. Daar ontwikkelt zich een primair gevoel en de sociologen weten welke invloed de primaire gevoelens hebben op de publieke opinie, zelfs op de verkiezingsuitslagen. Er is een primair gevoel in Vlaanderen, dat naar mijn mening algemeen is, dat Vlaanderen niet bekommt waarop het normalerwijze volgens de rechtvaardigheid recht heeft. Er is de zin : Vlaanderen nog altijd vragende, eisende partij. Dat maakt het probleem zo moeilijk, want bij elke taalgrenswijziging wekt dit bij 95 % der Vlamingen het gevoel dat men weer moet concessies doen, weer moet toegeven, dat men afneemt wat hun rechtmatig toebehoort. Dit is een primair gevoel, al dan niet gerechtvaardigd, hierover spreek ik me nu niet uit, maar dit primaire gevoel is uiterst gevaarlijk voor de reacties. Ik weet dat dergelijk gevoel op dit ogenblik eveneens bestaat aan Waalse zijde.

Ik zal die niet verder analyseren, maar dat zou eveneens een onderzoek behoeven wil men het probleem Brussel juist situeren. Ik ga niet verder in op het probleem van de grote agglomeratie. Sommige sociologen beweren dat 80 % van de bevolking geen belangstelling heeft — politiek gesproken — voor wat verder reikt dan de gemeentepolitiek.

Tweede bedenking, nog wetenschappelijk hoop ik, zij het reeds minder, in verband met de economische grenzen van Brussel. Het verbaast me dat zelfs de heer Persoons, die nochtans een gevormde economist is, zo gemakkelijk over de economische grenzen van Brussel spreekt. Het is een boeiend probleem, de economische grenzen van een grote stad. Maar waar liggen de economische grenzen van Luik, waar liggen de economische grenzen van Antwerpen? Daar komen mensen werken van Lokeren, Herentals, Lier, van Turnhout zelf. Waar liggen de economische grenzen van Brussel? Ik denk dat het probleem verkeerd gesteld wordt wanneer men het ziet vanuit de economische uitstraling van Brussel. Ik maak er geen drama van, in elk land wordt de hoofdstad betwist, in Nederland is Den Haag de spot van de Nederlandse literatuur.

Berlijn werd gehaat door de andere Duitse steden, « Paris et le désert français ». Er is ook in het verzet tegen Brussel een element dat we niet moeten overdrijven en dat we in de andere landen weervinden. Het is evident dat in de hoofdstad de zetel van vele maatschappijen gevestigd zijn, dat het een groot financieel centrum is, dat het een internationaal centrum is, bijgevolg dat Brussel een grote economische uitstraling heeft. Als men dan gaat spreken van de afbakening van de economische grenzen stelt men naar mijn mening het probleem verkeerd. Ik zal maar één voorbeeld citeren, namelijk de havenstad Hamburg. Hamburg is een deelstaat van Duitsland, de economische grenzen gaan vanzelfsprekend verder dan deze van wat nu een staat is in de Duitse Bondsrepubliek.

Derde kwestie, en niet meer wetenschappelijk, het probleem Brussel en het federalisme. Ik zal U hierover mijn mening zeggen. Er zijn ook dagen en weken dat ik zeg, zoals Mijnheer De Saeger heeft gezegd voor de RTB: « Je deviens fédéraliste par fatalisme ».

A votre demande, je continuerai en français.

Lorsqu'il est question du fédéralisme en Belgique et que j'examine la question, j'en conclus toujours à son impossibilité en Belgique. Pourquoi? Examinons d'abord l'hypothèse d'un fédéralisme à deux; c'est pour moi institutionaliser l'opposition entre les deux partenaires. Je ne connais que deux exemples d'un tel fédéralisme: Chypre et la Tchécoslovaquie.

J'ai eu l'occasion de m'en entretenir longuement avec ce grand spécialiste en matière de fédéralisme qu'est le professeur Friedrich dont je regrette beaucoup l'absence à ce colloque.

A Chypre, Turcs et Grecs règlent ce qu'ils sont à même de faire séparément mais les problèmes d'intérêt commun aux deux communautés demeurent sans solution parce qu'il n'y a jamais d'accord entre elles.

La Tchécoslovaquie est, ce me semble, un exemple fort mal choisi. Ce n'est pas mon intention d'ouvrir ici une polémique sur les structures politiques des pays de l'Est mais, tout le monde le sait, dans un pays communiste le parti communiste, parti unique ou hégémonique, décide en dernier ressort et sans recours ; pour l'essentiel le rôle du parlement est purement formel ; que vaut dès lors l'exemple invoqué ?

L'instauration en Belgique d'un fédéralisme à deux soulèverait non seulement le problème de l'opposition institutionnalisée mais également celui des ressources : ce dernier est déjà actuel, à bien lire l'article récent d'un ancien ministre. Où prendra-t-on l'argent et qu'en fera-t-on ? Vu la mentalité régnant en Flandre, une répartition paritaire des ressources est exclue : une telle solution ne sera jamais acceptée dans un fédéralisme à deux. Par conséquent, à partir du moment où l'on va scinder les ressources pour gouverner les deux états fédérés, la grave question du séparatisme sera posée.

Où s'arrêtera cette division des ressources : les deux partenaires ne seront-ils pas tentés d'en accaparer toujours davantage pour les affecter chacun à leur guise, au point qu'il ne demeure rien pour les problèmes d'intérêt commun et que disparaisse ainsi un lien qui est une condition *sine qua non* de la survie de l'état commun ; la question ne se pose pas sous le même angle lorsque les états fédérés sont beaucoup plus nombreux car les conflits toujours possibles n'opposent pas automatiquement les mêmes aux mêmes.

Je le répète, le fédéralisme à deux cristallise et institutionnalise les oppositions entre communautés : d'ores et déjà, des problèmes comme la politique portuaire et même le prix du lait prennent une coloration communautaire dans ce pays ; on sait, par exemple, pour ce qui concerne l'évolution de l'agriculture, qu'elle n'est pas la même dans le Nord que dans le Sud du pays.

Quid du fédéralisme à trois ?

On le sait, nos fédéralistes belges ont une conception différente du fédéralisme : au Nord, on opte pour une solution à deux, au Sud on préconise plutôt une solution à trois.

Hélas, le fédéralisme à trois est rejeté par les Flamands parce qu'ils estiment que ce sera Bruxelles qui aura voix prépondérante dans une telle formule : serait-ce là une amélioration de la situation actuelle ?

Sans doute la solution idéale serait celle que M. Spaak préconise depuis quelque temps : un fédéralisme européen auquel je me rallie entièrement. Je le répète, un nombre plus important d'états fédérés permet un jeu plus souple du système : les majorités se constituent différemment selon les problèmes.

Lorsque je parle du fédéralisme à trois avec des Wallons qui réfléchissent à ces problèmes, ils me font part d'emblée de leur profond scepticisme ; en effet, disent-ils, les problèmes actuels sont par exemple ceux de nominations, de crédits pour l'économie régionale bruxelloise et aussitôt, disent-ils, dans cette hypothèse les Flamands feront front pour revendiquer leur part.

On n'échappe donc pas, selon l'idée chère à M. Persoons, à une affirmation toujours plus nette des sentiments communautaires. Aussi l'idée d'un fédéralisme à cinq peut-elle paraître séduisante en théorie mais, en pratique, me dit-on, et je partage ce sentiment, le regroupement s'opérera à nouveau en Belgique sur une base dualiste. Dès lors, que faire ? Monsieur Spaak l'a dit, au groupe des 28 personnes n'a osé défendre l'état unitaire mais, à mon humble avis, l'état unitaire n'existe plus : peut-on, en effet, encore considérer comme tel une Belgique où existent une frontière linguistique fixée soi-disant définitivement, des rôles linguistiques dans l'administration, des crédits pour l'économie régionale d'un import de cinq milliards pour chaque région ? La fédéralisation s'impose à nous pour n'importe quel problème et je veux ici mettre l'accent sur la distinction entre fédéralisation et fédéralisme. Selon moi, la seule solution pour la Belgique est la solution *sui generis* ; vous voudrez bien excuser le peu d'originalité de cette formule sur laquelle je vais m'expliquer brièvement.

Il faut apprendre à vivre avec certains problèmes ; chaque pays a des problèmes insolubles : un problème racial aux Etats-Unis, le drame de l'Irlande du Nord, la réunification de l'Allemagne, etc.

En Belgique, où il y a deux grandes communautés, il en est qui sont insolubles, ou du moins insolubles pour l'instant.

Comme je l'ai dit en commençant, on veut régler par la voie constitutionnelle ou légale des difficultés psychologiques, des situations qui relèvent de l'ordre de la sociologie. Il nous faut chercher ensemble un nouveau consensus, ou en d'autres termes, sous quel régime les Belges veulent-ils bien continuer à vivre ensemble ? C'est ce régime que nous recherchons depuis un an et demi. Jusqu'où veulent aller les citoyens de ce pays pour avoir un Etat dont les structures à la fois garantissent la viabilité future de la Belgique et satisfassent les légitimes revendications de nos communautés nationales ? Telle est la grande question.

Une certaine audace s'impose, je le concède volontiers, mais sans excès toutefois. Quoi qu'il en soit, il faut faire quelque chose : sinon la crise s'accroîtra davantage. Concrètement, comment trouver une solution *sui generis* et recueillir l'accord d'une majorité des Belges sur une formule conciliant une certaine régionalisation, une certaine fédéralisation avec la cohésion et la survie indispensable de l'Etat ?

Tel est le problème devant lequel je me trouve placé. Je pourrais vous parler des solutions envisagées. Certes, le groupe des 28 n'a pas fait de miracles, mais il s'est dégagé de ses travaux quelques lignes de force, notamment l'autonomie culturelle, la décentralisation avec pouvoir normatif et la création de grandes agglomérations y compris à Bruxelles.

Soit dit en passant, si l'on compare la politique culturelle de Bruxelles avec celle des autres grandes villes, je me sens un petit peu gêné pour Bruxelles : la création de la grande agglomération connexe à celle des deux commissions et des deux conseils culturels paritairement composés, permettra de promouvoir les activités culturelles à Bruxelles et il y aurait là un grand pas en avant et ce serait là tout profit pour l'agglomération bruxelloise.

Dans un autre ordre d'idées, la décentralisation a été préconisée, mais au groupe des 28 la question fut posée à tous les partis représentés, et l'étaient tous ceux qui ont des élus au Parlement : quelles sont les matières devant relever en toute hypothèse du pouvoir central ? Chose frappante et significative, tous les partis ont présenté une liste impressionnante des matières. A mon avis, coïncidence heureuse ou malheureuse, les membres du groupe étaient sous l'impression de la dévaluation du franc français. Et on l'a vu à cette occasion — mais peut-être certains sociologues ici présents contesteront-ils la chose — que des troubles, que des grèves peuvent influencer le sort du franc.

On dit que très peu d'hommes, très peu de politiciens, voient le lien entre la valeur de la monnaie et l'activité économique, mais à cette occasion l'influence de ce qui était arrivé en France était manifeste.

J'ai devant moi les listes des matières dont je viens de parler : on y cite entre autres : la monnaie, la politique monétaire, les grands investissements, la balance des paiements, les postes, et bien d'autres choses encore qui de toute façon devraient rester de la compétence du pouvoir national. A ces listes, on oppose sans doute d'autres énumérations de matières : certaines participants en ont cité l'une ou l'autre. Pour ma part, que la chasse soit réglementée différemment en Wallonie et en Flandre, que l'assainissement des terres humides soit confié aux régions ou aux provinces, que même la politique familiale soit différente en Flandre et en Wallonie, la chose me laisse assez indifférent.

Mais j'ai bien constaté que de l'avis de tous les partis, même en dehors de la politique étrangère et de la défense qui sont, vous le savez, des éléments fondamentaux de la souveraineté d'un pays, de très nombreuses matières, même selon l'avis de la VU et du FDF-Rassemblement wallon, devraient rester de la compétence du pouvoir national. Alors, Messieurs, dans ces conditions, quel est encore le contenu de ce fédéralisme ? Si les matières essentielles continuent à être réglées au niveau national, si la décentralisation du surplus est de nature à satisfaire les aspirations de nos communautés, je me rallie tout de suite à ce fédéralisme là.

Paul-Henri SPAAK. — La communication de M. Tindemans est si intéressante que je voudrais y ajouter quelque chose. Il me semble tout d'abord que nous devons éviter de nous disputer sur des mots. J'ai eu l'imprudence de parler d'un *certain* fédéralisme, je pourrais dire d'un fédéralisme *sui generis*. Lorsque M. Tindemans me répond : je veux pour la Belgique une solution *sui generis*, nous n'allons pas discuter là-dessus, nous allons voir ce qu'il y a derrière l'expression. Mais je crois aussi qu'il y a à la base de nos difficultés de grandes difficultés d'ordre psychologique. C'est pourquoi le remède pour ce pays est de créer un choc psychologique, pour ma part avec la création d'un état flamand et d'un état wallon. Ces entités juridiques créés, les problèmes techniques seraient abordés dans un meilleur esprit.

Etienne KNOOPS. — Plutôt que de discuter de la philosophie du fédéralisme, il vaut mieux se mettre d'accord sur les grands principes d'une solution d'ordre fédéral en Belgique.

En ce sens, je suis d'accord avec Monsieur Spaak.

En réponse à M. Claes, je m'étonne qu'au nom de principes démocratiques, la Volksunie reporte à plus tard, tant le retour à la liberté du père de famille qu'une éventuelle consultation des populations.

Pour les Wallons, le problème communautaire est d'abord économique avant d'être linguistique.

Toutefois, les Wallons sont de plus en plus sensibles aux aspects linguistiques des choses et cela, à cause de l'augmentation, tant du nombre des fonctionnaires que de celui des Wallons qui doivent venir à Bruxelles pour trouver du travail.

Revenant au plan Spaak, je pense qu'il conviendrait que soient nettement distinguées les trois états fédérés des six circonscriptions électorales.

Ces dernières ne doivent pas être appelées des régions, cette première appellation ayant entraîné des malentendus et des critiques graves.

Il faut d'ailleurs reconnaître que ces six circonscriptions électorales sont mal tracées et constituent en tout état de cause, un point faible du plan.

En ce qui concerne les Etats fédérés, ceux-ci devront recevoir un maximum de pouvoir, avec des ressources propres.

Quant à l'objection monétaire présentée par le ministre Tindemans, c'est un épouvantail un peu désuet.

En effet, déjà à l'heure actuelle, le problème monétaire se pose à l'échelle européenne et à ce titre, il se déclare partisan du plan Barre pour la création d'une unité monétaire européenne.

C'est évidemment dans le cadre belge et européen que le fédéralisme jouera. Il permettra enfin aux Wallons, aux Flamands et aux Bruxellois de résoudre eux-mêmes les problèmes qui leurs sont posés. Devenus responsables, ils seront beaucoup plus efficaces. C'est la leçon habituelle et la justification première des solutions de décentralisation.

Léo TINDEMANS. — La chose sera possible si l'on respecte la discipline imposée par les autorités européennes. Il n'est pas possible de concilier la poursuite d'une politique flamande ou wallonne entièrement autonome en matière d'investissements, d'emprunts et de dépenses avec une politique monétaire européenne.

Paul-Henri SPAAK. — Les fédéralistes wallons doivent savoir que leur indépendance financière sera limitée par des lois fédérales.

Léo TINDEMANS. — Lorsque la coalition démocrate-chrétienne et socialiste-démocrate est venue au pouvoir en Allemagne, la première décision prise par le Ministre des Finances Strauss pour arrêter l'inflation et pour assainir les finances fut de circonscrire le pouvoir des Länder. Il a dit : « si je veux appliquer une politique économique et financière moderne, je ne veux pas être contrecarré par la politique financière et la politique d'investissements des Länder » : de tels propos sont clairs.

J'aimerais répondre à M. Spaak.

La présentation des choses et la mienne sont fonction pour une bonne part de nos tempéraments respectifs qui, heureusement, ne sont pas les mêmes. Vous me dites qu'il faut un choc !

Lorsque j'étais encore étudiant, j'ai noté dans mon journal une phrase de Condorcet : « rien par choc, tout par ondulation ».

Quand le gouvernement Lefèvre-Spaak fut installé, j'eus l'occasion d'assister à un entretien entre J. Monnet et le Premier Ministre de l'époque, Monsieur Monnet était d'avis qu'il fallait faire choc pour asseoir son autorité. Il disait : « Quand je suis en France, je sais où se trouve

l'autorité ; quand je suis en Allemagne, je sais où se trouve l'autorité ; quand je suis en Angleterre, je sais où se trouve l'autorité ; mais quand je suis en Belgique — mais il ne connaissait pas bien la Belgique — je ne sais pas où se trouve l'autorité. Et par conséquent, estimait-il, un gouvernement qui veut gouverner doit proposer, par exemple, de nationaliser tout un secteur de l'industrie, n'importe lequel, du moment qu'il provoque un choc dans l'opinion et qu'il assied de la sorte son autorité ».

Je dois dire que j'étais assez stupéfait et j'ai à peu près le même sentiment lorsque vous nous avez dit : « Créons deux Etats cela fera réfléchir les Belges ». C'est peut-être là une question de tempérament, mais cette méthode ne me sourit guère ; il est impossible de réformer ce pays comme le ferait un architecte : vous faites un beau plan, un « bleu », on le vote et on l'applique le lendemain. A mon sens, cela suffit pour arrêter la machine. Il faudra, par conséquent, revoir prudemment les fonctions de l'Etat et examiner comment il sera possible de faire fonctionner la machine de la meilleure façon possible.

Marcel GREGOIRE. — J'ai peut-être une déformation juridique mais je trouve que nous ne sommes plus dans le sujet. Notre sujet est « Bruxelles et le fédéralisme ? ». Et vous aurez remarqué que chaque fois qu'on arrive à cette question, on dit : « il faut régler la question de Bruxelles et il faudra une méthode raisonnable qui pourra fournir les frontières de la région bruxelloise ». Mais comment ? A ce sujet, M. Spaak, j'ai un léger avantage sur vous. Vous m'avez dit l'autre jour : « imaginez que ma formule tout entière soit acceptée, l'accepteriez-vous aussi ? ». Je vous demande à mon tour : « si ma formule était acceptée, l'accepteriez-vous ? ».

Paul-Henri SPAAK. — Quelle formule ?

Marcel GREGOIRE. — Celle qui consiste à interroger les gens pour savoir s'ils veulent ou non faire partie de telle ou telle région. Il en est qui s'opposent à ce qu'on pose la question. M. Claes, par exemple, ne veut pas qu'on pose la question. Il ne veut pas du recensement.

Léo MOULIN. — M. Spaak non plus.

Marcel GREGOIRE. — Oui c'est vrai. Mais pourquoi avoir peur de la vérité ?

Paul-Henri SPAAK. — Dans votre système, cela signifie qu'on fait un recensement dans les communes à facilités et s'il n'y a que 49 % des gens qui répondent oui, vous abandonnez ces 49 %.

Marcel GREGOIRE. — Là aussi, je crois qu'il s'agit de trouver quelque chose de raisonnable. Le malheur est qu'il n'y a pas une région, pas une localité en Belgique où une forte minorité flamande n'est pas en possession de ses droits. Par exemple, il n'y a pas de région en Wallonie où il y aurait 15 % de flamands. Vous pouvez en être certain : s'il y avait une Crainhem ou une Rhode St-Genèse en quelque sorte renversée, si, dans la périphérie bruxelloise, il y avait des communes unilingues françaises où il y aurait 60 %, 40 % ou 30 % de Flamands, ce serait vite changé, parce qu'alors il y aurait une monnaie d'échange.

Dès lors, la formule, M. Spaak, c'est qu'on se mette d'accord sur le pourcentage qui devrait atteindre une minorité pour qu'elle soit respectée. Est-ce impossible ?

Paul-Henri SPAAK. — Respectée contre la volonté de la majorité.

Lode CLAES. — La minorité deviendrait majorité.

Marcel GREGOIRE. — Pas du tout.

Paul-Henri SPAAK. — Vous permettez que j'interrompe pour que je vous comprenne bien. Vous imposez aux habitants de la périphérie la question : voulez-vous oui ou non être bruxellois ? Voulez-vous un régime bilingue ou voulez-vous maintenir votre régime unilingue ?

Qu'est-ce qui se passe dans une commune où les gens répondent : 45 % — nous voudrions un régime bilingue — et 55 % — nous sommes pour le régime unilingue.

Marcel GREGOIRE. — Vous avez d'abord répondu à une première question qui n'avait pas encore été posée. Vous estimez que, pour que des droits soient respectés, il faut une majorité, la minorité ne comptant pas. Si la majorité est pour, il n'y a pas, selon vous, de protection pour les minorités ? C'est grave.

Moi je dis : « mettons-nous d'accord sur l'importance de la minorité pour qu'elle soit respectée ». Par exemple, comme à Ixelles, Saint-Gilles, St-Josse où la minorité est de 2 %.

Paul-Henri SPAAK. — M. Claes vient de vous répondre par une boutade. C'est que nous nous mettons d'accord quand la minorité devient la majorité.

Marcel GREGOIRE. — De quoi s'agit-il ? Qu'une commune de la périphérie qui appartient au régime unilingue flamand, même s'il ne

devait y subsister qu'une minorité flamande de 2 %, conserve de toute manière la possibilité d'être administrée, taxée, etc. en flamand. Mais aussi qu'à partir du moment où l'on reconnaît des droits à la minorité dans une des communautés, il faut en reconnaître à l'autre. En fait, pour l'instant, cela jouera surtout en faveur des francophones, puisque, Dieu merci, les Flamands, eux, ont l'intégralité de leurs droits...

Lode CLAES. — Il y a une francisation à Bruxelles, il y a une minorité flamande à Bruxelles.

Marcel GREGOIRE. — Et ses droits ne sont pas reconnus ? Je ne demande pas autre chose pour toutes les minorités.

Paul-Henri SPAAK. — Je demande que vous m'expliquiez ce que vous feriez lorsque ce référendum aurait lieu et si 40 % disaient « je veux un régime bilingue » et 60 % « je veux un régime unilingue » ?

Marcel GREGOIRE. — Ce n'est pas la question que je leur poserais. La question que je poserais d'abord, est celle-ci : sommes-nous d'accord pour dire que pour que la minorité soit protégée, il faut qu'elle atteigne 30 % ?

Paul-Henri SPAAK. — Non.

Marcel GREGOIRE. — C'est évidemment un point de vue.

M. Vermeylen a dit autrefois que Berchem Ste-Agathe, Ganshoren, Koekelberg avaient été rattachées à la région bruxelloise, parce qu'il s'y dégageait une majorité francophone. Et que si les communes n'avaient pas été rattachées à la région bruxelloise, elles eussent eu un régime unilingue français. Je l'ai trouvé raisonnable. Moi, je demande pourquoi ce qui se fait à l'égard des communes néerlandophones qui allaient devenir unilingues françaises, et ce, pour protéger les minorités flamandes, on ne peut le faire quand il s'agit de protéger soit une minorité, soit une majorité francophone ? Et en quoi les communes de Ganshoren, Berchem Ste-Agathe et Koekelberg sont-elles plus la capitale que Rhode St-Genèse ou Alsemberg ?

Vous me demandez, M. Spaak : quelle question allez-vous poser, soit aux gens, soit aux conseils communaux ? Une question très simple en ce qui concerne les communes de la périphérie : de quelle région voulez-vous faire partie ? Et, en outre, si on s'adresse uniquement aux conseils

communaux : quelles facilités êtes-vous d'accord pour consentir aux minorités ? Car les facilités ne doivent pas être nécessairement les mêmes, suivant que la minorité s'élève à 10, 20 ou 40 % de la population. Je répète qu'aux communes qui originellement étaient de régime flamand, il faudrait donner l'assurance qu'elles auront un régime flamand à perpétuité.

Je sais qu'on dira de cette formule qu'elle est irréalisable dans l'état actuel des esprits. Et je dis à M. Spaak : Ah ! Monsieur le Ministre, si vous acceptiez de mettre au service de cette cause tout votre talent, toute votre autorité, tout votre prestige ! Si, essayiez au moins ! Car si les gens raisonnables ne se décident pas à user de leur autorité et de leur talent, pour défendre des solutions raisonnables, c'est évidemment laisser le champ libre aux autres. Et quand on me dit : — il n'y a pas moyen de faire triompher votre solution, je demande : — qui s'est levé pour essayer ?

Lode CLAES. — Je suis partisan du traitement-choc dont discutaient MM. Spaak et Tindemans. Ceci est conforme à ma conception sociologique fondamentale : la vie sociale est plus faite de conflits que d'harmonie, et s'il y a conflits, il y a choc. On a trop voulu éviter le choc dans le conflit communautaire : Besser ein Ende mit Schrecken dann ein Schrecken ohne Ende.

Après avoir constaté que les fédéralistes wallons ne sont pas ou plus partisans d'un fédéralisme économique (les fédéralistes flamands ne l'ont jamais été), on peut se demander sur quel terrain le fédéralisme est nécessaire. C'est le terrain politique et socio-psychologique. La mise en place d'institutions fédérales politiques modifiera les attitudes psychologiques. Je sais bien qu'il y a un conflit structurel qu'on n'éliminera jamais ; il faut vivre avec nos problèmes, comme le disait M. Tindemans, ou même avec nos maladies. Les institutions fédérales limiteront plutôt les frictions et permettront leur régulation. L'institutionnalisation des relations entre les partenaires sociaux après la seconde guerre mondiale a permis de limiter et de régler les conflits sociaux. On peut attendre le même effet de l'institutionnalisation des deux communautés.

Je sais bien qu'il n'y a pas d'exemple historique d'un fédéralisme à deux. Mais nous sommes tous d'accord que nous sommes à la recherche d'une solution *sui generis*. Pourquoi pas un fédéralisme à deux à la place de l'unitarisme à deux actuel, qui prouve chaque jour davantage son inefficacité. J'espère que le fédéralisme de M. Spaak est plus un fédéralisme à deux qu'un fédéralisme à trois ; il s'expliquera encore à ce sujet.

Marcel GREGOIRE. — Je voudrais faire remarquer ceci : vous disiez tout à l'heure, M. Spaak, — si les législateurs de 1932 avaient réfléchi à la portée de ce qu'ils faisaient —. Pour ma part, je crois avoir suffisamment attiré l'attention du législateur de 1962-1963 sur la portée de ce qu'il faisait. Et je vous demande, M. Spaak, de bien vouloir avoir l'attention attirée sur la portée de ce que vous proposez. Est-ce que ce qui est en train de se dessiner et que vous trouvez irréversible est tellement avantageux ? M. Leburton, ministre des Affaires économiques, vous pouvez le voir à la télévision tenir tête à certains Wallons qu'il trouve excessifs dans leurs revendications ; tandis qu'à partir du moment où vous avez un ministre qui ne s'occupe que d'une région et un autre qui ne s'occupe que d'une autre région, ce que les théologiens appellent les charismes et ce que vous appelez les grâces d'état ne jouent plus d'une parité de vue nationale ; n'ayant à s'occuper que d'une partie du pays et cantonné dans cette fonction, ils ne s'occupent plus que de cette partie.

Paul-Henri SPAAK. — C'est ce qu'il y a de mieux.

Marcel GREGOIRE. — C'est précisément ce qu'il y a de plus mauvais.

Vous dites : voyez le problème portuaire. Je ne vois pas ce qu'apporte à votre fédéralisme le fait que le conseil économique wallon s'occupe des problèmes portuaires et ait même l'air de s'en occuper plus que la Chambre. Moi aussi, à la TV, j'ai été sidéré de voir qu'au Parlement et à propos d'une question aussi importante M. De Saeger parlait devant des banquettes vides ! Le CEW a saisi toute l'importance que présentait pour la Wallonie le problème portuaire. Vous trouvez que c'est un argument pour le fédéralisme ?

Paul-Henri SPAAK. — Ce n'est pas un argument pour le fédéralisme, mais c'est un fait.

Je voudrais vous répondre d'abord sur les lois de 1963 que vous attaquez. Au temps du gouvernement Lefèvre, je pratiquais la méthode ondulatoire. Nous avons cru de bonne foi M. Lefèvre et moi, et d'autres, qu'il suffisait de régler par des petits paquets, par des compromis, la question linguistique à Bruxelles comme nous l'avions fait avec les six communes à facilités. Vous avez dit dans vos articles du *Soir* que c'était très mauvais. Je me rappelle la campagne électorale de 1965 dont je suis sorti si échaudé. Je me rappelle un meeting que j'ai eu avec M. Van Offelen où je lui disais : ces lois linguistiques, je ne trouve pas cela tellement bon mais vous ne ferez jamais mieux que nous.

J'ai changé d'avis car la méthode ondulatoire n'a rien donné en Belgique ; maintenant il faut un choc. Ce que vous me dites est vrai et je ne me réjouis pas qu'il y ait deux ministres de l'Economie régionale. Mais on n'a pu faire le gouvernement Eyskens que parce qu'on l'a fait. Je ne me félicite pas que les parlementaires wallons soient plus nombreux lorsqu'ils sont convoqués par le conseil économique que lorsqu'ils sont convoqués par le gouvernement. Mais c'est un fait. C'est sur les faits que vous devez baser maintenant votre système. Les nier et dire qu'il faut faire une longue étape pour les rendre inactuels et les renverser ne donnera aucun résultat. Ma prise de position aujourd'hui est basée sur cela, non sur un amour de la théorie du fédéralisme, mais pas non plus sur une peur instinctive du fédéralisme. Il y a des états fédéraux qui vivent parfaitement.

Marcel GREGOIRE. — M. Spaak, je vous dirai ceci : je crains toujours en vous entendant vous exprimer avec une telle adresse et avec une telle sincérité, avec un tel talent que vous ne réussissiez une fois de plus à me convaincre dans dix ans, que vous vous étiez trompé dans ce que vous venez de dire tout à l'heure.

Paul-Henri SPAAK. — Quand on a fait de la politique pendant quarante ans, quand on a été au gouvernement pendant vingt ans, quel est l'homme qui peut dire : je ne me suis jamais trompé.

Léo TINDEMANS. — Lorsqu'on a recours à des citations, ne fût-ce que ce terme « ondulation », on se sent obligé d'y revenir.

Il est certes malaisé de vivre en communauté : notre monde est tapissé de difficultés.

Quand je dis à mes collègues : « quel gouvernement a rencontré de tâches aussi difficiles », mes collègues plus anciens me disent que tel fut toujours le cas. Aussi devons-nous continuer dans la voie rocailleuse qui nous est tracée en faisant de notre mieux pour trouver de bonnes solutions. Mais je me refuse à préférer une fin dans la catastrophe à une fin difficile — la vie est toujours préférable à la mort.

Ensuite, et j'en demande pardon à M. Spaak, pour qui j'ai toujours eu beaucoup d'estime, à mes yeux la loi de 1963 est détestable. Vous avez travaillé dans des conditions que j'ignore, mais je le répète, cette loi a été bâclée d'une manière inouïe qui n'honore pas notre Parlement. Bien sûr, je le reconnais volontiers, je l'ai votée aussi, mais dans quelles conditions ! Je me bornerai à citer quelques faits : à la

Chambre, le rapporteur annonçait 4 chapitres et le rapport final n'en contient qu'un seul. Le rapporteur du Sénat traite d'articles qui avaient été rejetés par la Chambre.

Telles sont les conditions dans lesquelles nous avons voté.

Aussi suis-je convaincu que les francophones ont cru voter quelque chose et les flamands tout autre chose. D'où nos difficultés. Je dis cela de bonne foi et je n'accuse pas les francophones de mauvaise foi. Chacun invoque ses arguments. Par exemple, dans les communes à facilités linguistiques, chacun croit en conscience avoir raison et présente des arguments qui plaident en faveur de sa thèse. Mon opinion est qu'on a travaillé dans des conditions impossibles. C'est là, bien sûr, le lot de tous les gouvernements, mais dans le cas qui nous occupe la précipitation nous a joué un mauvais tour. Si j'ai voté cette loi à un moment où j'étais en observateur extérieur au débat, c'est parce que je croyais qu'une fois pour toute certaines questions seraient réglées.

Voilà qu'à ma grande déception, tout rebondit et je suis convaincu — mais là je suis peut-être un peu trop pessimiste — que ce que nous ferons maintenant n'est pas non plus la solution finale : les mêmes questions rebondiront dans quelques années, comme l'a dit M. Claes.

Vous avez parlé de la politique portuaire : tout compte fait, dans le régime actuel, une large majorité s'est dégagée jeudi dernier pour approuver cette politique portuaire et le parlement s'est mis d'accord après un important débat : les difficultés furent très lourdes mais je me demande si, dans un régime fédéral, on aurait pu dégager en fin de compte une politique portuaire nationale comme on l'a fait.

Je voudrais faire une petite observation : nous aimons tous deux la politique étrangère. Pour ma part, bien sûr, l'autonomie culturelle et la décentralisation actuellement préconisées sont des formes de fédéralisation, et j'aurais aimé le dire à M. Claes : tout est ici question de nuances et de vocabulaire, ainsi que vous l'avez dit tantôt. Mais il n'en demeure pas moins, et c'est ma profonde conviction, que dans un état belge vraiment fédéral, ce sera l'immobilisme et la neutralisation complets parce qu'il sera impossible de dégager une politique commune et pour la défense et pour la politique étrangère.

Stéphane BERNARD. — M. Grégoire a pris position en faveur d'une consultation populaire qui permettrait de déterminer les frontières des régions et notamment de la région bruxelloise.

C'est une solution qui me semble peu réaliste parce que nous assistons, en Belgique, à une cristallisation du sentiment national tant en Flandre qu'en Wallonie. Or, le nationalisme, fût-il à base régionale, est incompatible avec le droit de libre disposition des marginaux ou, si vous pré-

férez, des frontaliers. Je ne vois pas plus la Flandre autoriser une commune flamande à se retirer de la Flandre que je ne vois la France autoriser la Bretagne ou l'Alsace à décider si elles vont sortir de France ou y rester. S'il est acquis que la Flandre et la Wallonie sont devenues des entités politiques, il faut les consulter comme telles sur le tracé de leurs frontières fédérales. Bruxelles ne peut pas prétendre définir unilatéralement ses frontières aux dépens des deux autres communautés sans risquer de se les aliéner.

Ma seconde observation est que nous avons tendance à nous hypnotiser sur le problème bruxellois. Je me demande si la solution ne serait pas de mettre la question bruxelloise au frigo, de consacrer la situation actuelle, en attendant le moment où les passions se seront apaisées. Il me semble que si j'étais Flamand je dirais aux Bruxellois : je suis prêt à renoncer à la constitutionalisation de la frontière linguistique, j'accepte même que dans l'avenir, d'autres communes « à facilités » puissent être ajoutées, *avec l'accord des Flamands*, à l'agglomération bruxelloise, mais à une condition, c'est que la communauté flamande puisse s'étendre sans entraves et sans recourir à des contraintes dans l'agglomération bruxelloise. Aussi longtemps que cette extension ne sera pas en bonne voie de réalisation, la région bruxelloise restera limitée par son périmètre actuel. Pourquoi l'agglomération bruxelloise se verrait-elle reconnaître un droit inconditionnel à s'étendre territorialement aux dépens de la Flandre alors que les Flamands restent minoritaires à Bruxelles ?

Troisième observation : le débat est en train de glisser du terrain linguistique sur le terrain économique. Ce qui me paraît grave, c'est la position que les deux communautés linguistiques adoptent à l'égard des problèmes de politique économique. Le fédéralisme suppose une caisse centrale dans laquelle chacun apporte sa contribution sans exiger nécessairement d'en retirer ce qu'il y a mis. Le jour où les Flamands, les Bruxellois et les Wallons voudront alimenter cette caisse à condition de pouvoir en retirer ce qu'ils y auront mis, nous ne serons plus dans le fédéralisme, mais dans un séparatisme financier, dans un séparatisme d'investissement. Lorsque ce séparatisme sera organisé, institutionnalisé et psychologiquement cristallisé, tout le reste suivra.

Je suis d'accord avec M. Spaak quand il préconise une technique de choc, mais je crois que la question n'est pas : faut-il aller jusqu'au fédéralisme ? Le problème est de reconcilier avec le fédéralisme les éléments des trois communautés qui sont déjà engagés dans un séparatisme financier qui ne dit pas son nom, mais dont les progrès sont très perceptibles en Belgique depuis quelque temps.

François PERSOONS. — Il faut distinguer dans la fédéralisation d'un état deux ordres de conséquences. Le premier concerne une nouvelle distribution des pouvoirs tant au plan économique et social qu'au plan culturel et, corollairement, la redistribution des moyens financiers et la mise en place d'institutions organisées avec des compétences qui permettent démocratiquement la redistribution de ces pouvoirs.

Deuxième ordre de conséquences : ce qui reste central. Il faut bien préciser que ce qui reste central dans un état fédéral mais uni ne s'exerce pas de la même manière que ce qui reste central dans un état unitaire.

Aujourd'hui, l'Etat intervient mal sur le plan économique et social ; il engage 50 milliards d'investissements publics chaque année sans avoir de justification économique sérieuse à aucun de ces projets. Nous avons eu un débat portuaire, il est question d'engager 20 milliards *minimum*, sans compter les frais de capitalisation. Il n'y a pas eu de justification économique. On a effectué des travaux techniques de laboratoire habituels qu'on réalise aussi bien aux Pays-Bas et en France pendant les deux, trois années qui précèdent la décision de tels travaux.

L'Etat intervient mal sur le plan du développement industriel, c'est-à-dire qu'il court après tout investisseur belge ou étranger et qu'il finance sans beaucoup d'ordre, sans politique régionale ou nationale, sans ligne de force de politique industrielle ou du secteur tertiaire les choses qu'il entreprend.

Dans cette absence de justification économique, on assiste à une lutte d'influence systématisée pour la détention du pouvoir ministériel et administratif en vue de favoriser le plus possible la région ou la communauté à laquelle on appartient. On repère les fonctionnaires de l'administration centrale de l'autre camp, on essaye de les éliminer et de mettre à leur place des gens qui défendront la bonne région. C'est ce qu'on appelle la Belgique unitaire. Mais elle n'exprime plus la Belgique unitaire dans ses institutions. Finalement, on s'est aperçu que la lutte pour les postes publics, la lutte pour les décisions de la Belgique unitaire était en train d'envenimer les relations entre les gens qui par ailleurs étaient de bons amis, mais qui auparavant voyaient les choses autrement (par exemple une discussion de la localisation d'Amoco, les opérations d'investissements publics d'un collecteur d'eau qu'on crée hors budget pour favoriser une localité plutôt qu'une autre, les promesses qu'on fait en sens inverse pour détacher une entreprise qui peut-être aurait mieux sa place à la mer que le long de la Meuse). Et cela devient une lutte de chaque instant. Parlons des Travaux publics. Nous avons vu passer à 60 %, sans justification économique ni technique, la part du pays flamand qui était relativement insuffisante, il y a sept ou huit ans (moins de 45 %). On a le sentiment, peut-être

à tort, que l'hégémonie politique se transforme en exploitation économique. Politiquement, ce système est intenable.

La région bruxelloise ainsi que les autres ont des droits légitimes. Mais le choix des décisions ne doit pas être arbitraire.

En matière de redistribution des pouvoirs socio-économiques et culturels, Bruxelles doit pouvoir prétendre aux mêmes pouvoirs que la Flandre et la Wallonie. Mais il me semble que dès le moment où on adhère à un état de type fédéral, il faut admettre une autre structure au niveau central, une structure paritaire. Je n'imaginerais pas un état fédéral de trois états où la partie flamande serait minorisée alors qu'elle est la plus nombreuse aujourd'hui. C'est impensable politiquement et tout à fait illogique.

Regardons les faits : nous avons deux régimes linguistiques dans les administrations, dans le domaine culturel ; nous allons vers deux sections linguistiques à la Chambre et au Sénat. Dans la vie politique, les réunions se font de plus en plus suivant la langue des gens. Au PSC-CVP, la séparation s'est faite sur cette base. C'est un fait qu'à la Chambre, il n'y a pas eu une réunion CVP-PSC depuis la présente législature. En simplifiant, je voudrais la parité dans l'administration, dans les deux Chambres. Je signale que cela se trouvait dans le programme électoral de la Volksunie. Je trouve que c'est la meilleure garantie que les francophones puissent obtenir et que sur les matières qui restent centrales l'on peut s'entendre ; il faut trouver des règles de procédure de répartition générale vers les différentes régions. La parité budgétaire ou des proportionnalités suivant certains critères, cela dépendra des matières. Qu'on établisse des règles quant à la prise de décisions surtout pour les matières d'intérêt national qui par priorité sont financées par un budget spécial que chacun contribue à financer. Certaines décisions même du pouvoir central pourront être confiées à un pouvoir régional dont il conviendra de déterminer les termes. S'il y a déjà un redressement spectaculaire en Wallonie, il trouve son expression dans le mouvement migratoire. Comme le signale M. Goriely, je crois qu'il va se précipiter davantage. Donc la procédure nous engage dès à présent dans une voie de régionalisation budgétaire. Est-ce que cette régionalisation budgétaire empêche de mener une politique économique nationale ? Il me semble qu'on peut concilier cette orientation régionale avec le maintien d'une fiscalité unique, une législation économique, une législation commerciale, même une législation sociale sous certaines réserves ; que l'on peut très bien garder une même structure et un même contrôle bancaire et financier, une seule société de chemin de fer. Mais il est possible de combiner cela avec la participation dans les entreprises (qui se réaliseraient différemment en Wallonie qu'en Flandre),

avec des investissements industriels qui se feraient sur des critères différents. La redistribution du pouvoir peut se faire au niveau des institutions régionales et centrales et au niveau des matières. Il existe aujourd'hui la constitution, la loi, les règlements provinciaux et communaux, mais il faut y introduire une distinction qui est déjà acquise dans les esprits, qui est une sorte de loi de portée régionale, une sorte d'exercice de pouvoir normatif d'encadrement qui sauvegarde la cohésion économique nationale. Ces lois d'encadrement national devraient être soutenues par une double majorité pour garder ce caractère d'adhésion de l'ensemble du pays et pour éviter l'hégémonie d'un peuple sur les autres groupes de population. La répartition des allocations familiales peut être quelque peu différente dans le cadre d'une enveloppe budgétaire, suivant que l'on veut faire une politique en Wallonie plutôt que telle autre politique en Flandre.

Théo LUYKX. — Dat te Brussel inderdaad een morele dwang bestaat voor de Vlamingen, bewijst het feit dat ikzelf deze dwang moet overwinnen om in dit milieu Nederlands te spreken. Dit is trouwens de hoofdrede waarom ik als Vlaming, die reeds 30 jaren te Brussel woon, mijzelf geen Brusselaar kan voelen. Een Antwerpenaar of Luikenaar is fier over zijn stad, doch een bewuste Vlaamse Brusselaar, evenals de Vlamingen uit de omgeving, voelen zich met reden bedreigd door hun eigen milieu.

De verschillende wetten op het taalgebruik in bestuur- en gerechtszaken, die door Vlaanderen moeizaam werden afgedwongen, gingen telkens gepaard met verlies van Vlaams grondgebied in de buurt van Brussel. Niet alleen Brussel-stad, die in 1921 met drie toenmaals overwegend Vlaamse gemeenten (Neder-over-Heembeek, Haren en Laken) werd uitgebreid, maar nog 18 andere gemeenten, die oorspronkelijk tot het Vlaamse grondgebied behoorden, vormden sedert de wet van 2 juli 1954 de Brusselse tweetalige agglomeratie, waar nu geen inspanningen werden gespaard om de oude, Vlaamse ingezetenen en de Vlaamse inwijkelingen te verfransen.

In 1963 heeft Vlaanderen gemeend nog een laatste offer te moeten brengen, toen in Hertoginnendal aan de franstalige minderheid in 6 nieuwe Vlaamse gemeenten zogenaamde faciliteiten werden verleend ten einde nu definitief tot een taalgrensaftakening te kunnen overgaan. Voor de franstalige Brusselaars bleek dit echter andermaal niet voldoende. Voor Vlaanderen is het echter nu meer dan genoeg.

Niet alleen moet een einde komen aan de Franse expansiedrang van Brussel in de Vlaamse randgemeenten, maar Brussel zelf moet er aan denken dat het hoofdstad wil blijven van een tweetalig land, waar

de Nederlandssprekenden een meerderheid vormen. Het tweetalige Brussel, dat geografisch een eiland vormt in Vlaanderen, zal er geen voordeel bij halen door zich bij de Nederlandssprekenden gehaat te maken. Van een Vlaming in Brussel vergt het een dagelijkse inspanning en veel volharding om zijn moedertaal te spreken, ook in vergaderingen zoals deze, omdat de franssprekenden zich meestal niet eens de moeite getroosten om een voldoende « passieve » kennis van onze taal — deze toch van de meerderheid der Belgen — aan te wennen. Vergaderingen met 10 Nederlandstaligen en 1 Franstalige gebeuren als vanzelfsprekend alleen in het Frans. Het is ingevolge deze « morele » dwang dat vele Vlaamse ouders te Brussel hun kinderen naar Franse scholen sturen, omdat zij terecht oordelen dat de sociale promotie van hun kinderen maar mogelijk is nadat zij verfranst zijn.

Als Brussel hoofdstad wil blijven van een eventueel gefedereerd België, dan is dit maar mogelijk door een gemeenschappelijk akkoord tussen de Walen én de Vlamingen. Brussel moet ook voor de Vlamingen aanvaardbaar zijn als hoofdstad. Als het nu waar is, zoals onlangs de burgemeester van Anderlecht beweerde, dat het verfransingsproces te Brussel een « irréversibel » verschijnsel is, dan zal U de argwaan van de Vlamingen begrijpen. Hoe is het mogelijk dat men met een dergelijke mentaliteit nog Vlaams grondgebied durft opeisen om het « irréversiblement » te verfransen ?

De uitbouw van een eventueel gefedereerd België is maar mogelijk op basis van een status quo. Brussel moet er niet aan denken nog verder Vlaams grondgebied aan te hechten om het te verfransen. De franssprekenden, die uitwijken, bijvoorbeeld naar Wemmel, moeten voortaan weten dat zij verhuizen naar Vlaanderen, waar zij zich aan de taaltoestanden moeten aanpassen. Dat hebben honderdduizenden Vlamingen, die sedert de XIX^e eeuw verhuisden naar Wallonië, ook gedaan. Zij lieten zich naar de taal eenvoudigweg assimileren ; vandaar zoveel Vlamse namen bij de franssprekende Belgen : Persoons, Van Belle, Cools, Outers en andere.

Vooraleer wij aan federalisme kunnen denken, moet de taalintegriteit, niet alleen van Wallonië, maar ook van Vlaanderen erkend worden. Het Brusselse tweetalige gebied blijft beperkt tot zijn 19 gemeenten en zowel Vlamingen als Walen moeten er zich thuis voelen. Brussel moet een verdraagzaam ontmoetingsgebied worden voor de twee kultuurgemeenschappen en het moet de domme pretentie laten varen zelf een derde kultuurgemeenschap in België te vormen. Indien Brussel aan de federalisering van België steeds de eis tot verdere geografische uitbreiding van zijn grondgebied ten nadele van Vlaanderen blijft verbinden, dan is het nodeloos nog verder te praten.

Georges GORIELY. — J'ai été très touché par le tableau de M. Persoons ; je dirais, comme philosophie générale, qu'il m'est assez proche. Mais j'ai quelques réserves à formuler, notamment sur la question de savoir si le fédéralisme doit nécessairement se faire dans les configurations considérées aujourd'hui comme acquises dans le cadre belge.

Je crois qu'à bien des titres Bruxelles bénéficie d'une situation hégémonique qui effectivement peut être frustrante. Mais est-ce que vous croyez qu'un Etat de bientôt 10 millions d'habitants et des sous-états variant entre 3,5 et 5 millions d'habitants seraient par leur nature spécifiquement différents ou qu'ils créeraient véritablement des conditions d'harmonie, d'égalité meilleures que celles faites en ce moment en Belgique ? Car enfin, je pose la question : quelle place faire aux structures régionales ? Dans le cas du Limbourg, j'ai nettement l'impression, même si les gens ne l'expriment pas, que ce qui les obsède ce n'est pas Bruxelles, c'est Anvers ; que leur récession présente, c'est à cause d'Anvers qui accumule les richesses ; le centre de richesse de la Campine est à Anvers et non à Bruxelles. L'origine du conflit portuaire par ailleurs me semble être moins un conflit entre Anvers et Rotterdam, entre Anvers et Amsterdam qu'entre Anvers et Gand, Anvers et Bruges.

Le tableau des zones de polarisation est fort impressionnant. La base de ces tableaux consiste en questions délimitant des régions aux différents niveaux. Quelle est la grande ville où les gens veulent se rendre dans des cas exceptionnels ? Bruxelles, pour tous les coins du pays. Je ne veux pas dire que ce soit une situation idéale, mais le fait est là. Je veux dire que je ne vois pas quelle sera la capitale pour le sous-état flamand ou le sous-état wallon qui serait moins hégémonique. Est-ce qu'Anvers par exemple serait moins accaparante, moins affairiste que Bruxelles ? Et Liège s'est opposée violemment à Bruxelles, pourquoi ?

François PERSOONS. — Je ne crois pas qu'il y ait des zones, mais des espaces pour un type de décision à prendre et l'on peut, en fonction de décisions politiques et de volontés politiques, grouper certains espaces raisonnables et opérationnels dotés de certains types de décision. Dans les matières économiques de notre société moderne, la Belgique n'est qu'une fraction de l'ensemble économique. Pour d'autres, elle constitue un ensemble, comme pour le franc belge. Dans d'autres cas, c'est à un niveau inférieur que se trouve l'espace où les décisions doivent se prendre. Je pense par exemple que l'urbanisation, la rénovation urbaine peuvent aussi bien être assumées par de grandes agglomérations que par le pouvoir central et que toute aide de l'Etat ou toute autre aide communale pourrait être concentrée au sein des fédérations de communes.

Quant à la stratégie à mener pour concevoir la Belgique de demain comme une association de projets, quelquefois non-intégrés, on peut avoir quelques inquiétudes. Je vais essayer de m'expliquer. Un projet flamand tend à incorporer le développement industriel de la région anversoise dans le delta néerlandais qui deviendrait de la sorte un port de l'an 2000. Je crois que ce projet flamand est bon en soi et qu'il doit être financé en fonction de son objectif qui est, comme le disait le rapport Craen, un objectif d'expansion économique régionale. Si l'on veut créer un canal maritime allant de Zeebrugge à Gand, de Gand à Anvers, équiper la rive gauche après la rive droite, investir 10 milliards sur la rive droite et 25 milliards sur la rive gauche, 40 millions à Zeebrugge et 20 autres à Gand, ce projet-là n'est pas spécifiquement belge, car des zones nouvelles s'organisent au plan européen. D'un autre côté, la mutation des vieilles régions charbonnières est une chose pensable. Quant à la région bruxelloise, elle a une vocation propre dans le secteur tertiaire international, dans l'industrie légère, qui n'est pas la conséquence de projets des autres. L'association des projets sera fonction d'un choix équitable dans la répartition des moyens et d'une volonté commune. Mais en réalité, le premier projet laisse Bruxelles à l'écart, maintient la Wallonie dans son retard économique. Ce qui importe ce n'est pas la question des petites sous-régions à partir de l'opinion de la ménagère, c'est la question de la géopolitique de chacun des groupes politiques qui composent le pays.

Lode CLAES. — Depuis ce matin, nous sommes à la recherche de l'existence d'une région économique bruxelloise et de ses frontières. Vous dites qu'il y a une région bruxelloise d'après l'objectif, d'après le secteur, mais est-il nécessaire de trouver une région économique bruxelloise ?

François PERSONS. — Vous voudrez bien convenir que les pouvoirs des grandes agglomérations que l'on envisage également pour Liège, Anvers, Charleroi, Gand doivent être assumés de façon aussi efficace dans la région bruxelloise ; que ces pouvoirs ne doivent pas être la juxtaposition d'un mininationalisme centralisateur flamand et wallon, mais une conception nouvelle. Il faut convenir aussi que cette grande agglomération bruxelloise ne veut pas relever d'une région économique ni flamande, ni wallonne ; qu'elle doit par conséquent, dans ses attributions larges, posséder son autonomie. C'est valable pour Liège, comme pour Charleroi, comme pour Anvers. Mais il est normal de considérer que les régions économiques flamandes et wallonnes aient une action de coordination, quelquefois de stimulation, de veto sur ces pouvoirs des

grandes agglomérations ; il est nécessaire de le faire sous certaines options, notamment parce que les problèmes sont délicats, par exemple l'organisation urbaine du Hainaut. Mais il est possible qu'il ne soit donné un pouvoir ni à la Flandre, ni à la Wallonie à l'égard de l'agglomération bruxelloise. Il me paraît que dans les deux cas nous organisons une mutation institutionnelle en empêchant les gens d'organiser leur région telle qu'ils la veulent. Si nous voulons nous séparer pour ne pas nous empoisonner pendant vingt ans, si nous voulons réaliser la mutation dans les cinq ans qui viennent, c'est tout de même pour reprendre après certaines actions communes et, pour les uns et les autres, nous libérer de servitudes.

Nous considérons aussi qu'il est normal de donner à la Flandre et à la Wallonie des éléments de prospection d'investissements étrangers, des instruments pour financer des investissements belges ou étrangers complémentaires, des stimulants pour une politique de logement, pour une politique d'adaptation et de formation professionnelle. Pour Bruxelles qui s'en occupera ? Il y a deux solutions : ou bien c'est le pouvoir central ou bien c'est le pouvoir d'agglomération qui reçoit, à la différence d'Anvers et de Liège, ce complément d'attribution. Pour savoir qui doit le faire, il est intéressant de voir comment les choses se passent aujourd'hui. Le pouvoir central manifeste une attitude négative qui résulte d'une coalition contre Bruxelles. Il me semble qu'il faut vouloir des institutions qui veulent du bien à ceux qu'elles gouvernent et non des institutions pour faire du tort à ceux qu'on gouverne. Dès lors, tant pour les flamands que pour les francophones il faut donner des pouvoirs spécifiques à la région bruxelloise.

Mais comment délimiter cette région bruxelloise ? Je n'ai pas d'idée formellement arrêtée à ce sujet. Que les limites pour les régions économiques ou pour les pouvoirs socio-économiques et la zone d'application des lois linguistiques ne soient pas identiques, je peux le concevoir mais cela ne me paraît pas indispensable. Il est concevable dès aujourd'hui de mener une politique délibérée pour que l'extension de Bruxelles s'opère ultérieurement dans d'autres voies et d'autres directions, s'il n'y avait pas cette âpre volonté qui nous oppose.

Lode CLAES. — Va-t-on négocier entre communautés ou préférez-vous le référendum ? Votre fédéralisme est un fédéralisme à deux. Nous ne songeons nullement limiter les droits politiques des Bruxellois à aucun niveau. Au niveau communal, ce sera en tant que Bruxellois, au niveau national ce sera en tant que flamand ou wallon.

Théo LUYKX. — Il y a des Flamands qui se sont francisés à Bruxelles, ils ne font plus partie de la Flandre mais n'ont aucune attache avec la Wallonie. Ils ne sont ni Flamands ni Wallons.

Lode CLAES. — Les Bruxellois choisiront librement s'ils veulent participer aux élections nationales du côté flamand ou du côté wallon.

Marcel GREGOIRE. — Pourrait-on choisir librement de changer ?

Lode CLAES. — Un pareil choix doit avoir dans une certaine mesure un caractère définitif. Mais, si entre des états indépendants le changement de nationalité reste possible, il doit a fortiori être possible dans le cadre d'un état fédéral.

Marcel GREGOIRE. — Il est exact de dire que le Bruxellois n'est ni Flamand ni Wallon. Le Bruxellois est Bruxellois. Je pars de mon expérience personnelle : j'ai une épouse flamande, mes enfants sont nés à Bruxelles, je suis d'origine wallonne. Je puis vous assurer que j'ai demandé, précisément en vue de cette discussion, à mes enfants et à toute une série de leurs amis : « Est-ce que vous vous sentez Flamand, est-ce que vous vous sentez Wallon ? ». Ils ont répondu qu'ils se sentent Bruxellois. Il y a peut-être des Flamands habitant Bruxelles qui restent Flamand et en effet ils sont souvent parmi les Flamands les plus pointus. Il y a là toute une série de situations psychologiques et sociologiques qui peuvent l'expliquer. Mais dans leur majorité, les Bruxellois francophones se sentent Bruxellois.

Lode CLAES. — L'enquête Vander Eycken semble plutôt démontrer que les Bruxellois ont choisi leur communauté linguistique. En tout état de cause, la communauté bruxelloise n'a pas la même consistance que la communauté flamande.

Marcel GREGOIRE. — Consistance ? Homogénéité ?

Lode CLAES. — Oui, est-ce qu'elle a la même homogénéité, la même solidité ?

Marcel GREGOIRE. — M. Claes, moi je dis que le Bruxellois moyen pense bruxellois. Quant à l'homogénéité flamande, il suffit d'entendre les Flamands entre eux pour se rendre compte qu'elle n'est pas tellement grande. En ce qui concerne l'homogénéité wallonne, j'en parle avec encore plus de facilité. M. Persoons a dit tout à l'heure très exacte-

ment qu'on est en train de se disputer les investisseurs et que ce sont les fonctionnaires des administrations qui guident les investisseurs vers telle région plutôt que vers une autre. Vous savez qui se disputent le plus les investisseurs : ce sont les Wallons entre eux, quand il s'agit de savoir si un investissement ira au Hainaut ou ira à Liège. Si je devais citer des cas ici le reste de la séance n'y suffirait pas. Je voudrais faire remarquer que les propositions que vous formuliez vont à l'encontre de la volonté de la population — je dis que vous formuliez plutôt que nous formulions parce qu'il y en a tout de même plusieurs qui disent « vous n'allez pas une nouvelle fois vous substituer à la volonté de la population et lui imposer un régime dont elle ne veut pas » et que vous iriez à nouveau à un échec et cette fois-ci ce sera plus grave car il ira en grandissant.

Je constate que vous êtes, je dois le dire, unanimes pour dire : nous ne sommes pas satisfaits du régime. Quel est le citoyen qui est satisfait de son régime ? Par conséquent, que l'on soit unanime dans sa critique, cela ne sert pas à grand chose. On n'a le droit de critiquer qu'à partir du moment où l'on remplacera ce qui existe par quelque chose d'autre, je ne dirais même pas qu'il faut que cette chose soit meilleure. Parce que je sais, M. Spaak, que ce que les majorités peuvent désirer n'est pas nécessairement le meilleur, et nous en avons de multiples exemples. Encore faut-il qu'il y ait une majorité qui se dégage. Vous reprochez à la solution que je propose de ne pas pouvoir recueillir la majorité. Et la vôtre ? De ce point de vue, nous sommes au moins à égalité. Je crois qu'au lieu de faire des déclarations théoriques et de coller des étiquettes sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord et qui entraînent des séries de réminiscences historiques, philosophiques, scientifiques, etc., nous devrions examiner concrètement le problème et nous dire « pour ceci telle solution est possible, pour cela telle autre solution l'est » en ayant bien soin de ne pas leur donner une qualification théorique. Il y a un fait qui est vrai : notre situation actuelle est difficile, mais si nous regardons ailleurs, nous dirons : il est heureux de ne pas vivre ailleurs. Je suis profondément optimiste parce que précisément, alors que ce matin vous disiez que la grande majorité des gens n'étaient pas suffisamment conscients, j'ai l'impression que les élections communales vont leur donner cette conscience. C'est-à-dire que nous allons voir des groupes, notamment le vôtre, M. Claes, qui probablement vont gagner des voix, et ceux qui, du côté francophone se proclament fédéralistes.

Dans notre monde politique, on est horrifié par l'idée fédérale. Mais ceux qui le sont le plus, c'est la masse des gens. Car dans le monde politique, on s'est habitué à l'idée fédéraliste. De plus, en en parlant

très souvent, on réalise davantage qu'il est irréalisable dans beaucoup de ses dispositions. En revanche, en matière communale, nous allons voir triompher ce que le Belge moyen appelle l'extrémisme. Alors cela va le faire réfléchir et il se dira que cela risque d'aller mal. Or, en Belgique nous ne résolvons les problèmes que lorsque nous sommes au bord de l'abîme. Que n'a-t-on pas dit de la question royale ? On a interrogé les gens à ce sujet, il y a eu quelques troubles et, depuis lors, on ne parle plus de la question royale. La question scolaire, était aussi une question insoluble ; elle a cependant été résolue et on ne parle plus de la question scolaire.

Cette question linguistique, je le reconnais M. Claes, on en parlera encore beaucoup plus longtemps. Mais à partir du moment où l'immense majorité des Belges aura la sensation que la Belgique risque de craquer, l'opinion sur laquelle M. Spaak compte particulièrement — et il a raison — l'opinion publique fera pression sur les spécialistes des questions politiques que sont les hommes politiques et elle exigera d'eux des solutions raisonnables.

Et si l'on n'y parvient pas, c'est qu'on ne peut pas encore avoir confiance dans la démocratie. Parce que, précisément, c'est de cette manière que l'on conçoit la démocratie dans notre pays de liberté. La démocratie se base sur la compréhension, la tolérance réciproques. Si ce n'est pas cela, ce n'est plus de la démocratie.

Paul-Henri SPAAK. — Ma première observation est celle-ci : je ne crois pas que la discussion progresse bien, j'ai l'impression que la confusion grandit. Chacun est pris par le désir de répondre à certains points. Moi-même, je vais y céder un instant pour dire à mon ami Grégoire que je ne comprends pas son optimisme dans une question aussi grave que la question communautaire et linguistique. Il est temps. Est-ce une politique sage d'attendre l'abîme ? L'exemple du recours au référendum pour régler la question royale est mal choisi, car il a finalement eu un résultat contraire à la volonté de la majorité du pays.

Marcel GREGOIRE. — Il a toujours été entendu qu'il fallait plus qu'une majorité simple pour que quelqu'un qui devrait représenter tout le monde restât au pouvoir.

Paul-Henri SPAAK. — Je voudrais revenir à des questions plus simples et plus claires. Entre la façon dont M. Goriely pose le problème et celle avec laquelle M. Persoons le fait, il y a une différence. M. Goriely raisonne en professeur. Qu'est-ce que le fédéralisme ? Tâchons de lui donner une définition scientifique. Si ce que vous proposez ne cor-

respond pas à ma définition, ce n'est pas du fédéralisme. C'est une façon d'aborder le problème.

Celle de M. Persoons est différente et beaucoup plus semblable à la mienne. Je pars d'un certain nombre de faits, dont la conclusion unanime est que l'état unitaire a vécu. Tout ce que j'ai dit ce matin, tout ce que M. Persoons a ajouté le prouvent.

Par quoi peut-on remplacer l'état unitaire ? J'ai jeté un coup d'œil sur le résumé du séminaire de l'Institut antérieur à ce colloque et j'ai lu une intervention du professeur De Meyer, assez radicale me semble-t-il : « l'Etat unitaire est mort, on va au séparatisme ». C'est en effet une solution mais une solution que la plupart des Belges ne souhaite pas. Je tiens à dire qu'il fut un temps où je croyais aussi qu'un grand nombre de fédéralistes prônaient le séparatisme.

Il nous faut donc trouver quelque chose d'intermédiaire entre le séparatisme et l'état unitaire ; même si cela ne correspond pas à la définition scientifique du fédéralisme, ce qu'il y a entre le séparatisme et l'état unitaire c'est une solution qu'on appelle avec bon sens le fédéralisme.

Notre devise n'est pas « l'unité fait la force » mais « l'union fait la force ». L'union c'est l'entente entre des parties différentes. J'appelle fédéralisme une solution qui permet à des entités différentes de mettre ensemble leurs biens ; tout en ayant une vie propre, ils acceptent d'avoir une vie commune. Est-ce une solution scientifique ? Je n'en sais rien, mais elle me paraît claire et pas difficile à comprendre. Avant de discuter les détails de la politique économique, les détails de la politique financière, je défends ici une idée due à mon expérience personnelle mais je la crois juste : il faut d'abord faire un certain nombre d'options politiques. Quand vous aurez fait des options politiques, vous vous occuperez du règlement technique. C'est comme cela qu'il faut agir. Il ne faut pas discuter les questions techniques si les options politiques ne sont pas fixées.

Etant donné que j'entre dans cette voie fédéraliste, je vais vous dire comment je l'envisage. Je l'envisage en pensant à ce qu'il faut éviter d'abord. Je ne crois pas au fédéralisme à deux. D'abord si vraiment à l'étage fédéral il y avait deux états fédérés et puis un état fédéral, si à l'étage fédéral vous trouvez en face l'un de l'autre les francophones et les Flamands, je crois, bien que je n'en sois pas sûr, qu'un pareil système mène à la séparation. J'ajoute que dans ce système, je ne vois pas le sort que l'on fait à la communauté bruxelloise. Bruxelles n'est pas Washington. Washington est une ville avec quelques millions d'habitants dans un pays de 200 millions d'habitants. Bruxelles, c'est une communauté de plus d'un million d'habitants dans une commu-

nauté de 9 millions d'habitants. C'est une chose différente et le fédéralisme à deux ne règle pas le problème bruxellois.

Je ne crois pas non plus au fédéralisme à trois. Je crois que ni les Flamands ni les Wallons, c'est-à-dire la majorité du pays, n'en voudraient, car cela donnerait à Bruxelles une situation privilégiée qui lui permettrait de jouer un rôle d'arbitre entre les revendications flamandes et les revendications wallonnes. Par conséquent ni à deux ni à trois. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre solution ? Ici modestement je propose la mienne ; trois états fédérés : La Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Bruxelles n'est pas véritablement un état mais on peut l'appeler comme cela si l'on veut. On dira aux Bruxellois : vous avez les mêmes droits et obligations que les deux autres. Dans le système dans lequel nous vivons, qui n'est plus l'état unitaire, qui n'est plus rien de précis, déjà Bruxelles est source de difficultés. Alors pour moi, Bruxelles doit être en Belgique un état bilingue, gouverné à égalité avec les Flamands. Certainement un grand nombre de Bruxellois diront : c'est de la folie, c'est ridicule, 20 % contre 80 % ; que signifie cela ? Il y a deux arguments qui justifient la thèse que je défends, le premier c'est que le seul moyen de protéger une minorité c'est de lui donner les mêmes droits que la majorité. Or, nombreux sont les francophones qui disent : nous sommes prêts à faire un grand effort, nous avons donné à cette communauté bruxelloise deux tiers au pouvoir francophone, un tiers au pouvoir flamand. Les Flamands sont très bien servis, de quoi se plaignent-ils ?

Un tiers contre deux tiers n'est jamais une façon de défendre les droits. Par conséquent, si l'on veut donner la garantie de la protection des droits à la minorité flamande et obtenir leur accord, il faut leur donner l'égalité.

Ceci dit, je crois que les Flamands à leur tour devraient faire un effort parce que la proposition que je fais est une proposition globale où chacun ne peut pas prendre ce qui lui convient et rejeter ce qui ne lui convient pas, sinon il n'y a pas moyen d'arriver à une solution.

Je dis aux Flamands : dans cet état bruxellois où vous avez la parité, y a-t-il un inconvénient à reconnaître la liberté du père de famille ? Ce qui me paraît être une des revendications essentielles de la majorité des bruxellois, en tout cas des bruxellois francophones. En outre serait-il vraiment impossible de rediscuter les limites bruxelloises dans une optique nouvelle ? Dans un état fédéral, avec un état bruxellois où ils ont la garantie de l'égalité, je crois que c'est possible (mais non par référendum ni par décision populaire quelconque). Ces trois états fédéraux étant créés, ils ne doivent pas se retrouver à l'échelon national. La parité au niveau de l'état fédéral serait assurée par six collèges électoraux qui grouperaient : 1° les deux Flandres ; 2° le Limbourg ; 3° Anvers

et les Flamands de Bruxelles ; 4° Liège ; 5° Namur et le Luxembourg ; 6° le Hainaut et les francophones de Bruxelles. Ces six circonscriptions électorales éliraient le même nombre de députés et nous aurions un parlement national composé du même nombre de députés flamands et du même nombre de députés francophones. Voilà la structure générale de l'Etat fédéral. Quant aux compétences, elles sont assez faciles à régler. Il est clair que doivent rester en commun les affaires étrangères, l'armée, les finances et l'économie. C'est un minimum, mais M. Tindermans a fait observer qu'à la Commission des 28 le nombre de questions sur lesquelles il y avait accord de conserver en commun était très élevé. Les regroupements politiques de plus en plus nécessaires se feront dans cette perspective mais pas avant que les problèmes des relations entre Flamands et Wallons ne soient résolus. Pourquoi rassembler les démocrates pour les diviser en Flamands et Wallons ? Il faut, pour pouvoir faire ce regroupement, régler le contentieux linguistique.

Dans cette perspective, les Flamands accepteront-ils une extension des 19 communes de la région bruxelloise ? Leur méfiance envers Bruxelles disparaîtra-t-elle ? Si l'on accepte de faire les deux choses à la fois, si l'on accepte de créer cet état bruxellois — appelons le ainsi pour simplifier les choses — où les Flamands auront l'égalité, où d'autres pourront s'installer, la situation évoluerait certes vers l'apaisement.

Il faut concevoir les limites de Bruxelles de commun accord, en songeant qu'elle est la capitale commune et que demain elle sera la capitale de l'Europe. Par conséquent, il faut lui permettre de s'étendre d'une manière raisonnable. Mais l'on ne peut demander cela aux Flamands qu'en leur disant : Bruxelles sera un état bilingue dans lequel vous aurez la parité. C'est équitable puisque l'on constate qu'à Bruxelles il y a une minorité flamande relativement importante de 18, 20, 25 ou 32 % selon les sources. Mais mon plan forme un tout. Il ne faut pas attendre, car je pense que les élections communales de 1970 se traduiront probablement par un succès des extrémistes francophones. Or, si les options politiques étaient prises maintenant et si la majorité des citoyens acceptait le fédéralisme, les discussions techniques en seraient plus aisées.

Etienne KNOOPS. — Vous ne croyez pas M. Spaak que l'extrémisme flamand soit aussi redoutable ?

Paul-Henri SPAAK. — Non, pas tout à fait, J'ai peur des extrémistes francophones parce que la réaction en Flandre sera vive.

Marcel GREGOIRE. — En cas d'échec de leur part, quelle serait la réaction alors en Flandre ? Si jamais il y a un succès des francophones

aux élections communales ce sera catastrophique dans l'opinion flamande dites-vous. Et si c'est un échec des listes francophones, ce ne serait pas catastrophique ?

Paul-Henri SPAAK. — Non.

Marcel GREGOIRE. — Vous croyez qu'ils seraient plus disposés à transiger ?

Paul-Henri SPAAK. — C'est pourquoi je suis très inquiet de l'idée que l'on peut attendre pour régler la question. Je crois au contraire qu'il y aurait un énorme intérêt à prendre les décisions. Il est urgent d'essayer de rassembler les Flamands, les Wallons et les Bruxellois sur un compromis acceptable. Les Wallons sont, peut-on dire, bénéficiaires du système parce qu'ils obtiennent la reconnaissance de cette unité wallonne à laquelle beaucoup semblent attachés et parce qu'au niveau fédéral ils ne sont plus minorités. Les Flamands obtiennent à Bruxelles l'égalité que, strictement parlant, leur nombre ne leur accorde pas, mais ils font cependant des concessions importantes dans l'ensemble du pays en acceptant qu'au niveau national ou au niveau fédéral il y ait une égalité et que leur supériorité numérique soit contrebalancée. Quant aux Bruxellois, ils éviteraient ainsi qu'à long terme Flamands et Wallons, excédés par leur intransigeance, ne s'entendent pour les dépouiller. Bruxelles conserverait sa vocation de capitale.

Deuxième journée.

Léo MOULIN. — Les objections émouvantes de M. Grégoire, les interventions, qui nous ont si fortement impressionnés, de M. Tindemans, les remarques incisives de M. P.H. Spaak et les nuancements, à la fois fermes et modérés de L. Claes, sans oublier l'exposé de M. G. Goriely, avaient placé hier la discussion à un niveau très élevé, si élevé que l'on a pu craindre que la discussion qui suivrait ne pourrait pas se maintenir à ce niveau. Or, tel n'a pas été le cas, grâce à l'exposé plus complet, plus structuré, de M. P.H. Spaak, grâce à l'intervention de M. Persoons. Il faut reconnaître qu'il a apporté des éléments solides à ce que nous essayons de mettre sur pied — grâce encore aux interventions émouvantes de M. Luyckx et presque désespérées de M. Grégoire. Ce qui assure, me semble-t-il, le succès de ce colloque, c'est la présence de praticiens de la politique, d'hommes politiques, dont l'approche pragmatique met les théoriciens que nous sommes à l'abri des illusions

idéologiques et des jeux conceptuels qui menacent sans cesse ceux qui réfléchissent en vase clos.

Maurice-Pierre HERREMANS. — J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les échanges de vues qui se sont succédé. Je crois, Monsieur le Président, que vous être trop modeste quand vous dites que vous n'êtes pour rien dans le succès de la séance d'hier. J'affirme, au contraire, que la manière dont vous avez permis l'échange des dialogues est pour beaucoup dans le succès que nous connaissons. Je crois également, vous l'avez dit, mais il est bon de le répéter, qu'il est rare que de telles discussions puissent se dérouler dans un tel climat. Cela dit, j'ai plusieurs remarques à faire. J'ai été frappé par ce que les Anglais appellent un certain « wishful thinking ». Plusieurs interventions ont été faites avec beaucoup de foi, avec beaucoup de chaleur, notamment l'intervention remarquable du ministre Tindemans, l'intervention de M. Spaak que nous sommes très heureux de réentendre après un long silence, et l'intervention de M. Luykx, à laquelle vous avez fait allusion et que je trouve également émouvante. La plupart de ces interventions sont marquées du sceau du personnalisme. Car, en fait, ce que l'on veut, ce que l'on tend à imposer, c'est sa vue des choses. A plusieurs reprises, les Bruxellois ont été mis en accusation. Je suis Bruxellois et cela ne me dérange pas d'être mis en accusation. Je connais mon ami L. Claes depuis longtemps et je connais les griefs qu'il a à l'égard des Bruxellois, mais l'idée du « bon Flamand et du méchant Bruxellois » me semble une vue assez simpliste, comme l'est également l'idée exprimée que si Bruxelles n'est pas sage, elle ne sera plus la capitale. Si Bruxelles n'était plus la capitale, quelle serait alors la capitale ? Il suffit d'évoquer les possibilités pour que les sourires affleurent. Bruxelles a profité très largement de la Belgique. Bruxelles et les Bruxellois sont les grands bénéficiaires du régime belge, encore qu'il faille savoir, je crois que c'est M. Spaak qui l'a dit, qui est vraiment Bruxellois. Pour ma part, je connais pas mal de profiteurs « bruxellois » qui sont d'authentiques originaires de Roulers, d'Anvers, de Mons et de Dinant qui habitent Bruxelles. En réalité, je crois que si on analyse la situation à fond, Anvers profite également de la Belgique. Et lorsqu'on a dit à un moment donné : la construction de Bruxelles est artificielle, mais la construction d'Anvers est naturelle, cela a peut-être été vrai, mais ce ne l'est plus tout à fait maintenant. Et peut-être, si la Belgique n'eût pas existé ou si la Belgique n'existait plus, le port naturel de la région liégeoise deviendrait tout normalement Rotterdam, celui de la Flandre maritime Zeebrugge et celui du Hainaut, pourquoi pas, Dunkerque dans une perspective européenne. Nous avons démontré hier

à suffisance que cet état unitaire était en voie de profonde transformation. Je crois que c'est M. Mols qui, dans un article publié il y a quelques années, démontrait que la fédéralisation était dans les faits. Quoique là aussi les mots sont ce qu'ils sont. Je crois qu'en ce qui concerne Bruxelles, l'équilibre vers lequel on tend est un équilibre, souhaitable bien sûr, mais difficilement réalisable car vraiment la dynamique des groupes ne permet pas, sinon dans très peu d'exemples, un parfait équilibre. Toute l'histoire nous démontre le combat incessant au sein des groupes. La sociologie des groupes nous apprend qu'il n'y a pas de réalisation parfaite d'équilibre. Ce qui me paraît particulièrement difficile c'est d'imposer une solution raisonnable. Pour moi, la solution en cette matière sera une solution de force. C'est pourquoi je crois qu'effectivement M. Spaak a raison lorsqu'il dit que son projet doit être pris comme un tout. Mais j'ai l'impression que les Belges veulent « du Spaak à la carte ». On ne veut pas le menu complet. En tout état de cause, le sujet à traiter aujourd'hui était bien Bruxelles et le fédéralisme. Je crois qu'effectivement Bruxelles continuera à vivre sous une solution fédéraliste. Mais si cette solution lui était imposée, je ne crois pas qu'elle serait acceptée.

Depuis que je suis conseiller communal dans une commune de l'agglomération, je n'ai jamais constaté une attitude antiflamande. Naguère lorsque quelques collègues s'exprimaient en néerlandais au cours d'une séance, cela ne posait jamais de problème. L'atmosphère serait tout autre aujourd'hui. J'affirme qu'il existe aujourd'hui. La plupart de nos compatriotes ne désiraient pas s'occuper de ces problèmes. Lorsque le problème flamand s'est posé, les Bruxellois s'en sont rarement inquiétés. Lorsque plus tard le problème wallon s'est posé, rares furent les Bruxellois et les Flamands qui s'en sont préoccupés. Aujourd'hui, un problème bruxellois surgit et on a tendance à le nier de part et d'autre. Et cependant, un véritable problème bruxellois est né au cours de ces dernières années et il est beaucoup plus complexe que la caricature qu'on en présente habituellement du côté flamand et du côté wallon. On pourrait dire, je l'ai déjà entendu dire, que les Bruxellois ont ce qu'ils méritent car leur attitude à l'égard des Flamands et des Wallons n'a pas été très compréhensive dans le passé. Maintenant, les Flamands et les Wallons tendent à leur tour à minimiser l'importance de la question bruxelloise.

Jean-Maurice DEHOUSSE. — Je crois que M. Goriély a raison de mentionner, dans son rapport, l'existence d'une confusion extrême en matière de fédéralisme. Je crains cependant que cette confusion ne se manifeste également dans son rapport.

Ainsi M. Goriély, qui oppose le fédéralisme belge au fédéralisme européen, déclare que le vrai fédéralisme doit être nécessairement un fédéralisme européen, d'où il déduit qu'il est dangereux de poser le problème du fédéralisme au niveau de la Belgique. Il me paraît qu'il y a là une simplification abusive. On peut vouloir l'Europe sans vouloir n'importe quelle Europe : par exemple, aucun fédéraliste ne souhaite voir créer un Etat unitaire européen, qui ne serait jamais qu'un monstre dangereux. J'attire votre attention sur ce postulat, qui présente un intérêt fondamental pour notre discussion. En effet, il postule que les citoyens de l'Europe actuelle sont attachés à des cercles successifs d'appartenance. Dans ces cercles, il y a naturellement l'Europe : il y a aussi, plus restreint géographiquement que l'Etat, le cercle de la région. L'exigence d'une affirmation régionale n'est nullement contradictoire par rapport à l'exigence européenne : elles sont au contraire complémentaires.

Il existe une deuxième raison de ne pas dissoudre le problème belge dans le problème européen : c'est que la création de l'Europe, à l'heure actuelle, est dominée par les Etats qui la composent. Il s'ensuit que vouloir discuter le problème européen sans poser un certain nombre de questions au niveau des Etats constitue une véritable folie. En effet, l'idée même que l'on se fait de l'Etat — je veux dire d'un Etat — exerce une influence énorme sur la conception que l'on se fait de l'Europe. Prenons l'exemple du Benelux : en dehors du concept belge, le Benelux ne présente guère d'intérêt pour un Wallon — mais il peut constituer un idéal très compréhensible pour un Flamand parce que le concept de Benelux s'enrichit alors d'une dimension culturelle et linguistique. Des différences de cet ordre apparaissent également en ce qui concerne les Communautés européennes : nos appartenances régionales influencent notre position quant au problème de l'entrée de la Grande-Bretagne, par exemple.

Tout ceci fait que je ne peux pas me rallier au rapport de M. Goriély.

Mais, en toute franchise, je puis encore moins me rallier au contenu de l'intervention qu'a faite hier notre rapporteur. J'ai été, je ne le cache pas, tout à fait surpris de l'importance que M. Goriély a accordée à la « dépendance » — c'est le mot qu'il a mis en relief — la « dépendance » que tous les citoyens belges sentiraient par rapport à Bruxelles, et que M. Goriély assimile à un ciment national. Je crains de choquer notre rapporteur, mais enfin il faut parler clair. Si l'on m'avait demandé, de 1941 à 1945, de quelle ville je me sentais dépendre, à coup sûr j'aurais répondu Berlin : M. Goriély aussi, je présume. Est-ce une base suffisante pour construire ou pour maintenir une communauté d'appartenance et de vie politique ? Il est clair que non. Croyez-vous que les Algériens n'avaient pas le sentiment de « dépendre » de Paris ?

Bien sûr que si. Là non plus, la dépendance n'a pas créé des liens : tout au contraire, elle en a provoqué la disparition. Je crois que c'est un peu la même chose pour Bruxelles.

En outre, comment ne pas relever qu'il existe dans le rapport une certaine confusion des effets et des causes ? Le rapporteur écrit par exemple que le rôle de Bruxelles en tant que centre, en tant que capitale, s'explique par le fait — je cite — que les communications rayonnantes sont beaucoup plus rapides que les communications périphériques. Mais enfin ce n'est pas à cause de cette facilité que Bruxelles est la capitale, au contraire c'est *parce que* Bruxelles est la capitale — et une capitale centralisatrice — que les communications rayonnantes sont *devenues* de plus en plus rapides. Ce n'est pas là seulement d'une disposition naturelle, mais l'effet du poids que Bruxelles en tant que telle a pesé dans les structures de la Belgique unitaire. Ces structures se sont faites et se sont développées, je n'hésite pas à le dire, contre les régions : dans le domaine économique contre la Wallonie, qui a été mise en coupe réglée, et dans le domaine culturel contre la Flandre, dont la bourgeoisie bruxelloise francophone a souhaité la disparition culturelle. Il y a là un fait, un fait historique, et ce fait explique en grande partie les réactions qui sont aujourd'hui celles des deux communautés majeures de ce pays contre l'Etat unitaire et contre Bruxelles.

Bruxelles, dit-on souvent, est une « réussite » de l'Etat belge. Mais voilà : c'est une réussite limitée dans l'espace, et le mot même de réussite implique un jugement de valeur. Bruxelles apparaît surtout comme une réussite aux Bruxellois eux-mêmes, d'où leur propension naturelle à s'étendre. Au contraire, pour tous ceux qui voient dans l'Etat unitaire le tombeau des intérêts légitimes de leur région, Bruxelles, loin de sembler une réussite, apparaît comme un échec, donc une situation qui doit être, sinon réduite, du moins limitée.

De là, proviennent un certain nombre de problèmes qui ont été évoqués hier, et notamment ce que l'on a appelé l'absence de solidarité wallonne par rapport à Bruxelles.

Je voudrais rappeler à ce propos que, pour être solidaire, il faut d'abord exister. Or, dans la Belgique actuelle, il y a une nation flamande : il n'y a pas, ou pas encore, de nation wallonne. Certes, nous assistons à des prises de conscience, à des modifications. Par exemple, le rôle que joue aujourd'hui le Conseil économique wallon — je pense à la crise portuaire — préfigure en quelque sorte une grande assemblée régionale. Incontestablement, nous assistons à une évolution dans la réalité sociologique, dans la réalité politique, dans la réalité psychologique de la communauté du sud du pays. On doit tenir compte de cette évolution ; mais on doit aussi tenir compte des faits, et les faits

nous disent que la Wallonie n'existe pas encore comme la Flandre existe déjà.

D'autre part, il faut tenir compte de cette dépendance dont nous parlions tout à l'heure, de cette dépendance vis-à-vis de Bruxelles. Oui, en tant que Wallons, nous dépendons de Bruxelles : c'est même là une des causes du malaise belge.

Il est clair à mon avis que ce malaise, en effet, ne s'explique pas simplement, comme on veut le faire croire, par une opposition ou une rivalité des Flamands d'une part, et des francophones d'autre part. Cette opposition existe, et elle explique un certain nombre de choses, mais elle n'explique pas tout. A côté de cette opposition, il y a une deuxième ligne de force politique, qui traverse la réalité politique belge : c'est l'opposition qui unit les Wallons aux Flamands dans un esprit de résistance à la centralisation belge en général, et à l'égoïsme bruxellois en particulier.

Cette deuxième ligne de force présente un intérêt considérable. En effet, on croit trop souvent — ou quelquefois on feint de croire — que le fédéralisme est en lui-même une réponse à la trop grande centralisation. Or, cela est inexact, et les politologues savent bien que, si la centralisation frappe moins rudement les Etats fédéraux que les Etats unitaires, elle n'en existe pas moins dans les unions fédérales, au point parfois d'y poser de sérieux problèmes. Par conséquent, si même l'on décidait du jour au lendemain de fédéraliser la Belgique au niveau des rouages politiques de l'Etat, le problème de la centralisation ne s'en trouverait pas moins posé.

Il y a donc une dualité profonde dans les causes du malaise belge, et cette dualité explique — paradoxalement — que le fédéralisme wallon a par essence un triple but.

Le premier but du fédéralisme wallon est évidemment de corriger ce que nous appelons l'impérialisme flamand. Cet impérialisme surgit du fait que la communauté flamande, s'appuyant sur son poids, sur son dynamisme et sur les circonstances, s'est emparée des rouages de l'Etat belge et que, par là, elle pèse de plus en plus sur la réalité wallonne. Comment pèse-t-elle ? En faussant constamment, par exemple, la notion d'intérêt national.

M. Goriely, dans son rapport, parle de ce qu'il appelle une « réalité nationale » : l'aéroport de Saventhem, que l'on a appelé « aéroport national » et qui se trouve, bien entendu, sur le territoire de la communauté flamande. Le Centre de Recherches Nucléaires de Mol, lui aussi, est souvent présenté comme une « réalité nationale » : nous savons tous où cela a conduit quand il a fallu doter Mol, ou Saventhem, de structures, notamment linguistiques. Il y a même un meilleur exemple :

c'est le port d'Anvers, dont tous les manuels scolaires répètent à l'envi qu'il s'agit d'un port national. Et que veut dire cela ? Cela veut dire qu'en tant que Wallons nous participons au financement du port d'Anvers, moyennant quoi ce port est géré sur un plan qui est resté largement communal, et où les intérêts wallons en tant que tels sont très loin d'être représentés, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le plan économique. Derrière l'étiquette de la réalité nationale, on trouve en réalité un intérêt flamand, quelquefois un intérêt exclusivement flamand. Eh bien ! Le fédéralisme wallon a pour objectif, pour raison d'être, la correction de cet impérialisme flamand, et tous les projets constitutionnels du monde ne nous intéresseront pas si nous ne trouvons pas dans ces projets le pouvoir de corriger cet impérialisme.

Mais il y a un deuxième but dans le fédéralisme wallon, un deuxième but tout aussi important que le premier : la volonté de corriger aussi le centralisme bruxellois. Dans cette mesure, il y a nécessairement un élément antibruxellois dans nos positions, ce qui apparaît fondamentalement dans notre attitude vis-à-vis du statut de Bruxelles.

Ce statut, il faut l'imaginer, je crois, autour de trois idées.

La première idée est que le statut de Bruxelles doit organiser un changement. Il ne peut pas organiser le statu quo parce que, par définition, c'est le statu quo que l'on veut modifier en établissant un nouveau statut. Que cela plaise ou non, il faut voir en face cette exigence et en tirer toutes les conséquences voulues. Les Wallons ne veulent pas une nouvelle étiquette sur le vieux flacon du centralisme bruxellois. Ce n'est pas l'étiquette, ce n'est même pas le flacon que l'on veut changer, c'est le produit lui-même.

Deuxième idée : dans quel sens le changement doit-il s'opérer ? Vous m'excuserez de le dire avec franchise mais ce changement doit se faire dans le sens d'une limitation des avantages et d'un partage des inconvénients. M. Herremans a dit tout à l'heure que Bruxelles n'était pas seule à profiter de la réalité nationale : c'est évidemment vrai. Mais, si Bruxelles n'est pas la seule à profiter de la réalité belge, elle est de loin l'entité qui en profite le plus, et d'une manière quelquefois insolente.

A cet égard, je dois rappeler, en tant que Wallon, que, si effectivement il y a des problèmes à Bruxelles, ce sont les problèmes de l'abondance. La région wallonne n'a pas cette bonne fortune-là : c'est sa survie qui est en jeu. Or, si la Wallonie connaît, elle, non pas les problèmes de l'abondance mais les problèmes du dépérissement, c'est notamment parce que les provinces wallonnes, notamment le Hainaut, ont servi de vache à lait à l'Etat unitaire. Il est facile de faire le relevé (il a d'ailleurs été fait avant 1913) des ponctions larges que la fiscalité belge a opérées

dans ces régions, qui étaient alors des régions d'efficacité économique. On a opéré dans ces régions des ponctions extrêmement sévères, dont l'Etat belge s'est servi doublement, d'une part pour servir ce qui était la classe dominante à l'époque — c'est-à-dire en bonne part la bourgeoisie bruxelloise — et d'autre part pour jeter les bases de l'industrialisation de la Flandre.

Ce n'est d'ailleurs pas là un crime et je ne fais de procès d'intention à personne. Il y avait à cette époque un déséquilibre flagrant entre le Nord et le Sud : pour remédier à ce déséquilibre, il fallait des ressources : on les a prises là où elles existaient. Mais on l'a fait d'une manière un peu exagérée. En tout état de cause, je tire une leçon de ce fait car, ce que l'on a fait jadis pour le Nord du pays, on peut envisager aujourd'hui de le faire pour le Sud.

Revenons à Bruxelles. Des hommes politiques ont écrit — et M. Goriely suit le même raisonnement — que l'on ne peut pas remettre en question la situation de Bruxelles en tant que capitale. A cet égard, je voudrais poser une question à M. Herremans, qui a évoqué ce problème. Dans la vision qui était celle du XIX^e siècle, il était tout à fait normal, si l'on créait un ministre de l'Education nationale, compétent d'Ostende à Arlon, d'installer ce ministre et ses services à Bruxelles, c'est-à-dire à un lieu à peu près équidistant des points extrêmes de sa compétence. Mais aujourd'hui, il y a deux Ministres de l'Education nationale. L'un est compétent d'Ostende à Bruxelles, l'autre de Bruxelles à Arlon. Au nom de quoi faut-il les juxtaposer tous les deux, et aussi les deux armées de fonctionnaires qui en dépendent, à Bruxelles, c'est-à-dire à un point marginal ou extrême de leur compétence ? Il est clair qu'il faut abandonner cette centralisation, et pratiquer au contraire une décentralisation radicale. Or, nous sommes à cet égard loin du compte : on parle beaucoup de la décentralisation mais sans jamais la réaliser. Je crains bien, dans l'état actuel des choses, que l'on se borne en fait de décentralisation à créer un ministère de la décentralisation, que l'on commencerait naturellement par établir à Bruxelles...

En termes crus, mais clairs, il faut dégraisser Bruxelles. Il le faut pour plusieurs raisons. Au plan économique, parce que Bruxelles souffre, nous l'avons dit, d'un certain nombre de problèmes qui sont les produits de son abondance au moins relative. Au plan communautaire, parce que Bruxelles continue à capter des populations en provenance et de la région wallonne et de la région flamande. C'est ce trop-plein de population, amalgamée comme l'a très bien dit M. Goriely hier, qui se redéverse — mais belgicisée, si je puis dire — dans la campagne extérieure et qui provoque alors des difficultés dans les communes flamandes. Modérons l'entrée du trop-plein et de ce fait-là nous modérerons la

sortie : voilà le sens de l'intervention qui doit être faite dans le cadre de l'instauration d'un régime fédéral.

A cet égard, on a quelquefois soulevé un obstacle psychologique : j'ai souvent entendu dire, par des Bruxellois, qu'il était impensable que l'Etat belge prenne des décisions qui aillent à l'encontre des intérêts bruxellois, et le fasse au besoin sans l'accord des Bruxellois eux-mêmes. Ici encore, je voudrais parler avec franchise. L'expérience wallonne est nette dans ce domaine : elle démontre qu'on a longtemps pris, en Belgique, des décisions qui allaient à l'encontre des intérêts de la population wallonne. Tant que le système de la prise de décision dans le Royaume n'est pas modifié, je ne vois pas pourquoi la communauté centrale serait protégée plus ou mieux que les autres. Chacun son tour.

A mon avis, les Bruxellois doivent choisir eux-mêmes entre un certain nombre d'avantages et un certain nombre d'inconvénients : mais ils doivent savoir qu'aucune situation ne leur donnera plus tous les avantages sans aucun inconvénient. Par exemple, il faut savoir si des institutions bruxelloises sont des institutions locales ou nationales. L'Université de Bruxelles, tant l'ULB que la VUB, sont-elles des institutions locales, des institutions régionales ou des institutions nationales ? Il faut le dire et il faut en tirer les conséquences sur le plan du financement. Car il est hors de question que l'on continue à financer un développement bruxellois dont l'essentiel provient de l'extérieur du pays par rapport à Bruxelles, mais dont Bruxelles s'attribue le bénéfice et la plus value. Fondamentalement, c'est cela qui doit changer dans la circulation économique du pays.

Ceci étant dit, je crois qu'il peut exister sur le plan linguistique une certaine solidarité entre la Wallonie et les Bruxellois francophones. Mais cette solidarité ne peut exister que dans le cas d'une certaine réciprocité, et cette réciprocité fait cruellement défaut à l'heure actuelle. Par rapport aux problèmes linguistiques tels qu'ils sont posés à Bruxelles, nous nous sentons relativement solidaires, mais nous Wallons ne voulons plus être exploités au nom de la solidarité : nous voulons recevoir de nos amis bruxellois, si amitié il y a, un appui dans le domaine qui nous intéresse, c'est-à-dire dans le domaine économique et social.

Du reste, il ne faut pas s'illusionner : même dans le domaine linguistique, nous ne voyons pas toujours les choses de la même manière que les Bruxellois. A ce point de vue, notamment, je ne cacherai pas que je trouve pour une part obscène que des parlementaires bruxellois appartenant à des partis traditionnels, et qui ont voté de gaieté de cœur en 1963 l'aliénation du père de famille dans le territoire des Fourons, découvrent brusquement que la liberté du père de famille

est une chose très importante qui doit être protégée, mais uniquement à Ixelles, à Saint-Gilles ou ailleurs dans l'agglomération bruxelloise.

Paul-Henri SPAAK. — C'est injuste, M. Dehousse, les députés liégeois l'ont voté aussi. C'est à leur demande qu'on l'a fait. C'est une distorsion complète de l'histoire. Je vais vous dire ce que j'en ai entendu dire sur les bancs de la Chambre. La députation socialiste liégeoise nous disait : n'acceptez pas le plan du gouvernement qui laisserait les Fourons dans la province de Liège, faites-les passer à la province du Limbourg, cela nous assurera la majorité au conseil provincial de Liège. Cessez de répandre des légendes comme celle-là. Le gouvernement avait proposé que les Fourons restent dans la province de Liège et c'est à la demande des socialistes liégeois que la chose a été changée.

Jean-Maurice DEHOUSSE. — Ce n'est pas ce que j'ai lu dans les Annales de la Chambre.

Paul-Henri SPAAK. — Oh ! les Annales de la Chambre. Il y a la petite histoire de la Chambre aussi !

Jean-Maurice DEHOUSSE. — Je ne le nie pas, mais il y a aussi la grande histoire de la Chambre. Lorsqu'on relate la question des Fourons, on oublie toujours de rappeler que la loi de 1962 est passée deux fois devant la Chambre. Personnellement, je n'ai jamais caché que je ne trouvais pas heureuse la position adoptée au départ vis-à-vis des Fourons par tous les parlementaires liégeois, et notamment par les socialistes liégeois. Mais les socialistes liégeois ont changé d'avis, Monsieur le Ministre, avant le deuxième passage devant la Chambre.

Monsieur le Président, je n'ignore pas que le présent colloque à Bruxelles pour objet, et non pas les Fourons. Mais M. Spaak lui-même a affirmé hier que la liberté du père de famille constituait un point essentiel de son plan. Dès lors, il est bon de savoir si ce point essentiel est, dans ce plan, réservé ou non à Bruxelles. Cependant, je m'incline devant la volonté de notre Président et je n'insiste pas sur ce point.

J'ai dit que le statut de Bruxelles devrait, à mon avis, s'articuler sur trois idées, et j'en ai cité deux : la nécessité du changement et l'acceptation des responsabilités. La troisième idée est qu'il ne doit y avoir dans aucun statut de Bruxelles une limitation des droits démocratiques. Je pense en effet que tous les citoyens du pays, et cela veut dire aussi ceux de Bruxelles, doivent se voir garantir une participation politique complète et ceci à tous les niveaux. C'est pourquoi je me suis inquiété

d'entendre M. Spaak dire hier que les Bruxellois ne se retrouvaient pas au moment de la pyramide qu'il imagine.

J'en viens à présent au projet de M. Spaak.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de dire que personnellement je considère d'une certaine manière le projet de M. Spaak comme une chose excellente. Il me paraît clair en effet que l'accession de M. Spaak à la bataille du fédéralisme en Belgique constitue un immense avantage. Je ne vois pas pourquoi il faudrait faire la fine bouche devant ce qui constitue tactiquement un appui de premier ordre.

Ceci étant dit, M. Spaak ajoute que son projet constitue un tout qui est à prendre ou à laisser. Sur le plan politique, c'est une position discutable, et l'avenir se chargera d'y répondre. Mais je crois en tout cas que, dans le cadre du présent colloque, nous avons le droit et le devoir de discuter un certain nombre de points du projet de M. Spaak.

Prenons par exemple le problème des composantes de l'Etat fédéral. M. Spaak nous a dit hier : Bruxelles n'existera pas en tant que telle au sommet. C'est vrai : ce serait l'effet des six circonscriptions que M. Spaak voudrait créer. Je voudrais toutefois attirer votre attention sur le fait que, si Bruxelles n'apparaît pas en tant que telle au sommet, la Wallonie et la Flandre n'y figurent pas non plus : il faudrait voir si cette solution est adaptée aux réalités. D'ailleurs, il va de soi que les Bruxellois continuent à élire des parlementaires, et que ces parlementaires continuent à voter des lois. Les Bruxellois apparaissent donc au sommet, tout au moins au plan législatif, ce qui n'apparaît pas clairement quand on écoute M. Spaak.

L'exercice du pouvoir législatif pose du reste un problème important. M. Spaak considère-t-il que, dans le cadre d'un parlement fédéral composé selon ses suggestions, il faut prévoir des majorités spéciales qui servent de protection aux intérêts des minorités ? Ou, au contraire, le parlement une fois paritaire (que ce soit à deux, à trois ou à six) la règle de la majorité retrouve-t-elle son poids ? Dans le dernier cas, on peut imaginer que certains députés d'une partie du pays apportent leur soutien à un groupe majoritaire dans l'autre partie : cette conjugaison d'une majorité et d'une minorité constitue-t-elle un accord gouvernemental valable ?

Une deuxième précision que je voudrais obtenir de M. Spaak porte sur les institutions que M. Spaak imagine dans ce qu'il appelle des Etats fédérés, mais que j'appellerai plus prudemment des composantes. M. Spaak a dit que, par son projet, les composantes seraient rendues « maître de leur destin ». Je voudrais savoir comment ces composantes seraient structurées au point de vue politique. Y aurait-il un gouvernement ou au moins un exécutif dans chaque composante ? Se limite-t-on à

une assemblée ou en prévoit-on plusieurs, les unes dans le domaine culturel, les autres dans le domaine économique, etc. ? M. Spaak pourrait considérer que ce sont là des points théoriques, des détails techniques : pour ma part, je pense au contraire que l'appui que l'on peut donner à son projet est intimement lié aux réponses qu'il donnera à ces questions-là.

D'autre part, je ne peux marquer mon accord sur ce que M. Spaak a proposé en matière de répartition des compétences, qui constitue la charnière principale de tout système fédéraliste. M. Spaak a proposé que quatre domaines soient réservés au pouvoir central : les affaires étrangères, l'armée, les finances et l'économie. Je suppose que l'on peut déduire *a contrario* que les compétences en d'autres domaines ne seraient pas réservées au pouvoir central. Dès lors, puisque M. Spaak n'a pas nommé le domaine culturel, j'en déduis que ce domaine serait réservé aux composantes.

Paul-Henri SPAAK. — Vouloir organiser du fédéralisme en laissant au pouvoir central le domaine culturel serait une drôle d'idée politique.

Jean-Maurice DEHOUSSE. — Je n'en doute pas, Monsieur le Ministre, mais quelle est la différence qui permet de distinguer clairement le domaine économique du domaine culturel ? Quand un gouvernement fait voter l'expansion universitaire, c'est-à-dire 35 milliards à l'heure actuelle, s'agit-il d'une décision culturelle qui appartient aux composantes ou d'une décision économique qui est réservée au pouvoir central ? Je ne formule aucune critique à l'encontre de votre idée : c'est une précision que je vous demande.

D'autre part, au risque de vous horrifier particulièrement sur ce point-là, je dois dire que les affaires étrangères ne peuvent plus, à mon avis, être réservées au pouvoir central, parce que les affaires étrangères envahissent maintenant toute la vie des composantes. Pensez à l'existence du Marché commun, que vous connaissez si bien, à l'Euratom, au Centre européen de Recherches Nucléaires (CERN). Dans tous ces domaines, je ne pense pas que l'on puisse parler d'une compétence exclusive du pouvoir central.

Paul-Henri SPAAK. — M. Dehousse, vous avez déjà vu un Etat fédéral où les affaires étrangères sont réservées aux états fédérés ? Vous êtes un fédéraliste qui par ses questions ferait échouer le fédéralisme

Jean-Maurice DEHOUSSE. — C'est bien possible, Monsieur le Ministre, mais surtout je suis un vieux fédéraliste qui n'a pas de raison de

suivre aveuglément le premier essai d'un néophyte en matière de fédéralisme.

Paul-Henri SPAAK. — Depuis 1937, M. Dehousse, je me suis prononcé pour le fédéralisme, je vous rappellerai cela. Vous êtes en train de faire une tactique qui déjà est apparue dans la Wallonie dans des articles de votre père. Il a le tort de poser un tas de questions qui deviennent tellement complexes que les gens perdent toute confiance et disent : c'est impossible. Je me demande si ce n'est pas cela que vous cherchez.

Jean-Maurice DEHOUSSE. — Dans des débats qui deviennent fatalement politiques, j'accepte volontiers tous les reproches du monde, mais pas celui de défendre systématiquement les idées de mon père. Elles n'en ont pas besoin, parce que mon père les défend bien lui-même. Du reste, en matière de politique étrangère, vous auriez son appui.

Je ne dis pas que les compétences en matière étrangère doivent aller exclusivement aux composantes : je dis qu'on ne peut pas se borner à dire que la matière étrangère reste au pouvoir central sans dire comment le pouvoir central agira en cette matière, sans dire quel sera le poids des composantes dans la détermination de la politique du pouvoir central.

Paul-Henri SPAAK. — Il y a un législatif paritaire, c'est naturel que ce soit paritaire.

Jean-Maurice DEHOUSSE. — Enfin, je voudrais poser une question quant aux compétences en matière économique. Vous avez dit à cet égard que l'économie restait attribuée en exclusivité au pouvoir central. Je ne crois pas que nous, socialistes wallons, puissions marquer notre accord sur ce point, parce que précisément ce que nous voulons c'est un fédéralisme avec un certain contenu économique et social.

Paul-Henri SPAAK. — Je n'ai pas dit exclusivement.

Jean-Maurice DEHOUSSE. — J'en prends bonne note.

Et ma question est la suivante : croyez-vous qu'il soit possible, dans le régime que vous proposez, de créer un institut régional d'expansion économique, disons — pour éviter les détails techniques — quelque chose qui ressemble à ce qu'est l'IRI en Italie ? En d'autres termes, est-il possible, au niveau de l'activité économique wallonne, de faire une place à l'initiative publique en matière économique, même si une initiative de cet ordre n'intéressait ni la Flandre, ni Bruxelles, ni le pouvoir central ?

Léo MOULIN. — Je voudrais quand même dire que les fédéralistes oublient souvent que le fédéralisme des Bénédictins et Cisterciens a été inventé comme une forme *souple* de centralisation en réaction contre la forme *rigide* de centralisation de Cluny. Mais dans l'esprit des fondateurs de la pensée, de la philosophie fédéraliste, le fédéralisme n'a jamais été un moyen de dislocation, au contraire, mais bien une façon de prendre fermement en mains le pouvoir, sans les inconvénients d'une centralisation excessive à la française. Il ne faut donc pas se faire d'illusions, vous n'échapperez jamais à la centralisation, sinon par l'anarchie et la dislocation.

Daniel DECONINCK. — Mon intervention se rattachera principalement à l'approche de M. Spaak, qui a été sinon la plus fructueuse, celle qui va directement au centre du problème. M. Spaak a dit que Bruxelles devait être un Etat bilingue, et paritaire dans une certaine mesure. Un état bilingue, je crois que c'est insuffisant, car il faut un Etat (ou une entité) où la partie wallonne du pays se sente chez elle, de même que la partie flamande du pays. Bruxelles n'est pas seulement le lieu de rencontre des deux communautés, flamande et wallonne, à partir de leur état. Il faut y organiser les deux communautés. Il y a à Bruxelles à peu près 200 à 300.000 flamands contre 700.000 ou 600.000 wallons, si on n'y ajoute pas les étrangers francophones. Il s'agit là d'une masse importante de Flamands qui vaut à peu près la ville de Gand et qui se trouve sur le terrain politique complètement désorganisée.

Bruxelles paritaire ? Certainement dans l'exécutif. Personnellement, j'abandonnerais la parité numérique, si l'on trouve un moyen de *faire valoir la parité de considération* et d'impact suffisant pour que cette minorité flamande puisse s'épanouir. Je pense en effet que vu l'inégalité des deux communautés à Bruxelles, c'est une question très difficile de structurer démocratiquement un régime paritaire à Bruxelles. Je sais que M. Spaak essaye de se reprendre en étendant l'aire géographique de Bruxelles, mais ce n'est pas là la question. Je crois qu'il y aurait peut-être moyen d'assurer une parité de considération, si on organisait les deux communautés dans deux collèges électoraux distincts. Et c'est M. Spaak lui-même qui tend le bâton en disant que les électeurs francophones bruxellois sur le plan national voteraient avec le Hainaut et les Flamands voteraient avec les électeurs du Brabant, celui-ci allant jusqu'à la frontière hollandaise. Je crois que ces deux collèges électoraux devraient également être valables pour la constitution d'organes politiques de la capitale elle-même. Par ce biais, la communauté flamande serait organisée dans l'agglomération comme la communauté francophone. Eventuellement, l'exécutif de l'agglomération pourrait compren-

dre plus de francophones que de Flamands, à condition qu'il y ait une expression, une présence de la majorité du groupe flamand dans la capitale.

Quant à la liberté du père de famille, je ne suis pas d'accord. Je crois qu'un père flamand comme un père wallon ne peut pas agir vis-à-vis de ses enfants comme un roi nègre. Nous vivons dans un temps d'obligation scolaire, où le programme scolaire est nettement établi avec tel et tel cours et j'admettrais volontiers la liberté du choix du père de famille pour la langue d'enseignement de son enfant à condition que le père ait fait lui-même dans la pratique ce choix-là. Mais dire : je suis flamand mais je vais éduquer mon enfant en français, c'est inconcevable. Par contre, la conversion est un droit défendable. Il est clair qu'on ne peut pas invoquer l'aide des pouvoirs publics, ou des écoles publiques, ou des écoles subsidiées pour une politique de rupture familiale et une politique de dénationalisation dans la capitale elle-même. Pour le passé c'est vrai, M. Goriely l'a souligné avec abondance ; il y a eu une transmutation, une dénationalisation, une acculturation. Je suis d'accord pour jeter le manteau de Noé sur le passé. Mais je ne crois pas que l'on puisse construire une politique valable et une entente durable sur une poursuite de la politique d'amalgame qui a existé dans la politique belge pendant au moins un siècle. Cette politique d'amalgame désirée au début n'a réussi qu'en partie à Bruxelles ; c'est une pierre d'achoppement et elle le reste. J'insiste pour qu'en dehors et au-delà du bilinguisme on organise un dialogue organique entre la communauté flamande et wallonne et francophone à Bruxelles, mais un dialogue organique avec des représentants de part et d'autre désignés comme tels, et que l'on ne dissolve pas la minorité flamande dans la capitale. Il y a à Bruxelles 20 à 30 % de flamands dans les pouvoirs locaux, mais ils n'arrivent jamais à s'imposer aux collègues échevinaux ou aux conseils communaux, pas davantage au conseil d'agglomération parce que ces 20 ou 30 % se répartissent démocratiquement entre les cinq partis. Je connais bien la situation puisque je suis le seul flamand de toute l'agglomération qui ait été élu sur une liste flamande depuis longtemps (je pense même que dans le cas de Bruxelles, il n'y a pas de précédent. Borginon s'est présenté à plusieurs reprises, les libéraux flamands se sont encore présentés dans les années 1926-1928, je crois, ils n'ont pas eu d'élus). On pourrait dire par référence à une pièce de théâtre : « Nous sommes à Bruxelles le village qui n'existe pas institutionnellement ». Sociologiquement, nous sommes à Bruxelles, M. Goriely a bien indiqué qu'il y a là matière à examen et à étude. Politiquement, nous sommes inexistantes et nous ne pouvons pas exister.

Nous sommes, pourrait-on dire, comme ceux qui entrent en enfer : vous qui y entrez, abandonnez tout espoir.

M. Spaak admet pour Bruxelles une solution paritaire. Moi j'admettrais peut-être une solution bivalente de façon que Bruxelles ne puisse pas basculer de l'un ou l'autre côté, tout en prêtant le flanc à une continuité entre sa communauté flamande et le pays flamand et sa communauté francophone et le pays wallon. C'est vrai que beaucoup de Bruxellois francophones ne se sentent pas Wallons dans le sens territorial du terme, mais bien dans le sens politique de participation à une certaine opinion publique ou à un certain cercle d'opinion publique. Ils lisent en grande partie les mêmes journaux qu'en Wallonie, de même que les Flamands de Bruxelles lisent en grande partie les mêmes journaux qu'en Flandre. En matière économique la décentralisation que l'on poursuit est surtout l'organisation de conseils collatéraux à une politique nationale. Ces conseils collatéraux seront désignés par le gouvernement avec des références territoriales à la Flandre et à la Wallonie mais ils n'auront pas un pouvoir exécutif. Tout au plus seront-ils des sociétés régionales de développement. Et les Wallons sont très enclins à ne vouloir qu'une seule société régionale de développement pour avoir une espèce d'exécutif.

Du point de vue de l'autonomie culturelle, on essaye d'organiser deux conseils culturels mais les ministres responsables sont des ministres centraux, qui sont responsable de leur politique devant le parlement dans son entier et qui doivent avoir leur dotation du parlement dans son ensemble ; ce ne sera que pour la répartition interne que les conseils auront compétence. Au lieu d'aboutir à une autonomie culturelle on arrivera à un renforcement du pouvoir central. De toute façon, le fait d'organiser séparément le terrain culturel et le terrain économique aura pour effet que le point de rencontre se situera au niveau du pouvoir central. C'est un moyen sournois de centraliser davantage surtout quand on conçoit que la décentralisation administrative sera organisée également sur un plan différent. Cette politique culturelle isolée des institutions est sans issue. L'économie régionale et l'économie nationale sont complémentaires et très imbriquées l'une dans l'autre. Il me semble dès lors que l'économie régionale doit relever d'un pouvoir secondaire apte à assurer sur le territoire qui y correspond une politique de bien-être, tant du point de vue de programmation que du point de vue de participation dans l'exécution.

Lode CLAES. — Je voudrais revenir au plan-Spaak et dire d'abord qu'il est clairvoyant parce qu'il est généreux. C'est à partir de sa générosité qu'il faut le comprendre ; M. Spaak a voulu être généreux

dans toutes les directions. Son plan est un compromis, comme tout projet politique, mais est-ce un compromis cohérent ? Son système n'est pas simple, puisqu'il ne comporte même pas de réponse univoque à la première question qui se pose au sujet d'un état fédéral : combien d'états membres y a-t-il ?

M. Spaak maintient d'abord un état unitaire tout en modifiant profondément les circonscriptions électorales de base. A côté de cet état unitaire, il crée une fédération avec deux ou trois états membres. Je suppose que ces états auront chacun un parlement élu directement et un exécutif, donc des ministres. Cela nous fera quatre assemblées parlementaires, à supposer qu'on abandonne le bicaméralisme actuel.

Pour Bruxelles, le parlement de l'Etat membre coïncidera inévitablement avec le conseil communal des 19 communes fusionnées et le conseil des ministres coïncidera avec le collège échevinal.

Ceci nous indique déjà que cet Etat bruxellois n'est pas équivalent aux Etats flamand et wallon.

La notion centrale du plan-Spaak est la parité. Constatons d'abord que si dans une démocratie les droits de la minorité doivent être respectés, les droits de la majorité doivent l'être également. Un groupe majoritaire qui accepte la parité abandonne une partie de son droit. C'est la raison pour laquelle les Flamands ont longtemps préféré un état unitaire avec une position majoritaire pour les Flamands, ce qui ne veut pas dire impérialiste.

La parité est dans la logique des choses pour un état fédéral, mais uniquement dans la mesure où il y a fédéralisme, c'est-à-dire autonomie des états membres. Cette autonomie inclut la possibilité pour chaque état de consacrer ses ressources propres à ses besoins propres. Ceci n'exclut pas l'aide d'un état membre à l'autre, mais alors à la suite d'une convention librement conclue. Imposer d'une façon définitive et avant qu'il y ait fédéralisme, l'utilisation de ressources financières flamandes à des besoins wallons va à l'encontre de l'idée fédérale.

Ceci est vrai également pour la parité flamando-wallonne à Bruxelles. M. Deconinck a raison en estimant qu'une parité institutionnelle qui n'aurait pas son appui dans les faits se trouverait un peu dans l'air. Seulement, je n'en conclus pas à deux autorités communales juxtaposées, une flamande et une wallonne.

Il faut dire que le problème de la liberté du père de famille est un exemple du faux problème. M. Goriely a amplement démontré qu'en fait cette liberté n'est pas compromise ; les lois n'ont pas été appliquées. Ce problème disparaît tout à fait au moment où la francisation à Bruxelles s'arrête, par le jeu des contre-pressions, par la parité au sein de l'exécutif bruxellois, ou d'une autre façon.

Quand cette francisation s'arrête, le problème de la délimitation de l'agglomération bruxelloise disparaît également dans une certaine mesure. Pas complètement, parce que s'il y a une nation flamande, il y a aussi un territoire flamand qui est fixé d'une façon définitive. D'autre part, je me demande si les francophones des communes à facilités attacheront encore tant d'importance à voir ces communes attachées à l'agglomération bruxelloise au moment où Bruxelles deviendrait vraiment bilingue et ne serait plus une agglomération francophone et francisante.

Je n'ai pas les mêmes appréhensions que M. Spaak et tant d'autres au sujet des élections communales du 11 octobre prochain. Si, au sein du gouvernement, du groupe des 28 et du parlement, on n'arrive pas à un accord sur la solution des problèmes communautaires, il faut se tourner de nouveau vers l'opinion publique telle qu'elle s'exprime lors des élections. C'est son évolution qui doit nous permettre d'en sortir. Ici, je rejoins M. Herremans qui voit l'issue dans l'évolution des relations de force.

Rigo DE NOLF. — M. Herremans a dit que d'aucuns voulaient le plan-Spaak à la carte. Pour ma part, je ne suis pas partisan d'un grand plan, mais de petites mesures pratiques. Dès lors, je voudrais demander à M. Spaak : attendons-nous jusqu'à ce que votre plan soit réalisé ou admettez-vous des petites mesures pour résoudre le problème dans le domaine où il y a les plus de frictions ?

En outre, dans votre plan y a-t-il place pour des traités culturels entre la Flandre et les Pays-Bas et entre la Wallonie et la France par le biais de la diplomatie belge, mais les points de décisions restant en Flandre et en Wallonie ?

Georges GORIELY. — J'aurais beaucoup à dire à M. J.M. Dehousse, mais je me limiterai pour le moment à M. Spaak qui m'a reproché hier de faire de la pédanterie et de la cuistrerie professorale. Je souhaite qu'il n'y ait pas de malentendus. Vous avez dit hier qu'un des malheurs est que l'on confond dans notre pays fédéralisme avec séparatisme. Vous n'êtes pas sans savoir que je suis un vétéran de la cause du fédéralisme européen et qu'il y a peu de causes auxquelles j'ai donné autant d'ardeur, autant d'énergie que celle-là. C'est d'ailleurs à ces occasions-là que j'ai eu l'honneur et le plaisir de vous rencontrer et je dirais même que j'ai eu le sentiment que c'est dans ce domaine-là qu'il y avait le plus de communion. L'ennui est que justement en Belgique, le fédéralisme n'a pas cette signification d'être le contraire du séparatisme comme c'est le cas au Canada. Je crois profondément que cet exemple est en votre esprit et je crains que ce soit une source de

confusion. Car je me souviens que quelqu'un vous a dit dans un débat à la télévision qu'il n'était pas sûr que vous dénonciez les fédéralistes honteux mais que vous ne fassiez pas un peu de belgicisme honteux. En réalité, je crois sincèrement que dans votre esprit le problème est de sauver le pays mais en consacrant des réalités.

Paul-Henri SPAAK. — Le fédéralisme ne met pas nécessairement les institutions belges en question.

Georges GORIELY. — Je le sais. Vous l'avez bien souligné et il y a eu un débat extrêmement significatif entre vous-même et M. Dehousse sur le problème de la politique étrangère. Il n'y a pas de doute possible à ce sujet ; en toute orthodoxie fédéraliste, s'il y a une attribution typiquement et exclusivement fédérale, ce sont les affaires étrangères. Mais justement, tout le drame est que, au sens traditionnel et professoral du terme, ce qui est en jeu ici ce n'est pas le fédéralisme, et dans le contexte typique du pays les Affaires étrangères constituent un point de controverse.

Lode CLAES. — Pas beaucoup.

Georges GORIELY. — Infiniment plus qu'on ne le pense généralement. Une des revendications actuelles du nouvel « establishment » flamand est le domaine des Affaires étrangères. A ce jour, il n'y a pas encore eu de ministre des Affaires étrangères authentiquement flamand, c'est Borginon qui l'a dit et d'autres Flamands le disent. C'est un des problèmes qui dans un régime fédéral bien sûr ne se posera pas. On n'imagine pas qu'aux Etats-Unis on vienne dire que le poste des Affaires étrangères n'a jamais été occupé par un représentant de l'Illinois ou de l'Oregon.

La question des personnes n'est pas seule en cause ; il y a le fond même de la politique. Avant la guerre, un slogan politique du mouvement flamand l'a peut-être emporté sur tous les autres ; c'était « Los van Frankrijk ». Je n'apprendrai rien à M. Spaak car il a justifié à l'époque sa politique d'indépendance par la nécessité de satisfaire les deux communautés en présence.

Paul-Henri SPAAK. — Mais il ne faut pas oublier non plus que le dernier budget des affaires étrangères que j'ai présenté avant-guerre a été voté au parlement belge à l'unanimité.

J'ai été couvert d'éloges à ce moment-là plus que dans toute ma vie. Ni un Flamand, ni un Wallon n'a voté contre la politique de l'indépendance.

Georges GORIELY. — Je ne veux pas polémiquer à ce sujet. En effet, les Wallons, mais pour d'autres raisons, ont suivi. Vous savez qu'avec une sensibilité assez différente vous avez réussi à faire l'unanimité à cette époque. Mais le fait est là, que ce fut sous l'instigation de différentes options. Passons sur ce chapitre et prenons l'après-guerre. M. Claes prétend qu'il n'y a plus rien de pareillement concevable aujourd'hui. Eh bien dans les réunions wallonnes, revient régulièrement le phantasme du Benelux. Je n'y comprends rien, parce que Benelux est un traité strictement commercial. Et avec la meilleure volonté, je n'ai jamais pu comprendre en quoi le Benelux aliénait la Wallonie. Mais le fait est là, il est évoqué chaque fois. J'ai entendu par exemple dire par un député que les Wallons n'étaient plus qu'une réserve d'individus du Benelux. N'est-ce pas aussi net que le « Los van Frankrijk » ? Quand on sait ce qu'était la diplomatie avant la guerre, dont le premier souci était de prendre le maximum de distance vis-à-vis de Paris ! Et c'est M. Spaak lui-même qui a dit que, hélas, les passions jouent souvent un plus grand rôle que les raisons. Nous pouvons très bien imaginer que demain la Wallonie s'identifie avec cette idée qu'il faut avant tout pour la libérer de cette mainmise flamande germanique, pour retrouver l'authenticité, l'intégrité française de la Wallonie, dénoncer le traité du Benelux ; qu'au contraire, les Flamands voient dans cette solidarité quasiment leur raison d'être. C'est l'Etat qui est en question. Ceci veut dire qu'en réalité le sentiment d'appartenance globale ne joue pas, chaque communauté ayant le sentiment d'avoir des devoirs premiers envers elle-même. Il peut y avoir à certains moments des communions, mais il se peut aussi qu'il y ait des divergences et il est certain que le système tel qu'il est conçu n'apporte aucun mécanisme pour le résoudre. Parlons plus précisément du problème bruxellois. Bruxelles doit être une région, une province dans le sens canadien, un état fédéré, une entité égale en droits et en responsabilité aux autres. M. Spaak précise, quant à lui, qu'elle doit se faire sur la base de la parité. Là aussi, je voudrais bien être compris. L'intention de M. Spaak est équitable, mais je la tiens comme contraire au fédéralisme. Je ne la place même pas au niveau fédéraliste, car enfin une simple autonomie communale dans un état centralisé ne permet pas qu'on dise comment serait élu un conseil communal ou un collège échevinal et quelle majorité tel ou tel groupe doit constituer. Autrement dit, au nom du fédéralisme, on est en train d'imposer de l'extérieur ce que doit être

l'administration interne d'un des états soi-disant fédérés. Simple logique, cela peut avoir sa raison d'être mais ce n'est pas du fédéralisme ; c'est le nœud du problème : à savoir quelle place respective Bruxelles doit faire aux deux communautés, aux deux langues, aux deux cultures qui en principe restent localisées sur leur territoire.

Des mots, souvent entendus, qui font partie du jargon quotidien, qui ont une part de vérité, qualifient cette politique : contrainte, manipulation, aliénation. Toute socialisation est manipulation de l'individu, est contrainte, est imposition de certaines normes, et la première, la plus importante et la plus fondamentale peut-être est justement la contrainte linguistique qui existe partout ; forcément car la langue est par excellence l'instrument de communication. Nous savons qu'un de nos soucis majeurs lorsque nous éduquons nos enfants est qu'ils parlent bien, selon certaines normes. Au fond, pourquoi parle-t-on tellement aujourd'hui d'une manière générale de contrainte, de société répressive ? Est-ce que vraiment les sociétés du passé l'étaient moins ? Je ne le crois pas et je crois même que nos sociétés sont plus permissives, c'est peut-être leur richesse. Elles laissent un certain choix entre diverses contraintes ; dans le pluralisme des contraintes existent des options possibles et sur ce point-là les Bruxellois se trouvent effectivement à la croisée des chemins. Il y a des contraintes qui s'exercent en sens multiples.

Lode CLAES. — Y a-t-il une contrainte flamande qui s'exerce sur les Bruxellois et à Bruxelles ?

Georges GORIELY. — Beaucoup de Bruxellois savent que Bruxelles est une capitale bilingue et qu'évidemment il n'y a pas d'avenir pour cette capitale si une place raisonnable n'y est pas faite aux Flamands. Je ferai un pas de plus. Je pense que nombreux sont les Bruxellois, indépendamment du contexte belge, estiment comme un avantage de faire une place plus large, plus authentique à la culture flamande en la promouvant, en la valorisant.

Je vous dirai même mon impression que la Flandre, longtemps dédaignée sur le plan culturel, est en train de prendre peut-être l'avantage, grâce à son ouverture linguistique plus grande, parce que certains francophones ont tendance à attribuer des vertus à l'appartenance totale et exclusive à la francophonie. Les Bruxellois devraient prendre conscience que le flamand est un instrument qui peut les mener à la connaissance de l'anglais et de l'allemand. Seulement, et c'est peut-être là le nœud du problème, c'est que dans un cadre de fédéralisation dont je me réclame s'organise un ethno-fédéralisme que je condamne, c'est-à-dire une Belgique où chacune des communautés aurait

une vue quelque peu « gaulliste » de ce qui devrait être son destin. Mais je ne condamne absolument aucune des formes de décentralisation, aucune des formes d'autonomie locale et je crois que Bruxelles a son destin propre et qu'elle doit se penser en vertu d'elle-même. Cela dit, je m'oppose à l'idée qu'il n'y a pas de Bruxellois, qu'à Bruxelles il n'y a que des francophones et des néerlandophones dont les uns comme les autres sont une extension de leur propre communauté.

Il y a eu le phénomène FDF qui à mon sens a été largement réactionnel par rapport à certaines prétentions flamandes qui, à tort ou à raison, je ne veux pas le discuter, avaient un air menaçant (je crois quand même qu'à certains égards elles l'étaient). Elles ont même amené certaines fractions de partis traditionnels à s'aligner sur ses positions ; pour ma part, je déplore le manifeste des 29 qui certainement fut une concession à ces dispositions. Je suis néanmoins frappé de voir qu'il y a une certaine évolution et qu'à la veille des élections pas mal d'hommes politiques bruxellois sont en train de prendre leurs distances et de vouloir aujourd'hui, au contraire, trouver des formules plus spécifiquement bruxelloises. D'ailleurs, il est curieux de voir comment les personnalités bruxelloises ont varié. Combien ils sont incertains. Combien jusqu'à ce jour ils ont trop agi par réaction, par réflexe, faute d'avoir pensé eux-mêmes à tout cela. Je crois que l'on devrait consulter la population bruxelloise sur la question de l'organisation de la région des institutions, mais également sur le destin proprement linguistique. Il est vraisemblable que de nombreux Bruxellois souhaitent qu'un meilleur sort soit fait aux Flamands et déplorent le peu de présence culturelle proprement flamande. C'est dans une optique d'ouverture, que doit être recherchée une véritable autonomie bruxelloise, c'est-à-dire une autonomie qui ne serait pas du modèle cyprite, qui ne créerait pas deux rôles linguistiques du type ghetto dans lequel l'individu serait inséré. Je crois qu'il y a une homogénéité bruxelloise avec une diversité linguistique, comme il y a une diversité confessionnelle. Mais il y a une homogénéité réelle de la population bruxelloise et c'est en fonction de cela que doit être conçu le statut futur de la capitale, et non d'une parité qui ne correspond peut-être hélas qu'au niveau général du pays mais pas aux réalités propres de la capitale.

Paul-Henri SPAAK. — Je m'excuse, mais je crois que je dois parler un peu de moi et vous expliquer comment je vois le problème, comment je l'aborde (parce que la façon dont on aborde un problème implique certaines conclusions naturellement différentes selon les personnes). J'ai été et je suis encore avant tout un homme politique. En présence d'un problème, j'en cherche les solutions en me basant d'abord

sur un ensemble de faits, que je les aime ou que je ne les aime pas. Et pour trouver la solution, je m'inspire d'un certain nombre de doctrines et d'idées générales sans cependant dans ce domaine me montrer orthodoxe. Je ne prétends pas pour le moment me soumettre à un examen pour savoir si, oui ou non, je suis à 100, à 75, à 60 % fédéraliste suivant les définitions que tel ou tel professeur donnera du fédéralisme. Je me trouve en face d'un pays qui est, à mon avis, de plus en plus divisé par un ensemble de questions et surtout d'un pays qui est divisé par deux questions qu'il mêle et qui théoriquement n'ont pas de rapport : d'une part, le développement culturel de la communauté flamande et le droit des Flamands à user de leur langue et à valoriser leur culture ; d'autre part, le déclin économique d'une région qui était dans notre pays la région la plus riche. Il y a dans ces deux phénomènes une communion dans le temps, mais je prétends qu'ils sont absolument différents l'un de l'autre et que le déclin économique de la Wallonie n'est pas dû à l'éveil de la Flandre. Et cependant pour le moment, c'est l'une des choses que je constate, on a tellement joint les deux problèmes que c'est à peine une caricature ce que je vais dire : quand on donne aux Flamands un avantage dans le domaine culturel on se croit obligé de donner un autre avantage aux Wallons dans le domaine économique. Bien plus, le problème économique est devenu tellement un problème culturel que quand on fait quelque chose dans une région du pays, on doit le faire dans l'autre. Sentimentalement, le problème s'est extrêmement envenimé, en s'étendant.

Je suis un homme politique et j'essaye de résoudre un problème politique et j'ai pris dernièrement une position en disant que je me rallie à un certain fédéralisme. Je vois le danger qu'il y a à être un converti ou un néophyte. Les vieux partisans n'aiment pas tellement les convertis ni les néophytes. C'est assez contradictoire car je suppose que la propagande des partisans a pour objectif de faire changer les gens d'avis. Mais je ne suis pas un converti de fraîche date. J'ai retrouvé par hasard un interview que j'ai donné en 1937 et qui s'appelait : « un socialisme nouveau ». Ceci incidemment pour dire qu'il n'a pas fallu attendre 1970 pour penser à un rassemblement des progressistes. Dans cette interview de 1937, l'interviewer me demandait : qu'est-ce que vous pensez du fédéralisme ? Et je lui répondais : je crois à la Belgique, à sa nécessité, mais je ne vois aucune objection absolue à ce que l'idée fédéraliste ne soit pas examinée. Je ne crois pas qu'il y ait pour la Belgique un danger à reconnaître l'existence des deux communautés et d'admettre la décentralisation administrative. Je ne sais pas pourquoi

depuis on m'a fait la réputation que j'étais le défenseur acharné de l'unitarisme.

Lode CLAES. — Vous n'avez rien fait pour entretenir votre réputation de fédéraliste non plus.

Paul-Henri SPAAK. — Parce que après la guerre j'ai eu le sentiment, à tort ou à raison, que beaucoup de partisans du fédéralisme cachaient derrière cette idée de fédéralisme une autre idée, celle du séparatisme. J'ai eu cette impression, et dans cette mesure-là je m'y suis opposé. J'ai aussi été contre le fédéralisme parce que, surtout du côté wallon, se développait une équivoque que je vais essayer de dissiper tout à l'heure.

Au cours de certains rassemblements (dont ceux de Charleroi), les Wallons réclamaient en matière économique un véritable pouvoir de décision, une véritable autonomie. Cela me paraissait absolument contraire aux intérêts de la Wallonie. Car, me semble-t-il, une région en déclin doit plutôt chercher des atouts dans les autres parties de son pays (si cela existait, dans l'Europe) qui peuvent lui apporter de l'aide. Je propose aujourd'hui un compromis politique. N'essayez pas de me démontrer que ce n'est pas du fédéralisme pur, cela m'est égal. Il faut tout de même appeler les choses par un nom que la majorité des gens comprennent. Je ne dis pas que ces définitions satisferont tout à fait ceux qui sont ou se prétendent les théoriciens, qui connaissent dans les détails ce qu'est le fédéralisme. Je m'empresse d'ajouter que je pense que les discussions entre fédéralistes doivent être assainies. J'appelle cela un *certain fédéralisme* parce que dans ce que je propose, un grand nombre d'éléments fédéralistes me paraissent se retrouver, notamment l'existence d'états fédérés et d'un état fédéral. Ce qui me paraît tout de même essentiel. C'est un compromis qui doit être accepté dans son ensemble. Si bien entendu, et beaucoup de gens m'en font déjà la remarque et le reproche, c'est un fédéralisme « à la carte » où chacun prend ce qui lui convient et rejette ce qui ne lui convient pas, évidemment mes idées n'ont aucune chance de réussir. Pour toutes les questions qui se posent, qu'elles soient universitaires, portuaires ou charbonnières, on sent derrière les solutions, les prises de position, cet arrière-fond linguistique et communautaire. Je crois que cela prend de plus en plus d'importance dans le pays. Il faut essayer par conséquent d'y mettre fin. Il faut essayer, ce qui est extrêmement difficile en politique, car il arrive un moment où il faut aller au devant des événements ; parce qu'à courir toujours derrière, on arrive trop tard.

Cette introduction assez longue étant faite, je vais essayer de répondre dans une certaine mesure aux objections, tout au moins à celles que j'ai bien comprises. M. Dehousse m'a demandé comment on voterait au niveau fédéral. Dans mon esprit, ce serait à la majorité. Le principe de la sonnette d'alarme devient inutile puisque, à l'étage fédéral, le parlement est paritaire. Cela me paraît logique. Je ne connais pas d'état fédéral où, à l'étage fédéral, on vote autrement qu'à la majorité. Ce qui implique sous une forme ou sous une autre l'existence d'une parité. Cette parité existe aux Etats-Unis où tous les Etats envoient à Washington deux sénateurs. On me rétorquera que c'est corrigé par une Chambre composée autrement. Dans le système que je propose, cette idée est secondaire. Ne multiplions pas le nombre des députés, des sénateurs et des hommes politiques. Nous aurons déjà dans ce système probablement une assemblée en Flandre, une en Wallonie et une à Bruxelles et un Sénat au niveau fédéral. Est-ce qu'il est indispensable d'ajouter au niveau fédéral une Chambre élue au suffrage universel si vraiment le Sénat garde le droit de décision finale. Je crois que c'est suffisant. Avec un parlement fédéral paritaire disparaît ce système à la fois incompréhensible et inefficace de la sonnette d'alarme. Je suis frappé de la complication des textes que le législateur est en train d'élaborer. Une constitution bien rédigée doit contenir des articles courts, quelques lignes au maximum. Or, les articles 33 *bis* et 36 *bis* par exemple comportent une colonne et demie de page de journal. N'étant plus dans la politique, le jour où j'ai trouvé dans « Le Soir » le texte intégral de l'article 33 *bis* j'ai perdu toute possibilité de compréhension au troisième paragraphe. Je crois que dans un parlement fédéral paritaire, quand on aura extrait toutes les questions communautaires et linguistiques, d'autres majorités vont se refaire et doivent se refaire si l'on veut donner à la politique son sens. J'espère qu'on votera alors progressistes contre conservateurs, socialistes contre libéraux. Et peut-être, seulement alors, les regroupements politiques, qui sont nécessaires dans ce pays depuis trente ans au moins, se feront.

Deuxième question : mon plan comprend-t-il un exécutif régional ? La réponse est oui. Je pense que dans mon système il y aura un législatif flamand, un législatif wallon, un législatif bruxellois. Je pense qu'il y aura aussi un exécutif ; donnez-lui le nom et la forme que vous voudrez. Je suppose même qu'il y aurait un gouverneur.

Lode CLAES. — Le vrai nom d'un chef d'un exécutif est ministre. Il y a des ministres Westphaliens.

Paul-Henri SPAAK. — Il y a des ministres Westphaliens ; qu'on le dise. Ne perdons pas la tête, s'il y a des ministres flamands, des ministres wallons. Il y aura au niveau fédéral des ministres de l'Etat fédéral.

Rigo DE NOLF. — Y aura-t-il aussi des ministres bruxellois ?

Paul-Henri SPAAK. — Oui, bien sûr.

Rigo DE NOLF. — Alors, il y a un vrai Etat bruxellois ?

Paul-Henri SPAAK. — Oui, bien sûr.

La question ne m'a pas été posée, mais puisque vous me la posez je vous réponds tout de suite. Dans mon esprit il y a 3 Etats. Je vois bien les différences, mais il faut que les Bruxellois, les Flamands et les Wallons soient sur le même pied avec les mêmes autorités et compétences.

J'en arrive aux compétences. Il n'y a pas — que je sache — d'Etat fédéral où les affaires étrangères, la défense, les finances et l'économie ne sont pas du pouvoir fédéral. Si vraiment on laisse aux Etats fédérés une latitude complète en matière économique, on ne peut pas le faire en matière financière. Dans l'expérience, nous constatons que c'est une illusion de croire que l'on peut construire une économie commune sans construire des finances communes, et vice versa. Par conséquent, si ces quatre compétences n'appartiennent pas à l'Etat fédéral, je crois que la fédération ne peut pas vivre. Je m'en tiens pour le moment à cela, en disant pour le reste qu'il y aura une discussion possible qui va d'un maximum à un minimum.

J'ai été très frappé hier lorsque M. Tindemans a dit que la Commission des 28 était sous l'effet des événements qui s'étaient passés en France. C'est extraordinaire ce que même les tenants du fédéralisme ont admis comme devant rester, dans tous les cas, commun en Belgique. Que peut-on décentraliser ? Il y a des domaines qui paraissent, être tout de suite et naturellement, de la compétence des Etats fédérés, c'est le communautaire et le linguistique. Mais surtout que l'on ne fasse pas trop d'objections techniques, ni que l'on n'annonce les grandes difficultés ; objections et difficultés pouvant décourager les citoyens et faire échouer le système. Quand l'option politique est prise il n'y a pas de difficultés techniques. C'est ce que la construction de l'Europe m'a appris. Est-ce que vous croyez que pour faire le Traité de Rome il n'y a pas eu de difficultés techniques. Mais nous étions d'accord sur le but à atteindre, l'option était prise, non seulement c'était une option mais c'était un idéal à réaliser. Et bien, chaque fois qu'il y a eu une discussion technique animée par cette volonté politique, elle a été surmontée. Et après

deux ans et demi de pourparlers, qui quelquefois étaient au moins aussi difficiles que ceux que nous devrions avoir pour établir les compétences respectives de l'Etat fédéral et des Etats fédérés, nous avons réussi, pas parfaitement bien sûr. Il y aura donc des compétences normales des Etats fédérés, ensuite des compétences qu'il faudra attribuer, enfin des compétences qui découleront de lois cadres de l'Etat fédéral. La répartition des ressources de l'ensemble de la Belgique sera probablement l'une des questions les plus difficiles. Mais c'est une question qui se pose dans tous les états fédéraux.

Georges GORIELY. — Veuillez m'excuser de vous interrompre, mais c'est toujours la même chose : d'un côté vous dites « mes solutions sont *sui generis* et nous ne voulons pas être guidés par une école » et d'autre part, les exemples auxquels vous vous référez sont des exemples d'Etats très solides, dont la configuration, la permanence n'est en rien contestée, c'est toujours la Suisse, l'Allemagne, les Etats-Unis. Or, le contexte en Belgique est totalement différent.

Paul-Henri SPAAK. — Evidemment ! je sais très bien, M. Goriely, que les Etats-Unis ne se sont pas formés comme je propose de former aujourd'hui la Belgique, que le processus a été inversé, que c'est un certain nombre d'états qui se sont réunis pour se fédérer et que la Belgique est un Etat unitaire qui se divise pour devenir un Etat fédéral. Mais vous ne pouvez pas empêcher que ce soit la même philosophie à partir du moment où vous acceptez l'étage des Etats fédérés et l'étage supérieur de l'Etat fédéral. Et ceci dit, je ne vois pas pourquoi vous m'empêcheriez d'aller voir comment on a réglé le problème aux Etats-Unis, en Suisse, pour m'en inspirer afin de régler l'ordre politique en Belgique. Qu'y a-t-il de contradictoire dans ce que je dis ? Rien du tout. C'est parfaitement logique. C'est très important parce qu'il est clair que toute une série de compétences qui vont dépendre des Etats fédérés vont dépendre des ressources qui seront mises à leur disposition. En économie, la discussion sera difficile car elle repose sur une équivoque (que certains fédéralistes ont créée), à savoir que la Wallonie serait complètement maîtresse de sa politique économique. Je commence par faire une remarque de théoricien mais de bon sens : le repli sur soi-même en période de déclin est une erreur. La Wallonie pour se sauver aura besoin de l'aide ; que ce soit dans une certaine mesure de l'économie flamande ou de l'économie belge ou de l'économie européenne. Car il ne s'agit pas de créer une petite usine par ci par là. Qui ne sait que maintenant chaque reconversion coûte des sommes considérables. La Wallonie laissée à elle-même, à ses seules forces, n'y arriverait

pas. Il faut que l'économie soit une des compétences fédérales. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'on ne laissera rien à l'Etat fédéré ? Certainement pas, cela doit encore être élaboré et clarifié.

A ce sujet, je suis tout à fait d'accord avec Fernand Dehousse qui passe pour être le père du fédéralisme comme je suis le père de l'Europe. Le seul inconvénient à cela c'est qu'il n'y a pas de mère ! Il dit qu'il n'y a pas d'Etat fédéral où l'économie ne soit pas de la compétence de l'Etat et qu'il faut chercher comment harmoniser ces compétences avec ce qui revient aux Etats fédérés. Comment y arriver dans mon système ? Tout d'abord, il n'y aura par Etat qu'une seule société d'investissement. En outre, les Etats fédérés apporteront leur contribution à l'élaboration du plan économique ; ils en exécuteront une partie. Dans le cadre de ce plan et de la doctrine économique générale, des initiatives pourront être prises par les Etats fédérés, mais dans la limite de leurs possibilités financières. C'est banal ce que je dis mais il semble bon de le répéter. M. Deconinck a employé une formule que je trouve intéressante et en tout cas symptomatique de son état d'esprit : *la parité de considération pour les Flamands à Bruxelles*. Il a ainsi posé le problème bruxellois dans un cadre exact qui suscite beaucoup de difficultés, car c'est un problème d'ordre psychologique et sentimental. A Bruxelles, ce qui manque encore c'est une parité de considération des francophones vis-à-vis des Flamands. La situation évolue cependant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai suggéré le choc psychologique ; et ce choc psychologique, dans l'état bruxellois, c'est la parité. Il y a une minorité flamande importante à Bruxelles, il faut la protéger. Comment peut-on protéger une minorité autrement que par la parité ? Une représentation au conseil d'agglomération bruxellois de deux tiers de francophones et d'un tiers de néerlandophones assure-t-elle cette protection ? Non. C'est un principe d'équité que les francophones — qui n'en sont plus à une contradiction près — refusent à Bruxelles où ils sont la majorité mais qu'ils réclament au parlement parce qu'ils sont en minorité. Quel homme politique raisonnable, en dehors de toute doctrine, croit qu'il va faire accepter par le peuple flamand une telle contradiction ? Il faut donc accomplir ce geste de considération, sans discuter les statistiques. En retour, les Flamands doivent consentir au compromis sans arrière-pensée, notamment en accordant ce que l'on appelle la liberté du père de famille. Je suis pour la liberté du père de famille parce que cela répond à mes aspirations ; tout le monde sait que je suis au fond un vrai libéral, pas PLP mais libéral. Cela répond à mon instinct. Pourquoi les Flamands n'ont-ils pas donné la liberté du père de famille ou refusent-ils de la proclamer d'une manière absolue ? Pourquoi refusent-ils la discussion sur les limites de ce que serait cet Etat bruxellois ? Essentielle-

ment, je crois pour une raison de défense psychologique. Nous n'allons pas, disent-ils, livrer des Flamands à un Bruxelles francophone dont la première préoccupation sera d'essayer de les dénationaliser. C'est cela le fond du problème et la clef de mon système. Je comprends que les hommes politiques qui pour le moment ont des cartes en main veulent jouer leur jeu avec prudence et ne veulent pas en abattre une avant d'être sûrs que leur partenaire abattra aussi sa carte. Il me semble que pour les Flamands le problème de la liberté du père de famille est un faux problème. On a dit beaucoup de mal des lois Lefèvre-Spaak et de l'oppression linguistique qu'elles allaient créer. Tous ceux qui l'appliquent me disent (il y a peut-être un an que je m'en suis avisé) qu'il n'y a guère plus de cent cas litigieux depuis l'entrée en vigueur de ces lois. La liberté du père de famille implique qu'avant tout des moyens soient mis sur pied afin que les Flamands aient la certitude de trouver des écoles de leur choix, cela va de soi, même si, comme on le dit, certaines seront peu fréquentées au début car puisqu'il s'agit d'un problème psychologique, il faut le traiter psychologiquement et donner, selon la définition de Deconinck, la parité de considération. Etat fédéral avec une royauté. Pourquoi pas, il y a des régimes présidentiels fédéraux et des régimes parlementaires fédéraux. Mais je ne veux pas d'Etat ni à deux ni à trois. Alors je vous propose l'Etat à six. Oui, il est vrai que par les circonscriptions électorales les Etats fédérés ont l'un et l'autre éclaté et pas seulement Bruxelles ; la Flandre et la Wallonie ont aussi éclaté.

Lode CLAES. — Pourquoi six ? Cela ne pouvait pas être neuf ?

Paul-Henri SPAAK. — C'est une suggestion, parce qu'il est clair que l'une des observations que l'on peut faire c'est que ces six circonscriptions ne sont pas très bien équilibrées. Il y a un moyen d'y remédier par la création d'une seconde Chambre (ou plutôt une première Chambre comme aux Etats-Unis) élue sur la base du suffrage universel. Moi je n'y vois pas un grand intérêt puisque le Sénat garde tout de même le pouvoir. Un autre moyen, c'est de modifier les circonscriptions. Mais dans l'optique fédérale, le problème du nombre ne doit plus être examiné comme dans les démocraties traditionnelles.

A. M. De Nolf, je dirai non, mon fédéralisme n'est pas à la carte. C'est tout ou rien. La politique dite des « petits paquets » a fait faillite. Elle conduit les hommes politiques à courir derrière les événements. C'est très difficile d'être au niveau de l'événement et c'est encore plus difficile d'être devant l'événement. Il faut bien le dire, sans être pour cela antiparlementaire, ni contre les partis, ni contre les hommes politiques,

que les hommes politiques se retournent beaucoup pour voir s'ils ne sont pas trop loin, si ceux qui vont les élire les suivent. Il faut les comprendre, c'est leur mentalité, c'est leur psychologie. Ce qui fait la différence entre un homme politique et un homme d'état, pour ceux qui veulent les classer, c'est que l'homme d'état est celui qui à un moment donné prend ses responsabilités.

Le peuple aime l'autorité, il aime de se sentir conduit. L'heure est venue de la solution : essayons de résoudre le problème en sauvant ce qui est essentiel.

J'en reviens, pour conclure, à la question des affaires étrangères. Comment imaginer un pays qui veut garder une part d'unité si les affaires étrangères sont dirigées par les Etats fédérés ? Vraiment, cela me paraît absolument impossible. C'est vrai que dans une certaine mesure la politique d'avant-guerre était faite pour maintenir l'unité belge mais qu'elle n'y est pas parvenue. Quelle est la politique, avant 1930, qui a réussi ? Celle de la France, celle de la Grande-Bretagne, celle de l'Allemagne ? Cela ne veut pas dire que ce n'était pas la seule politique possible à ce moment-là. Laissez-moi vous dire cependant qu'il est tout de même faux de prétendre qu'il y avait une opposition radicale entre les deux régions avant-guerre. C'est vrai que la politique que j'ai faite, francophone que je suis, avait le plus grand consentement dans le peuple flamand et qu'il y avait une certaine opposition à Bruxelles et en Wallonie. Mais je dis une certaine opposition théorique, parce que dès que la guerre a éclaté j'ai eu tout le parlement avec moi. Ce sont des exemples probants pour dire que les Affaires étrangères doivent être de la compétence fédérale. Qu'est-ce qui va arriver dans notre pays ? Je ne sais pas, je fais une prévision. En somme, le gouvernement doit proposer une solution, dans des délais qu'il ne peut pas respecter, car il n'a pas en main les atouts pour procéder à la révision constitutionnelle, sauf à s'adresser à ses adversaires. C'est la troisième fois que nous essayons de renouveler notre Constitution. La première fois, les catholiques ont dit non. La deuxième fois, les socialistes ont dit non et maintenant les libéraux disent non. Chacun a pris dans l'opposition la même position. C'est tout de même logique ; quand un parti est dans l'opposition il ne court pas au secours du gouvernement pour l'aider à régler ses problèmes. Alors ! Un pacte gouvernemental en 153 points, qui est d'ailleurs un pacte stupide. Trois semaines, quatre semaines ou huit semaines pour se mettre d'accord. Une commission des 28 où l'on a fait l'exposé des griefs, où personne n'a fait un effort de synthèse, un effort d'imagination. Je ne crois pas que le gouvernement puisse réussir. S'il réussissait cependant, je retirerais mon plan tout de suite.

Rigo DE NOLF. — Ik wil enkel nog een paar kleine opmerkingen maken. Gisteren is verklaard dat de franstalige ouders van Alseberg hun kinderen ver naar school moeten sturen, althans voor het middelbaar en waarschijnlijk ook voor het lager onderwijs. Ik heb met de heer Boon gesproken, secretaris van de FDF, en die zegde me, ik ben naar Kraainem gaan wonen in de hoop en de zekerheid faciliteiten te krijgen. Nu dit vind ik, vanuit hun standpunt individueel allemaal zeer goed, maar de fout ligt dan in feite bij de vorige regeringen die dat alles hadden moeten kanaliseren. In geen enkel land is het gewenst dat er gemengde gebieden zijn. Dit brengt overal moeilijkheden mede. De regering had tenminste aan alle inwoners kunnen duidelijk maken met een omzendbrief dat in deze randgemeenten nooit een tweetalig statuut zou ingevoerd worden ; of zelfs nog maatregelen kunnen nemen om satellietsteden te bouwen zoals bijvoorbeeld Halle en Asse voor de Vlamingen, Genval en Nijvel voor de Walen. Zodanig dat dit alles kon gekanaliseerd worden en de mensen vooraf konden zeggen daar krijgen we zulk onderwijs voor onze kinderen en daar niet. Het is een fout van de vorige regeringen en niet van die mensen zelf die, eerlijk gezegd, het slachtoffer zijn van de toestand. Nu verhuispremies geven aan de franstaligen is de enige eerlijke oplossing.

Een tweede punt : er is gesproken geweest over de financiële mogelijkheden van de deelstaten, die ofwel een 50/50 of een 60/40 verhouding zou moeten zijn. Er is nog een andere oplossing : dat is dat Vlaanderen, Wallonië (en Brussel) voor een deel hun eigen belastingen zouden heffen. Vijvoorbeeld in Amerika is de sales-tax, de faktuurtax, voor de staten en de inkomstenbelastingen is voor de federale overheid.

Lode CLAES. — Zoals hier voor de provincies en de gemeenten.

Rigo DE NOLF. — Voor de provincies en gemeenten is dit eigenlijk maar een formaliteit want ze krijgen te weinig belastingen in, maar een belangrijke belastig zou naar de deelstaten kunnen gaan. Een derde punt : er is hier gezegd geweest dat minister Strauss van West Duitsland op een bepaald ogenblik gezegd heeft : « Wanneer ik een financiële politiek wil voeren moeten de financiële bevoegdheden van de Länder beperkt worden ». Er is geen bezwaar dat bevoegdheden die eerst oorspronkelijk aan de deelstaten toegekend werden later naar de centrale overheid overgaan. Dit moet soepel geregeld worden zodanig dat er een mogelijkheid is zoals in Zwitserland waar ook regelmatig bevoegdheden van de kantons overgaan naar Bern. Een vierde punt : we hebben nu in feite de beste kans om ooit België te restructureren nu we in Europa ons stilaan aan het verenigen zijn. Ik zie bijvoor-

beeld dat binnen 20 jaar een Vlaamse staat, een Waalse staat kan bestaan en Brussel als hoofdstad van Europa. Duitsland en Frankrijk hebben onder druk van de Europese gemeenschap zich moeten indelen in elk 10 gewesten. De grootste van deze gewesten hebben 5 miljoen inwoners. Wel Vlaanderen heeft 5 miljoen en half inwoners. Vlaanderen kan gemakkelijk een grote deelstaat zijn in Europa die culturele banden heeft met Nederland. Wallonië kan een deelstaat zijn in Europa die culturele banden heeft met Frankrijk. En Vlaanderen en Wallonië samen kunnen economische banden hebben en zo samenwerken. Dus er is geen bezwaar dit in het geheel van Europa aldus gestructureerd te zien, zodanig dat we tot een nieuw evenwicht komen tussen Vlaanderen, Wallonië en Brussel, die elk hun eigen taak, hun eigen functie krijgen.

Lode CLAES. — Nochtans in de Verenigde Staten van Amerika worden 5/6 van de totale overheidsinkomsten en uitgaven, wanneer men de landsverdediging ter zijde laat want dat is de oorzaak van het grote aandeel, geïnd en uitgegeven door andere overheden dan Washington, dus de gemeenten, de countries en de staten.

Léo MOULIN. — L'Etat fédéral disposera toujours d'une part croissante et importante. La part d'autonomie, que ce soit en Suisse ou ailleurs, va en diminuant.

Georges GORIELY. — Je répondrai à Jean-Maurice Dehousse. Je suis notoirement un fédéraliste européen et je n'ai jamais considéré que faire l'Europe c'était faire un vaste état napoléonien. J'ai toujours considéré que le mouvement fédéraliste était à la fois centrifuge et centripète. Je pourrais même faire un pas de plus, je me demande si l'on peut faire l'Europe en mettant bout à bout les Etats actuels avec l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, avec leur administration interne centralisée. Je crois que pour faire un fédéralisme authentique, il faut avoir une vue essentiellement pluraliste, pluridimensionnelle. Il y a beaucoup de conditions pour un fédéralisme positif. Aucun des membres constituant ne doit avoir une possibilité sécessionniste, ni hégémonique. Il faut, peut-être plus que toute autre chose, qu'aucun n'ait le sentiment d'une mission culturelle, historique, exclusive et absolue, autrement dit un type d'allégeance qui l'emporte sur toutes les autres. Autrement dit, je crois en effet qu'il y a des cercles d'appartenance multiples, différents selon les niveaux et la nature des problèmes qui se posent, qu'aucun ne doit avoir valeur absolue, dans son extension territoriale qui est fonction des facilités, des liens, des affinités concrètes telles qu'elles peuvent exister à un moment donné. La question est de savoir jusqu'à quel point ce

que l'on appelle le fédéralisme dans notre pays va dans cette direction. J'ai l'impression qu'il va dans la direction exactement opposée, qu'il y a des représentants aujourd'hui qui veulent le contraire, pas seulement dans notre pays. J'ai été longtemps polémique, je me suis même lassé un peu de cette polémique avec un homme que j'aime profondément sur le plan humain qui est Guy Héraud. Il a écrit un livre qui a fait quelque bruit en certains milieux, il s'intitule *l'Europe des ethnies*. Il se veut fédéraliste et il a même, parce que c'est un bon juriste, une vue cohérente de ce que c'est l'Etat fédéral, mais il a un postulat de base : c'est qu'on ne fera d'Etat fédéral viable que si l'on ne commence pas par donner à chaque ethnie son extension naturelle, à faire qu'elle soit intégralement et totalement elle-même, intégralement et totalement dans son extension géographique, intégralement et totalement dans son homogénéité interne. C'est une idée du XIX^e siècle, c'est l'idée des nationalités. Autrement dit, on veut fonder un ordre fédéral en partant des passions, en partant des visions politiques qui sont à la source même des affrontements les plus terribles, les plus monstrueux que notre siècle a vécus. Mussolini, notez le bien, voulait aussi se prétendre européen. Seulement pour faire l'Europe, il fallait commencer par réaliser pleinement tous les rêves d'unité nationale. Il fallait d'abord que les Italiens fassent enfin la troisième Rome, il fallait enfin faire la Pologne, il fallait l'indépendance de chaque nation sur la terre austro-hongroise. A ce moment-là, il n'y a pas de raison de ne pas faire des fédérations. L'ennui c'est que rien n'est plus relatif, rien n'est plus changeant que ce sentiment d'appartenance nationale. Guy Héraud parlait de cette idée qu'il y a une appartenance absolue, permanente, fondamentale qui fait qu'un Français sera toujours français, un Italien sera toujours italien, un Polonais sera toujours polonais, un Flamand toujours flamand, un Wallon toujours wallon. On est Flamand, Wallon comme on est homme ou femme, comme on est fils de Jacques ou de Pierre ; il y a là une donnée simple univoque, qui définitivement vous classe dans une certaine catégorie, si certain que Dieu même aurait créé cela. Moi, justement, je crois que l'homme a toutes sortes d'appartenances qui sont d'abord diverses, qui ne doivent pas être les mêmes sur le plan culturel et sur le plan économique, et nécessairement sur le plan de l'administration quotidienne, qui sont également changeantes, qui correspondent aux besoins concrets qui se posent à un moment et dans un contexte donné, qu'il s'agit de désacraliser au maximum. Or, ce que je vois à un moment où, Dieu merci, le sentiment patriotique belge, qui à certaines époques fut assez violent et assez passionnel dans notre pays, a perdu tout écho, il se crée une espèce de contre-patriotisme de part et d'autre, où il y a ce même sentiment traditionnel que l'on n'a qu'une patrie comme on n'a

qu'une mère, que c'est envers elle qu'on a les devoirs premiers, qu'en toute circonstance c'est à son renom, à son intégrité, à sa puissance, à sa prospérité qu'il faut songer, qu'il est du devoir d'un Flamand mettons d'investir en Flandre, bientôt dira-t-on, d'acheter pour un Flamand, pour un Wallon, dans son pays. Je le sais, ces choses ne sont pas concrètement dites, mais disons-le c'était dans la logique, comme c'était dans la logique d'une certaine vision.

Lode CLAES. — Peu probable.

Georges GORIELY. — Ecoutez, il y a que les Flamands aujourd'hui songent en termes d'unité comme les Wallons en termes de destin, non seulement en termes des réalités culturelles mais en termes de destin global, et cette appartenance est une donnée permanente, c'est une donnée indépendante de ce que peuvent être les avantages particuliers de telle ou telle région. Eh bien, personnellement je crois qu'effectivement notre vie politique en Belgique était trop centralisée.

Seulement, il y a quand même un point qui m'étonne un peu : c'est ce thème de dégraisser Bruxelles ; c'est ce thème qu'après tout Bruxelles étant le centre de toute puissance administrative, politique, financière, il serait une espèce d'incarnation de ce qu'on appelle de plus en plus *l'establishment*, centre de puissance et de décision et que toute démocratisation du pays passerait, il faut bien le dire, par son équipement au moins partiel. Voyez-vous Bruxelles est un fait au niveau belge, c'est un centre de puissances importantes. Au niveau mondial, cela reste quand même un centre secondaire, il y a eu des centres de puissances plus prestigieux, plus importants, plus riches que Bruxelles, c'était à une époque où la City dominait quasiment le monde, toute transaction importante se faisait ou émanait de la Bank of England. Aujourd'hui, il n'y a pas de doute, il y a une concentration de puissance financière à Wall Street qui est quand même sensiblement plus importante qu'à la rue Royale. Jusqu'à ce jour, je n'ai jamais entendu le slogan comme par exemple il faut dégraisser New York, il faut dégraisser Londres ou il faut restreindre, réduire le champ d'autorité que pourrait avoir cette ville, la zone, mettons la contrée de Londres. Je pourrais même dire, et c'est assez amusant, il m'est arrivé de faire aux hommes de gauche, puisque vous êtes de gauche, M. Dehousse, et je crois l'être aussi, la critique inverse, c'est au fond de n'avoir envisagé l'action sociale que dans un contexte urbain et métropolitain, c'est-à-dire c'est au fond une contre-force par rapport à l'establishment mais en contact avec elle, borné par elle, émanant d'elle. En tout cas, la tradition marxiste est une tradition essentiellement urbaine. En France, à mon avis,

cela a même pris des formes qui m'on souvent irrité, c'est cette espèce de totale identification entre la cause du peuple français et la cause parisienne, le faubourg parisien. Or, s'il y a une ville qui a été plus que sangsue, qui était vampire je pourrais dire, qui vraiment s'est nourrie de tout ce qui était la substance de la France et qui pourtant pour les hommes de gauche paraît comme l'expression même de l'esprit révolutionnaire depuis les journées de 1789, c'est bien Paris. Il n'y a que la tradition bakouninienne, ou peut-être on pourrait se référer au discours de Liou Chao Shi où l'on retrouve une espèce d'investissement des villes par les campagnes. Je ne crois pas que ce soit votre idéologie, ce n'est en tout cas pas la mienne. Autrement dit, je ne crois pas que la démocratie passe par la volonté de réduire les grandes villes simplement parce que beaucoup de puissances s'y sont accumulées. J'ajoute d'ailleurs immédiatement que dans le cas spécifique de notre pays, ceux qui parlent ainsi en général ont leur regard vers d'autres grands centres urbains qui dès aujourd'hui virtuellement se sentent une vocation très semblable à celle de Bruxelles. Je crois, et M. Claes ne me démentira pas, qu'Anvers n'est pas moins affairiste, n'essaye pas moins de s'imposer ou qu'il n'y a pas moins de puissances qui pensent argent et qui s'y concentrent.

Lode CLAES. — Une ville qui doit tout son rôle à son rôle de capitale n'est qu'une création artificielle.

Georges GORIELY. — Elle le doit à d'autres raisons mais a le même caractère.

Lode CLAES. — Anvers a été moins développée comme une ville ; elle dépend des facteurs de géographie humaine. C'est un port naturel de l'Escaut.

Georges GORIELY. — Tout comme j'aime Paris et je ne souhaite en rien l'étouffement de Paris, je suis le premier à trouver, vous savez, qu'en ce moment il y a un renversement très heureux, une espèce de décommunalisation de la France qui fait qu'aujourd'hui beaucoup parlent d'une colonisation parisienne et je suis le premier à soutenir un régionalisme de ce côté-là. Mais étant bien admis qu'il ne faut pas passer d'un extrême à l'autre et que sous prétexte de promouvoir un nouveau centre, créer une espèce de polycentrisme des contre-pouvoirs. Il ne faut pas nécessairement détruire ce qui s'est fait et qui est quand même, à mon avis, un acquis de la civilisation dans certains grands centres. J'ajoute immédiatement qu'en l'occurrence on a l'impression

que cet argument gauchiste est tout à fait inattendu car je n'en trouve vraiment pas d'équivalent pour aucune des grandes concentrations urbaines, vraiment là il y a un cas spécifiquement belge. Mais on l'entend aussi bien dans la Vlaamse Volksbeweging ou dans la gauche wallonne, ce thème que Bruxelles représente le symbole du capitalisme, le symbole de l'oligarchie financière.

Cela dit, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut donner sa juste expansion à Bruxelles. Tout le problème est de savoir quelle est la juste expansion. Dans une perspective ethnocentriste, il faut bien dire les choses comme elles sont, elle est de trop, parce qu'en effet dans la pensée actuelle, Bruxelles n'est pas un centre ethnique autonome. Le problème est que tout ce qu'il y a comme ressource elle doit l'accaparer d'ailleurs. Personnellement, je souhaite de tout cœur que d'autres centres se créent ailleurs. On dit nous sommes dans la réalité du fédéralisme, mais au fond les idées ne sont pas à la mesure des réalités ; en ce moment, je me demande si ce n'est pas l'inverse qui est vrai et si nous ne vivons pas dans un monde de fausses idées, si nous n'appelons pas fédéralisme ce qui n'a rien à voir avec le fédéralisme. Oui, nos hommes politiques aujourd'hui sont divisés selon leur appartenance régionale, un peu de la même façon qu'ils l'étaient jadis selon leur appartenance confessionnelle, et sentent que c'est leur obligation première, comme jadis elle l'était vis-à-vis de leur parti, éventuellement de leur église, que les nominations devaient se faire dans leurs rangs. Maintenant c'est cette appartenance communautaire, comme on l'appelle chez nous, qui semble l'emporter. Mais les réalités les plus profondes de la vie restent encore aujourd'hui étonnamment limitées, peut-être trop, et sur ce point-là la carte est tout de même démonstrative. Spontanément consulté, l'habitant de Mons même si on lui demande : vers où voulez-vous aller ?, qu'est-ce que vous considérez comme la ville maîtresse ?, il répond : c'est Bruxelles ; il ne considère pas que c'est Charleroi. Je ne dis pas que cela soit bien, je ne dis pas que l'on ne peut pas réformer cela. Je constate que pour l'instant le changement n'existe pas. Je vous dirai franchement que je n'ai pas encore pu clairement analyser quelle structure administrative, quel centre de polarisation prendrait la Flandre et la Wallonie. Cela me paraît simple parce qu'enfin toute région est définie par un centre, par une métropole, une sous-métropole. Pour l'instant personne n'a pu me définir cela. Vous voyez où on en est. Sur un point on est d'accord, c'est qu'il faut rompre avec la dépendance bruxelloise, ce qui peut être légitime à condition de créer quelque chose ailleurs. Encore faut-il laisser à Bruxelles ce qui naturellement, humainement en dépend. Il ne faut pas créer inutilement des situations périphériques absurdes. Il ne faut pas faire que les établissements industriels

créés dans la périphérie par accident, que ce soit à Genval, ou que ce soit à Vilvoorde, se trouvent aujourd'hui dépendre on ne sait même pas d'où, on ne sait absolument pas dire si c'est de Liège ou d'Anvers. Il s'agit de créer cette zone bruxelloise, disons-le, et non pas de lui donner une force hégémonique. Je crois que le vrai fédéralisme, celui que je défends, consiste à lui donner une extension qui ne lui donne pas ce moyen, qui fait que tout ce qui peut vivre hors des liens, des transactions, de la commercialisation, de ce que, même dans un régime très démocratisé doit subsister, de directions à Bruxelles, en soit détaché. Autrement dit, je crois que ce qui par ces contacts, par leur origine et la circulation quotidienne de la population est en fait et se sent bruxellois, quelle que soit l'appartenance linguistique peut évoluer. Cela est du fédéralisme, ce pluralisme, cette multidimensionalité qui fait qu'il n'y a pas un seul et unique point de référence. Il reste que cette région bruxelloise doit penser pour elle-même, en tant que région bruxelloise, son propre destin.

Maurice-Pierre HERREMANS. — L'intervention de M. Goriely me permet de passer rapidement sur le premier point. J'avais l'intention de faire une certaine exégèse de l'expression « dégraisser Bruxelles », que le grand Liège a lancée il y a quelque temps et que Jean-Maurice Dehousse a repris tout à l'heure à son compte. Je voudrais simplement lui adresser une toute petite remarque amicale. Son intervention m'a apporté la confirmation qu'il ne connaissait pas le problème bruxellois. Il y a quelques années son père, le professeur F. Dehousse, a eu l'obligeance de m'éclairer sur le problème wallon, je lui renverrai volontiers l'ascenseur, s'il estimait devoir étudier sérieusement le problème bruxellois, car vraiment limiter ce problème à un problème d'abondance comme il en a parlé tout à l'heure, c'est mettre en évidence qu'il ne le connaît pas, plus exactement qu'il ne le connaît pas bien.

M. Daniel Deconinck a cité tout à l'heure un de mes articles. J'ai rédigé cet article à la suite des congrès socialistes de Verviers et de Klemskerke parce que, à la veille des élections de 1968, j'avais fait la constatation — toujours vraie — que Verviers s'était prononcé dans un sens et que Klemskerke s'était prononcé dans un autre sens. La direction du parti socialiste n'avait pas songé à établir la synthèse. En réalité, cette synthèse n'a jamais été réalisée ou plus exactement elle a été faite d'une manière très précipitée. C'est précisément parce que j'avais fait la constatation que les socialistes flamands et les socialistes wallons étaient partis dans des voies parallèles — vous savez les parallèles ne se rencontrent jamais — et que j'estimais qu'effectivement ces voies devaient se rencontrer à un moment, que j'avais rédigé cet article. Vous

voyez, c'est le genre d'article de circonstance qu'on est tenté d'oublier dès qu'on l'a publié. Puisque vous me l'avez rappelé, je vous devais ce mot d'explication.

Vous avez introduit une motion qui a fait la joie de M. Spaak et j'ai l'impression qu'au cours des jours et semaines qui viennent, ses auditeurs entendront parler de la notion de parité de considération. C'est le propre d'un homme comme M. Spaak de prendre au vol les idées des autres et de les répéter avec le talent que nous lui connaissons. Mais j'ajoute immédiatement qu'en y réfléchissant cette notion me paraît terriblement imprécise car c'est en réalité tout le problème qui reste posé. Cette parité de considération, en réalité, d'où doit-elle partir ? Précisément des gens qui ne sont pas décidés pour le moment à l'accorder. Alors en réalité, si vous me permettez d'inverser le problème, ce qu'il faudrait, et tout le problème est là, et toutes les discussions au cours de ces jours l'ont prouvé, c'est amener la population francophone de Bruxelles à entrer dans ces vues. Je le répète, tout le problème est là et on ne l'a pas résolu.

Je m'excuse, M. le président, si ce que j'apporte ici ressemble davantage à des cailloux qu'à des pierres, mais je crois qu'effectivement c'est la base du problème. Votre idée, M. Deconinck, est une idée très valable dans l'absolu, mais dans le domaine pratique c'est précisément le genre d'obstacle presque insurmontable. Il faudrait que ceux qui doivent reconnaître cette parité de considération, le fassent. Ils ne le feront pas et ce n'est pas votre seule affirmation qu'il convient de le faire qui les amènera à changer d'avis à cet égard. Je suis convaincu qu'il faudrait davantage pour aboutir. M. Claes, je suis diamétralement en opposition avec vous sur certaines notions, notamment celle de la suprématie naturelle d'Anvers. Je ne suis pas anti-anversoïse. Si je l'étais, j'aurais beaucoup de difficultés avec mon ami Lode Craeybecx, avec lequel j'entretiens les meilleures relations. Quand vous dites qu'Anvers possède des avantages d'ordre naturel qui subsisteront en tout état de cause, je crois que vous exagérez. Je répète ce que j'ai dit ce matin, l'intérêt portuaire des Liégeois pourrait être Rotterdam, celui de la Flandre maritime Zeebrugge et celui du Hainaut Gand ou Dunkerque. Dans le cadre belge je reconnais que c'est Anvers. Mais de là à dire que Bruxelles doit sa splendeur, tous ses avantages aux seuls apports extérieurs, que tout y est artificiel tandis que pour Anvers tout est naturel, je dis que cela n'est plus totalement vrai et le sera de moins en moins.

Lode CLAES. — J'ai une précision importante à apporter ici. L'avantage naturel géographique était donné ; avec cet avantage naturel sont venus les autres. L'activité économique, industrielle et même portuaire

d'Anvers sont basées beaucoup plus sur l'industrie qui se trouve et s'établit à Anvers que sur le trafic vers la Wallonie, vers l'intérieur du pays. C'est encore la situation géographique maintenant qui en fait une place de choix pour y établir des industries dont les produits pour une grande partie repartent par la mer et dont les matières premières arrivent par la mer. Donc, M. Herremans, si Anvers devait politiquement être circonscrit dans ses limites de grande agglomération comme on le ferait pour Bruxelles, bien entendu certains problèmes se poseraient mais pas des problèmes comparables à ceux de Bruxelles.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Je n'en suis pas totalement vaincu.

Lode CLAES. — Les statistiques au sujet d'Anvers le prouvent.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Dans toutes les matières, non seulement en matière linguistique, ces avantages peuvent être interprétés. Alors la seule manière de se mettre totalement d'accord c'est de réaliser une enquête totale et celle-ci n'a jamais été faite.

Lode CLAES. — Elles fournissent exactement le rayonnement économique d'Anvers et son importance.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Ce n'est pas mon avis et ce n'est pas l'avis d'une grande partie de la population de langue française. Ce qui est vrai, c'est que dans le contexte belge il est évident que la métropole a un rôle à jouer et que ce rôle est un rôle national, ceci est incontestable. Mais dire et répéter que Bruxelles doit uniquement son devenir à des apports extérieurs est faux. Car Bruxelles a également une position géographique et cette position est devenue valable aujourd'hui. Pour l'homme qui y est né en 1970, elle est existante. Elle n'est pas artificielle, elle existe. Si même elle était artificielle auparavant, elle existe maintenant.

Léo MOULIN. — Bruxelles est ancienne, elle existait avant 1830.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Oui, mais je reconnais, et je crois que tous les gens de bonne foi qui se penchent sur le problème de Bruxelles le reconnaissent, que Bruxelles a connu sa plus grande extension à un moment privilégié de l'histoire, comme capitale du pays, et qu'incontestablement elle a bénéficié et de l'activité industrielle de la Wallonie, M. Dehousse l'a rappelé ce matin, et de l'activité industrielle

du port d'Anvers. C'est exact avec cependant cette nuance c'est que la plupart des bénéficiaires de ces privilèges n'étaient pas des Bruxellois mais des provinciaux qui pour une raison ou l'autre possédaient une seconde résidence à Bruxelles.

Lode CLAES. — Laissons de côté l'aspect historique. Si des modifications dans les structures politiques de la Belgique devaient compromettre le rôle de capitale de Bruxelles, les conséquences s'étendraient sur beaucoup d'autres terrains que le terrain purement administratif. Ceci n'est pas du chantage mais une constatation.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Cela ne me convainc pas. Bruxelles peut également avoir un rôle commercial.

Lode CLAES. — Elle a alors un rôle analogue à celui d'Anvers.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Mais oui.

Puisque le port d'Anvers reste une question ouverte, laissons-la ainsi. L. Claes est intervenu à un certain moment en disant : est-ce qu'il existe une contrainte flamande à Bruxelles ? Je l'ai pris au mot et je réponds oui. Je m'explique. En réalité, qu'est-ce qui nous importe le plus, les faits réels ou la perception de ces faits ?

Lode CLAES. — La perception de ces faits.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Bon, nous sommes d'accord.

Il est incontestable qu'un bon nombre de francophones, à tort ou à raison, — je vais m'expliquer tout de suite à ce sujet — ont la nette impression d'une pression flamande sur Bruxelles. Je dis à tort ou à raison. Dans les ministères, dans les milieux de fonctionnaires où incontestablement et très logiquement on a établi une situation d'égalité qui n'existait pas, il faut bien le reconnaître, on a la nette impression qu'il y a pour le moment une pression flamande. L'intervention du vice-gouverneur dans plusieurs domaines, et notamment dans la vie des différentes communes, donne l'impression — je dis toujours donne l'impression — à pas mal de fonctionnaires communaux qu'il existe une pression flamande. L'intervention de la commission de contrôle linguistique, présidée par un Flamand, dans plusieurs activités relevant de la vie bruxelloise donne l'impression à certains milieux qu'il y a là également une pression flamande. Et puis il y a certains Flamands qui ne s'appellent pas L. Claes, qui ne s'appellent pas Deconinck, et qui ne tiennent pas nécessairement les mêmes propos que vous et il existe

des francophones qui sont en contact avec ces gens. Ces Flamands existent et dans leur action ils peuvent donner l'impression qu'il existe une pression flamande. Les marches flamandes sur Bruxelles, on les a déjà citées, ont pu également donner aux francophones une impression de pression flamande sur Bruxelles. Il existe également toute une série de publications qui évoquent cette pression. MM. Claes et Deconinck disent : nous ne revendiquons pas Bruxelles mais simplement notre dû à Bruxelles. Il existe néanmoins des publications flamandes qui revendiquent Bruxelles et qui affirment « Bruxelles était nôtre et Bruxelles doit redevenir nôtre ». Ces publications vous les connaissez aussi bien que moi. Vous me direz qu'elles n'ont pas une grande audience, qu'elles ne s'adressent qu'à quelques individus. Ces publications sont néanmoins connues par un certain nombre de francophones. Mon travail consiste notamment à les faire connaître.

Moi, je vous affirme que l'impression existe. Vous allez me répondre qu'il n'y a pas de pression. Nous n'allons pas nous départager. Je préfère que vous me répondiez tout de suite, je préfère le dialogue.

Lode CLAES. — Je voudrais préciser la notion de contrainte. Ce que j'ai voulu dire, et j'espère l'avoir dit clairement, c'est ceci : la francisation des flamands à Bruxelles est le fait de toute une série de contraintes ou de pressions sociales. Je dis qu'il n'y a aucune contrainte, et sûrement aucune contrainte équivalente à Bruxelles pour garder flamands les Flamands qui y sont, et a fortiori pour flamandiser Bruxelles.

Maurice-Pierre HERREMANS. — C'est cela qui existe.

Lode CLAES. — Il n'y a pas de Bruxellois qui subissent une contrainte pour parler le néerlandais.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Ah si, cela existe. Là vous embellissez la vérité. Cela existe et c'est peut-être assez logique dans certains cas.

Lode CLAES. — Nous n'allons pas discuter si c'est juste ou injuste, mais je constate l'inégalité de pression.

Maurice-Pierre HERREMANS. — J'ai répondu à la question : existe-t-il une contrainte flamande, et j'ai répondu oui.

Lode CLAES. — Un vice-gouverneur pour contrôler l'application d'une loi, est-ce que l'on doit considérer cela comme une contrainte ? Tout ce qui est loi doit-on le considérer comme contrainte ?

Maurice-Pierre HERREMANS. — Vous m'avez répondu très objectivement, et peut-être un peu trop vite si vous aviez entendu la suite. J'avais demandé : qu'est-ce qui est le plus important, ce que les gens perçoivent ou la réalité, et vous m'avez répondu immédiatement : ce que les gens perçoivent. C'est sur cette base que j'ai donné la réplique.

Lode CLAES. — D'un point de vue subjectif, je crois qu'il y a infiniment moins de contrainte flamande que de contrainte pour la francisation.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Infiniment moins, nous ne sommes pas d'accord sur le qualificatif. Il y en a peut-être moins, mais il y en a.

Léo MOULIN. — D'une autre nature. Je ne crois pas que l'on puisse comparer les deux types de contrainte. Une contrainte sociale qui s'exerce, par une affirmation de snobisme, une certaine allure de vivre, une façon de mépris envers celui qui vous demande la parole en flamand diffère de la contrainte brutale qu'est une « marche ». Je crois que l'utilisation de moyens de contrainte brutale est un signe de faiblesse. Je rejoins à cet égard les positions de L. Claes. Les Flamands sont dans des situations qui les rendent sensibles à la contrainte quotidienne.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Oui, mais moi j'y vois, je l'ai déjà dit et je le répète, j'y vois une sorte de manichéisme primitif parce que c'est toujours le même exposé : le Flamand qui a le bon droit pour lui, le Bruxellois qui est incompréhensif, voilà l'image-cliché. Je l'ai dit, et je le répète, elle a souvent été l'expression de la vérité dans le passé et elle l'est peut-être encore dans certains cas. Mais elle est évidemment un peu simpliste, car tout le monde le sait, tous les Flamands ne correspondent pas à l'image idyllique qui est ainsi présentée. Il y a incontestablement de votre part, d'une manière générale un souci continu pour essayer d'insuffler aux Bruxellois un complexe de culpabilité.

Lode CLAES. — Non.

Georges GORIELY. — Il ne s'agirait que de contrainte des Flamands et pas de la part des Wallons ?

Maurice-Pierre HERREMANS. — Moi je parle des Flamands.

Georges GORIELY. — C'est une question que je pose. Seuls les Flamands poseraient-ils les problèmes ?

Léo MOULIN. — Ceci est un autre problème. Il n'y a pas d'hétéro-stéréotype qui ne contienne un élément vexatoire et méprisant l'Autre quel qu'il soit : boire comme un Polonais, querelle d'Allemand, etc. C'est un mécanisme général. Si l'on devait juger l'attitude d'un groupe d'après les attitudes de dédain qu'il adopte à l'égard des autres groupes, nous nous condamnerions tous autant que nous sommes.

Maurice-Pierre HERREMANS. — A un moment, il y a eu une autre remarque de mon ami Lode et que je n'ai pas bien comprise. Quel intérêt auraient les francophones de Drogenbos ou de Linkebeek à rejoindre une capitale qui serait bilingue ? Je ne suis pas un francophone de Drogenbos ou de Linkebeek, mais je connais leur cas. Dans l'hypothèse choisie, ils seraient dans une zone néerlandophone sans facilités. Le problème reste donc ouvert comme francophones, ils auraient intérêt à rejoindre une capitale bilingue.

Lode CLAES. — C'est une critique du système Spaak, mais je pense que les francophones de ces communes veulent se joindre à l'agglomération bruxelloise non seulement pour jouir de la liberté linguistique, mais pour faire partie d'une communauté francophone et francisante. Ce n'est pas de leur liberté qu'il s'agit, mais de leur solidarité en tant que francophones avec le groupe francophone.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Je m'excuse, mais malgré tout, je crois qu'il y aurait encore intérêt pour eux à rejoindre la grande agglomération, parce que là ils trouveraient des francophones puisque par hypothèse la parité serait réalisée. Tandis que s'ils restaient à Drogenbos ou à Linkebeek ils se trouveraient en région uniquement flamande mais sans facilités cette fois. Je ne vois pas en quoi le problème serait résolu pour eux.

Lode CLAES. — Bruxelles ne serait plus francisée.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Soit, mais nous avons admis par hypothèse qu'ils étaient déjà francophones.

Avec le problème de l'agenda des décisions à prendre, nous abordons un point important et délicat. M. Spaak, à plusieurs reprises et peut-être davantage au cours de l'exposé qu'ils nous a fait à l'issue de la réunion proprement dit, au cours duquel nous avons eu l'occasion de lui poser des questions, ne nous a pas dit, et il était sans doute dans l'impossibilité de le faire, à quel moment se situerait l'intervention qu'il souhaitait et comment elle se ferait. Car en réalité, nous sommes entrés

dans un processus de compte à rebours. Les élections communales auront lieu le 11 octobre de cette année. Il est évident, pour tous les gens qui connaissent la matière, que nous sommes pratiquement entrés dans une période pré-électorale. Il est évident aussi, compte tenu des habitudes de plus en plus ancrées de l'Europe occidentale, que les mois de juillet et d'août doivent être considérés comme des temps neutralisés. En d'autres termes, cela veut dire que si une solution n'est pas intervenue pour le mois de mai, au plus tard pour le mois de juin, cette solution n'interviendra plus, vous êtes bien d'accord. Or, c'est précisément la question à laquelle M. Spaak n'a pas répondu.

Je crois que nous sommes au nœud du problème, car en réalité l'exposé de M. Spaak et toute la philosophie de cet homme d'Etat revient à ceci : toute sa vie, et j'en ai été témoin à plusieurs reprises, cet homme a essayé de convaincre ses auditoires. C'est sa technique de travail. Combien de fois au cours d'un congrès des socialistes n'est-il pas parvenu à retourner une assemblée. En l'occurrence, ce qu'il devrait faire c'est convaincre, et convaincre qui ? La population francophone de Bruxelles. Compte à rebours, cela signifie convaincre la population francophone dans un abordage extrêmement difficile. C'est ce qui m'a fait dire ce matin, j'aurais bien voulu réviser mon jugement mais je suis obligé de m'y maintenir, je ne vois pas d'autre solution qu'une solution de contrainte, le cas échéant il n'y aurait pas de solution. Mais la solution qui ne va pas, je le dis franchement, c'est la solution par persuasion, la solution par adhésion massive de la population francophone. Parce qu'il est bien évident que le fait de la proposition de M. Spaak reçoive au départ une adhésion aussi totale de la VU, n'est pas nécessairement un élément qui soit de nature à convaincre les francophones bruxellois.

Lode CLAES. — Il faut être prudent dans ce genre d'hypothèse-là.

Maurice-Pierre HERREMANS. — M. Spaak en parle ouvertement. Je n'ai pas l'impression que c'est un secret. Il est certain, j'en conviens, que cette attitude est une hypothèse au départ. Moi, je suis persuadé que cette opération ne réussira pas de cette façon, pas par l'adhésion libre et volontaire dans le délai prescrit. Pour qu'une telle opération réussisse, il faudrait incontestablement beaucoup plus de temps. Il s'agit d'un problème très difficile à résoudre. Le thème de nos journées d'études, et l'on s'en est éloigné à plusieurs reprises, c'est : « Bruxelles et le fédéralisme ». Je crois que nous n'allons pas publier une motion et nous n'allons pas voter, et c'est heureux à beaucoup d'égards, au moins ce que nous devrions faire, c'est essayer d'apporter des éléments de réponse à cette question. Car vraiment je crois que c'est ainsi que la

chose doit être entendue : « Considère-t-on que l'instauration d'un certain fédéralisme puisse se concilier avec le destin de Bruxelles ? ». Personnellement, je ne suis pas de l'avis de G. Goriely, je n'y vois pour ma part aucun empêchement. Je l'ai dit à Dehousse tout à l'heure et je le répète encore. Le fédéralisme, je ne lui vois pas les vertus absolues que certains lui prétendent, mais je ne lui vois pas non plus les défauts et la dramaturgie dont on l'entoure. La seule chose que je puisse dire, je crois que là nous devons en convenir tous entre nous, on l'a dit, on l'a répété et on le répètera peut-être encore, c'est que le régime unitaire de l'Etat belge tel qu'il a été établi en 1831 a vécu. Nous ne sommes plus en régime unitaire. On pourrait donc dire que nous sommes dans un régime de préfédéralisation. Certains pourraient s'en contenter, d'autres estiment qu'il faut faire un pas de plus. Mais pour le moment la crise belge est évidente ; nous en subissons tous les conséquences, les retombées et il est évident aussi que c'est Bruxelles qui est la pierre d'achoppement. C'est Bruxelles qui empêche une solution. Que de fois n'a-t-on pas entendu que si Bruxelles n'existait pas, les Wallons et les Flamands s'entendraient rapidement. Il y a un moyen de résoudre le problème bruxellois : la chambre à gaz ou la chaise électrique. Il suffit de faire disparaître les Bruxellois. Nous sommes tous d'accord pour dire que, dans notre civilisation, il serait impensable d'y recourir et dès lors il faut résoudre le problème avec les Bruxellois.

Lode CLAES. — Oui, avec les Bruxellois.

Maurice Pierre HERREMANS. — Si l'on est d'accord qu'il faut le faire avec les Bruxellois, je fais un pas de plus et je dis avec l'accord des Bruxellois.

Lode CLAES. — Avec leur consensus.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Avec leur consensus, mais que ce ne soit pas un consensus à la manière de Henry Ford, avant-guerre, qui permettait à ses clients de choisir la couleur de leurs voitures à condition qu'elles fussent noires. Il ne faudrait pas que le choix que l'on propose aux Bruxellois soit uniquement celui-là et pas un autre.

Lode CLAES. — Pour un contrat durable, il faut le consensus.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Voilà, pour un contrat durable il faut le consensus. Ce consensus vous espérez toujours l'avoir avant le 30 juin 1970.

Lode CLAES. — On a déjà le consensus de M. Spaak.

Maurice-Pierre HERREMANS. — Eh bien on en reparlera les années suivantes.

Daniel DECONINCK. — Ik heb gesproken over pariteit van achting en eerbied. Het is op grond daarvan dat ik zekere reserves en uitleg heb geuit ten aanzien van de stelling van de numerische pariteit. Wat mij voor ogen staat is een organieke dialoog. Een organieke dialoog tussen de vlamingen en franstaligen in Brussel. En om die organieke dialoog tot stand te brengen moeten wij vertegenwoordigers hebben die als zodanig kunnen optreden. Welnu in een ongedifferentieerd stelsel van verkiezingen en kieslijsten, zoals ik deze morgen heb onderstreept, is het onmogelijk van voor de Vlaamse minderheid een geautoriseerde gesprekspartner te hebben tegenover de franstalige meerderheid. Wij zijn maximum 30 %, laat ons zeggen bewuste Vlamingen. Wel nu wanneer men democratische vrijheid laat om zich te verdelen over verschillende politieke strekkingen maakt dat 3 % tot 5 % per optie. Welnu die 5 % is niet voldoende om een gekozene te bekomen, bevoorbeeld in Brussel stad is het amper voldoende om 1 gekozene te hebben op 39. Van de agglomeratieraad die samengesteld zou zijn bevoorbeeld uit honderd leden zou men volgens mij ongeveer 10 % Vlamingen hebben die min of meer als dusdanig kunnen naar voren komen en de rest wordt gevormd door franstaligen. Er is een reductie of men wil of niet en men moet ijveren voor een betere situatie. Wel men kiest voor een massa van 30 % en men valt op de drempel van 100 %. Het is in elk geval zo dat men amper kleine representatie bekomt. In het schepenkollege komen is onmogelijk tenzij men het gedaan krijgt om in een grote partij zijn gezicht te verliezen en dan achteraf min of meer trachten zo goed en zo kwaad als het gaat de rechten van de Vlamingen te verdedigen. De heer Vanderelst kan dat omdat hij kan teren op het feit van Neder-over-Heembeek dat vroeger een vlaamstalige gemeente was maar een tweede Vanderelst is niet meer mogelijk. Dan vraag ik me af, hoe is dat te structureren : een pariteit in de executieve op een democratische manier georganiseerd. Als men een staat opricht en van boven uit zegt : kijk je moet een staat vormen en je moet een paritaire executieve hebben, stelt zich de vraag maar hoe is dat democratisch te structureren. Daarom de stok, of de perche, die de heer Spaak ons aanreikt is een goede stap. Namelijk de twee manieren van kiezen voor het nationaal parlement de franstaligen bij Henegouwen, de nederlandstaligen bij Antwerpen, dat ook zou gelden voor een pariteit van aanbreng van vertegenwoordigers van vlaamstalige en franstalige zijde

binnen de agglomeratie zelf. Zodoende dat met een lichte ponderatie, men ongeveer zou komen tot 30 % van nederlandstaligen bijvoorbeeld in de representatie. En dit niet als een soort minimum, als een soort reserve, zou zijn maar als een natuurlijke oprechte mogelijkheid van het vlaamse kiezerkorps binnen de agglomeratie en dan met alle varianten in de publieke opinie onder de vlamingen. Dat zou een belangrijk gevolg hebben, met terugslag op het ganse land, namelijk dat de twee frakties de nederlandstalige en de franstalige van alle grote nationale partijen elkander zouden kunnen de hand reiken. Maar wanneer de vertegenwoordigers vlaamse en franse binnen dezelfde nationale partijen uit elkaar gaan, dan zouden ze elkaar terugvinden en zouden ze bevoorbeeld in het schepenkollege of in de executieve voor Brussel steunen op een meerderheid van de vlaamse vleugel en een meerderheid van de franse vleugel. Dat zou voor gevolg hebben dat de partijen elk zouden aansturen om vlaamse of franstalige partijgenoten in dat schepenkollege te halen die combinaties tot stand brengen om zo goed mogelijk een gelijke partijvertegenwoordiging aan te brengen in het schepenkollege.

Lode CLAES. — Dit veronderstelt samenwerkingen in de partijen.

Daniel DECONINCK. — Ja, maar ze zijn gemakkelijk te ontwerpen op voorwaarde dat ze niet in hetzelfde pool van kiezers moeten werken, want dan ze zijn natuurlijk elkaars vijanden.

Lode CLAES. — De Vlamingen en franstaligen in de PVV en BSP zijn op dit ogenblik niet samen.

Daniel DECONINCK. — Akkoord. Maar men zou een middel moeten vinden om ze in de agglomeratie tot elkaar te brengen.

Lode CLAES. — De Vlamingen of de verschillende strekkingen.

Daniel DECONINCK. — De Vlamingen en de franstaligen van de onderscheide ideologische strekkingen of sociaal gerichte partijvormingen. Het is de enige manier om op het unievlak een federale partijvorming tot stand te zien komen ofwel in stand te houden.

Lode CLAES. — Ik vind dat systeem van de pariteit niet doorvoerbaar in ieder van de 19 gemeenten af zon als Luykx. Het is alleen mogelijk als er een enkel orgaan komt voor de 19 gefusioneerde gemeenten.

Daniel DECONINCK. — Waarom niet voor alle gemeenten. Ik zie het gebeuren dat men zou komen tot een zekere herindeling, de rectificatie van de gemeentegrenzen die gemakkelijkere bestuursomschrijvingen voor gevolg zou hebben binnen de agglomeratie. Dat is iets dat vanzelfsprekend zou zijn wanneer na dat men een agglomeratiebestuur zou hebben dat de gelijke fiskaliteit zou verzekeren aan de ganse agglomeratie, want dan zou het ook gemakkelijk zijn om in de bestaande gemeenten aanpassingen door te voeren die dezelfde gevolgen zouden kunnen hebben. Het zou van belang kunnen zijn dat de vlaamse gemeenschap haar gemandateerde en geautoriseerde vertegenwoordigers kunnen terugkeren in de gemeenten al was het maar een minimum getal met elk 1,... de onderscheidene partijen of een groep van 30 bijvoorbeeld. Men zou een minimum vertegenwoordiging hebben die als basis van organieke dialoog zou kunnen dienen en die de franstalige meerderheid niet zou hinderen.

Wat betreft de impact van Brussel in het nationaal geheel ik denk dat het zeer groot is zelf op dit ogenblik. De eenheid Brussel administratief gezien bestaat. Wij hebben een agglomeratieraad, een uitbreiding van de conferentie der 19 burgermeesters. En als we daarvan abstractie maken hebben nog altijd het exemplatief optreden van Brussel als centrale gemeente in de agglomeratie. En Brussel heeft een zeer grote impact op het nationaal geheel. Ik denk dat er geen andere stad van 1 miljoen mensen in gans België bestaat dat zoveel invloed heeft op de nationale politiek dan wel Brussel. Ik geef toe dat brusselaars het gevoel kunnen hebben dat er geen vragen worden gesteld dat hun rijkdom die overall dispaaraat ligt kan als bedriegd worden aangevoeld door hen, maar ze hebben een formidabele invloed op Brussel. Als de burgemeester van Brussel zegt ik heb de minister van binnenlandse zaken ontmoet, dan heeft hij de minister van binnenlandse zaken ontmoet als gelijke en zo ook Vanden Boeynants als schepen van openbare werken en ook Van Halteren als bij in betrekking komt met de minister van volksgezondheid voor de openbare onderstand van Brussel. Brussel heeft bijvoorbeeld op dit ogenblik een budget met openbare onderstand inbegrepen van 6, 7 miljard. Wij hebben een budget van 1 miljaard voor het onderwijs. Dan wanneer de totale inkomsten van de stad Brussel niet het miljard bereiken, en nochtans zijn ze niet in hun aktiemogelijkheden gehinderd door de fiskale mogelijkheden eigen aan Brussel en de andere grote steden.

En om nu over te stappen naar de federale regimes, in alle federale regimes is er een tendens om de financiële middelen meer en meer te centraliseren in het centrum, in de unie, en bij wijze van hen worden de financiële mogelijkheden aan de deelstaten uitgereikt

om bepaalde economische en sociale politieken te steunen. Te beginnen in de tijd met Roosevelt en zijn New-deal vinden we deze tendens. Zelfs de heer Spaak heeft nu gezegd dat we ons geen te grote illusies moeten maken waarover de deelstaten kunnen beschikken om een afzonderlijke politiek te gaan voeren. In een ander geval hebt u bijvoorbeeld Rusland waar het budget van de gemeenten van de deelstaten volledig geïntegreerd zijn in een nationale planning, in een nationaal budget. Dit is natuurlijk het andere uiterste. Bij zoverre dat men zou kunnen zeggen dat er zelfs geen effectief federalisme meer aanwezig is omdat deelstaten zeer weinig speelruimte hebben van de deling. Maar ook budgetair gezien.

In elk geval is er toch een tendens in alle federale staten in die richting sinds dat de unie zich intens gaat bezighouden met de organisatie van de economie en het geld gaat verschaffen aan de deelstaten om die algemene politiek te helpen uitwerken.

Er is een ander idee dat vandaag en gisteren niet besproken is geweest, namelijk de mogelijkheid om in België een grondwetsherziening te komen tot een federalisme. Wij moeten twee derde meerderheid hiervoor verzamelen niet alleen voor het gans aspekt van het federalisme maar ook voor een bepaald facet van het federalisme. Het is mogelijk om in België een meerderheid te hebben van 60 % die zeggen we zijn voor federalisme en misschien van twee derde maar of dit bepaald federalisme een federalisme met twee of een federalisme met drie of een federalisme twee en een half, of ik weet niet hoeveel, daarop twee derde verenigen volgens mij is dat onmogelijk. Nu al versplinterd men zijn krachten door zich daarvoor te spannen want wie zal dicteren wat eigenlijk de formule zal zijn, de laatste toemaat om tot die twee derde te komen, de laatste druppel om tot die twee derde te komen, de laatste carré van die twee derde dus 2 %, die 2 % zullen beslissen en zij kunnen altijd een rem zetten op de evolutie. Alleen maar de mogelijkheid om die rem te zetten, de mogelijkheid van te kunnen de zaak te blokkeren is reeds een prikkel om het te doen.

Ik wil verwijzen naar het congres van Verviers en artikel 108 van de grondwet. Inzake ondergeschikte besturen doen we al wat we willen. Buitenlandse zaken, landsverdediging, justitie, binnenlandse betrekkingen met provincies en gemeenten, heffingen en financies, zijn in grote mate door de grondwet voorbehouden aan het centraal gezag. Maar de politieke en economische zaken, de politieke, culturele en sociale zaken daarin heeft onze wetgever de soevereiniteit. Maar hij is ook even soeverein om die mede te delen, over te maken, aan gemeenten, provincies en interprovincialen. Het zou zeer goed mogelijk dat we een vlaamse interprovinciale tot stand brengen en een waalse interprovinciale tot stand brengen en hen laten deelnemen aan het concept van regionale economie

voor Vlaanderen, voor Wallonië en ook laten deelhebben aan de uitvoering door aanvullende reglementering en beheer ervan met gelden door het centrale bewind hun ter beschikking gesteld. Zo ook wat Brussel betreft is het mogelijk de gemeentelijke en provinciale bevoegdheden te verenigen in één zelfde instantie, één zelfde bestuursinstantie want de grondwet onderwerpt de provincies en gemeenten in één zelfde artikel aan dezelfde gemeenschappelijke richtlijnen. Het zou dus mogelijk zijn dat wij zoals voor Parijs voor Brussel het volgende regime zouden hebben dat de agglomeratie zoals de stad Parijs tegelijkertijd bevoegd zou zijn om departementele en municipale aangelegenheden. En bovendien zou het ook mogelijk de bevoegdheden toegekend aan Vlaanderen en Wallonië bij wijze van interprovinciale organisatie ook toe te kennen aan Brussel dat tegelijkertijd provinciaal en gemeentelijk is en te verenigen in supra-provinciale bevoegdheden.

Jean-Maurice DEHOUSSE. — Je voudrais faire quelques remarques, et d'abord pour dire à M. Herremans que je n'ai jamais prétendu connaître la solution du problème bruxellois. J'essaie simplement de dire comment le problème se pose à mon avis.

D'autre part, je voudrais expliquer la passion avec laquelle je me suis exprimé. Cette passion provient de ce que j'ai conscience de ce que les discussions sur le fédéralisme ne sont plus simplement le sujet de réunions savantes, comme celle-ci. C'est un problème qui conditionne la survie et la viabilité de l'ensemble belge.

A cet égard, les démocraties ont historiquement toujours eu l'illusion que le temps travaillait pour elles. A mes yeux, il s'agit là d'une illusion extrêmement grave. Je ne voudrais pas qu'en ce qui concerne le domaine du fédéralisme en Belgique on puisse dire que notre génération s'est senti trop tard concernée, ou qu'elle a fait « too little, too late », comme disait le Général Mac Arthur lors de la campagne des Philippines.

D'une manière plus large, je pense que nous devons être conscients du fait que nous assistons à une remise en cause fondamentale de notre société et de sa façon d'agir, une remise en cause beaucoup plus vaste que ne pourrait le laisser croire notre discussion. A certains égards, le fédéralisme en Belgique est un problème qui nous est propre, à nous Flamands, Wallons ou Bruxellois, parce que les circonstances dans lesquelles il se pose nous sont propres. Mais à d'autres égards le problème nous dépasse, et la question belge n'est plus que la façon dont se pose en Belgique un problème général, général en Europe en tout cas et peut-être dans le monde.

Il s'agit là de problèmes fondamentaux, qui conditionnent notre avenir : ils doivent être traités avec la plus grande franchise.

Mais la franchise n'exclut nullement ni la raison, ni l'estime.

Je voudrais dire à cet égard que les choses évoluent. L'estime sincère que je porte à mes amis flamands est aujourd'hui rejetée radicalement par d'autres Wallons. En effet, nous assistons— à tort ou à raison, c'est un autre problème — à l'apparition d'un nationalisme qui n'est pas tellement wallon qu'antiflamand, et qui peut même se comparer à un certain racisme. J'ajoute qu'il existe également en Wallonie un sentiment latent de séparatisme : on ne l'entend pas officiellement mais il existe, et je voulais le rappeler.

Ma conviction est une conviction fédéraliste : elle est tout à fait en opposition avec le nationalisme. La semaine dernière, un article brillant de M. Robert Fenaux, publié dans le journal *Le Soir*, nous rappelait une très belle définition du nationalisme. Le nationalisme, je le rappelle au professeur Goriely, ce n'est pas l'attachement à une territorialité ou à une communauté, c'est l'attachement exclusif et porté toujours à l'excès. En celà, on ne peut pas confondre le nationalisme avec le fédéralisme.

En outre, je voudrais conclure en ajoutant que le fédéralisme lui-même n'est pas une panacée. Pour un Wallon, le fédéralisme n'a de sens que s'il rend la communauté wallonne maîtresse de son destin ; mais cette maîtrise n'est nullement exclusive : elle ne peut pas l'être car le monde moderne ne permet plus à aucune communauté la maîtrise exclusive de son destin. Au contraire, toutes les communautés, et d'abord celles qui sont voisines, sont liées les unes aux autres. Nous devons donc, en tant que Wallons, tenir compte et des besoins et de la volonté des autres, comme de la nécessité de coexister avec d'autres communautés.

Ceci étant dit, nous vivons encore dans une Belgique unitaire, et l'on ne peut pas correspondre avec autrui tant qu'on n'est pas d'abord soi-même. La première tâche, la plus importante, est donc d'obtenir la reconnaissance politique, en droit public, des deux communautés majeures du pays. Mais nous devons lutter dans ce sens en n'oubliant jamais qu'une solution n'est pas une solution véritablement fédéraliste si elle n'a pas pour but et pour effet d'introduire dans notre pays plus de justice et plus de liberté pour l'ensemble des citoyens et aussi pour chacun d'eux, parce que ni la justice ni la liberté ne sont divisibles.

Wladimir PLAVSIC. — M. Claes, je voudrais vous demander, en tant que membre de la communauté flamande, quelle est votre opinion au sujet de l'extension de Bruxelles. Vous vous déclarez d'accord avec M. Spaak quant à la nécessité de permettre à Bruxelles de s'étendre.

J'aimerais que vous nous disiez comment la communauté flamande envisagerait une telle atteinte à son intégrité territoriale.

Lode CLAES. — Dans le plan de M. Spaak, cette question perd de son importance du côté des francophones, change d'aspect du côté flamand également. J'ai, à plusieurs reprises au cours de mes interventions, souligné le droit de sol que toute nation, que toute communauté établit. Toute communauté tient à son intégrité territoriale et je vous renvoie aussi à l'exposé de M. Luykx qui a expliqué la réaction flamande à ce sujet.

Je ne vois pas que l'opinion flamande évolue sur ce point, même dans le cadre du plan-Spaak. La seule et unique chance pour faire évoluer cette opinion réside dans le passage complet à une autre structure fondamentale, comme M. Spaak le propose.

I N D E X

Absence de politique économique.
Persoons Fr. (p. 446).

Affaires étrangères et fédéralisme.
Dehousse J.M. (p. 470), Goriély G. (p. 477), Spaak P.-H. (pp. 484-488).

Appartenance communautaire.
Goriély G. (p. 494).

Autonomie bruxelloise.
Goriély G. (p. 480).

Autonomie culturelle.
Deconinck D. (p. 474), Goriély G. (p. 480).

Autonomie économique.
Spaak P.-H. (p. 482).

« Belgiciste » (conception).
Goriély G. (p. 477), Spaak P.-H. (p. 482).

Benelux.
Goriély G. (p. 478).

Bruxelles : cf communauté bruxelloise.

Bruxelles : cf consensus bruxellois.

Bruxelles : cf extension de Bruxelles.

Bruxelles (animosité à l'égard).
Persoons Fr. (pp. 426-452), Spaak P.-H. (p. 459), Herremans M.P. (p. 461), Dehousse J.M. (p. 463).

Bruxelles bénéficiaire de l'état unitaire belge.

Herremans M.P. (p. 460), Dehousse J.M. (p. 463), Herremans M.P. (p. 498).

Bruxelles : bilinguisme.
Grégoire M. (p. 425).

Bruxelles, capitale centralisatrice.
Dehousse J.M. (pp. 463-465).

Bruxelles, centre de l'oligarchie financière.
Goriély G. (p. 494).

Bruxelles (« dégraisser »).
Dehousse J.M. (p. 466), Goriély G. (p. 492), Herremans M.P. (p. 495).

Bruxelles : dimensions.
Plavsic W. (p. 510), Claes L. (p. 510).

Bruxelles (état de dépendance à l'égard de).
Dehousse J.M. (p. 462).

Bruxelles, état fédéré.
Spaak P.-H. (p. 457), Claes L. (p. 475), Goriély G. (p. 478), Spaak P.-H. (p. 484).

Bruxelles : financer son développement ?
Dehousse J.M. (p. 467).

Bruxelles, instrument de belgicisation.
Dehousse J.M. (p. 466).

Bruxelles, instrument de francisation.
Claes L. (p. 476).

Bruxelles, pierre d'achoppement.

Spaak P.H. (p. 430), Bernard St. (p. 444), Deconinck D. (p. 473), Herremans M.P. (pp. 502-503).

Bruxelles : régime paritaire.

Deconinck D. (p. 472).

Bruxelles : ville artificielle.

Claes L. (p. 493), Goriély G. (p. 493).

Bruxellois (se sentir).

Grégoire M. (p. 453), Herremans M.P. (p. 461).

Centralisation et fédéralisme.

Dehousse J.M. (p. 464), Deconinck D. (p. 474), Goriély G. (p. 492).

Chypre.

Tindemans L. (p. 432), Goriély G. (p. 480).

Circonscriptions électorales (cf collèges).

Knoops E. (p. 436), Spaak P.-H. (p. 487).

Collèges électoraux.

Spaak P.-H. (p. 457).

« Colonisation parisienne ».

Goriély G. (p. 494).

Commission des 28.

Spaak P.-H. (p. 488).

Communauté bruxelloise.

Claes L. (p. 453), Grégoire M. (p. 453).

Communauté linguistique Bruxelles-Wallonie.

Dehousse J.M. (p. 467), Deconinck D. (p. 474).

Communauté wallonne.

Spaak P.-H. (p. 459), Dehousse J.M. (p. 463), Deconinck D. (p. 474).

Compétence culturelle et fédéralisme.

Dehousse J.M. (p. 470).

Complication des textes de la réforme constitutionnelle.

Spaak P.-H. (p. 483).

« Composantes ».

Dehousse J.M. (pp. 470-471).

Compromis politique.

Spaak P.-H. (pp. 481-482).

Congrès socialistes.

Herremans M.P. (p. 496).

Concentration linguistique.

Persoons Fr. (p. 424).

Conseil d'agglomération.

Deconinck D. (p. 473).

Consensus bruxellois.

Herremans M.P. (p. 503).

Consultation populaire.

Grégoire M. (p. 438), Spaak P.-H. (p. 438), Grégoire M. (p. 440), Bernard S. (p. 444).

Contrainte linguistique et sociale.

Goriély G. (p. 479), Herremans M.P. (p. 499), Claes L. (pp. 499-500), Moulin L. (p. 500).

« Contre-patriotisme » belge.

Goriély G. (p. 492).

Contre-pression flamande.

Claes L. (p. 428).

Culture flamande.

Goriély G. (p. 479).

Décentralisation.

Deconinck D. (p. 474), Goriély G. (p. 480).

Décentralisation administrative.

Dehousse J.M. (p. 466), Spaak P.-H. (p. 481).

Défense nationale et fédéralisme.

Spaak P.-H. (p. 484).

Dénationalisation.

Deconinck D. (p. 473). Spaak P.-H. (p. 487).

Diversité des appartenances.

Goriély G. (p. 492).

Droit du sol.

Claes L. (p. 510).

Economie et fédéralisme.

Spaak P.-H. (p. 484).

Economie régionale.

Deconinck D. (p. 474).

Elections du 11 octobre 1970.

Claes L. (p. 470), Goriély G. (p. 480), Herremans M.P. (p. 502).

Eléments de fédéralisme en Belgique.

Spaak P.-H. (p. 429), Herremans M.P. (p. 461).

« Establishment » bruxellois.

Goriély G. (p. 492).

Etat fédéral (compétences de l').

Spaak P.-H. (p. 458), Dehousse J.M. (p. 470), Moulin L. (p. 490).

Etat unitaire (fin de l').

Spaak P.-H. (p. 456), Dehousse J.M. (p. 463), Herremans M.P. (p. 503).

Etat paritaire.

L. Claes (p. 475).

Ethnies.

Goriély G. (p. 491).

Ethno-fédéralisme.

Goriély G. (p. 479).

Exécutif régional.

Spaak P.-H. (p. 483).

Extension de Bruxelles.

Bernard St. (p. 445).

Extrémisme flamand.

Spaak P.-H. (p. 458).

Extrémisme francophone.

Spaak P.-H. (p. 458).

Fédéralisation.

Tindemans L. (p. 434), Persoons Fr. (p. 446).

Fédéralisme (définition).

Spaak P.-H. (p. 456), Dehousse J.M. (p. 462), Claes L. (p. 475), Goriély G. (p. 478), Spaak P.-H. (p. 481).

Fédéralisme (et centralisation).

Moulin L. (p. 472).

Fédéralisme à cinq.

Tindemans L. (p. 434).

Fédéralisme à deux.

Tindemans L. (p. 432), Claes L. (pp. 441-452), Spaak P.-H. (p. 456), Spaak P.-H. (p. 487).

Fédéralisme européen.

Knoops E. (p. 436), Tindemans L. (p. 437), Dehousse J.M. (p. 462), Goriély G. (p. 476), (p. 490).

Fédéralisme à neuf.

Spaak P.-H. (p. 487).

Fédéralisme à trois.

Tindemans L. (p. 433), Persoons Fr. (p. 447), Spaak P.-H. (p. 457), Spaak P.-H. (p. 487).

Fédéralisme : impossibilité.

Tindemans L. (p. 432), (p. 444).

Fédéralisme économique.

Claes L. (p. 441), Bernard St. (p. 446).

Fédéralisme politique.

Claes L. (p. 441).

Fédéralisme (réactions contre).

Grégoire M. (p. 454).

Fédéralisme à six.

Spaak P.-H. (p. 487).

Finances publiques et fédéralisme.

Spaak P.-H. (p. 484).

Flandres : épanouissement culturel.

Spaak P.-H. (p. 481).

Fourons (les).

Dehousse J.M. (p. 467), Spaak P.-H. (p. 468).

Francisation.

Grégoire M. (p. 424), Persoons Fr. (p. 426), Claes L. (p. 427), Claes L. (p. 475), (p. 477).

Francophones (les) et la parité linguistique.

Claes L. (p. 476).

Hégémonie politique flamande.

Persoons Fr. (p. 447).

Hétérostéréotypes méprisants.

Moulin L. (p. 501).

Homogénéité bruxelloise.

Goriély G. (p. 480).

Impérialisme flamand.

Dehousse J.M. (p. 464), Claes L. (p. 476), Herremans M.P. (p. 499).

Industrialisation de la Flandre (grâce à la Wallonie).

Dehousse J.M. (p. 466).

Liberté du père de famille.

Spaak P.-H. (p. 457), Dehousse J.M. (p. 468), Deconinck D. (p. 473), Claes L. (p. 475), Spaak P.-H. (p. 486).

Lois de 1963.

Grégoire M. (p. 442), Spaak P.-H. (p. 442), Tindemans L. (p. 443).

Lois d'encadrement national.

Persoons Fr. (p. 448).

Majorité et minorité.

Grégoire M. (p. 439), Spaak P.-H. (p. 459), Dehousse J.M. (p. 469), Claes L. (p. 475).

Manichéisme linguistique.

Herremans M.P. (p. 460), (pp. 499-500).

Manifeste des 29.

Goriély G. (p. 480).

Mauvaise gestion de l'état.

Persoons Fr. (p. 446).

Minorité flamande à Bruxelles.

Spaak P.-H. (p. 457), Spaak P.-H. (p. 459), Deconinck D. (p. 472).

Mobilité linguistique.

Persoons Fr. (p. 423).

Multi dimensionalité.

Goriély G. (p. 495).

Nationalisme.

Dehousse J.M. (p. 509), Claes L. (p. 510).

Nationalisme wallon antiflamand.

Dehousse J.M. (p. 509).

Nationalités.

Goriély G. (p. 491).

Options politiques préalables.

Spaak P.-H. (p. 456).

Pacte gouvernemental en 153 points.

Spaak P.-H. (p. 488).

Parité.

Goriély G. (p. 478), Spaak P.-H. (pp. 483-486).

Parité dans l'administration.

Persoons Fr. (p. 447).

Parité de considération.

Deconinck D. (p. 473), Claes L. (p. 474), Spaak P.-H. (p. 486), Herremans M.P. (p. 496).

Personnalisme.

Herremans M.P. (p. 460).

Plan Spaak : « à la carte ».

Herremans M.P. (p. 461), De Nolf R. (p. 476).

Politique économique nationale.

Persoons Fr. (p. 447).

Polycentrisme des contre-pouvoirs.

Goriély G. (p. 494).

Ponctions fiscales en Wallonie.

Dehousse J.M. (p. 465).

Pouvoir d'agglomération bruxellois.

Persoons Fr. (p. 452).

Pragmatisme du « plan » Spaak.

Spaak P.-H. (pp. 481-482).

Préfédéralisme (état de).

Herremans M.P. (p. 503).

Question portuaire.

Grégoire M. (p. 442), Tindemans L. (p. 444), Persoons Fr. (p. 446).

Question royale.

Grégoire M. (p. 455), Spaak P.-H. (p. 455).

Question scolaire.

Grégoire M. (p. 455).

« Racisme » wallon.

Dehousse J.M. (p. 509).

« Rassemblement des progressistes ».

Spaak P.-H. (p. 481).

Référendum.

Claes L. (p. 452), Spaak P.-H. (p. 455).

Région économique bruxelloise.

Claes L. (p. 451), Persoons Fr. (pp. 451-452), Goriély G. (p. 495).

Régions.

Dehousse J.M. (p. 462).

Régionalisation budgétaire.

Persoons Fr. (p. 447).

Régression économique de Bruxelles.

Persoons Fr. (p. 427), Claes L. (p. 426).

Répartition paritaire des ressources.

Tindemans L. (p. 433), Bernard St. (p. 445), Persoons Fr. (p. 446), Spaak P.-H. (p. 485).

Rôle révolutionnaire de Paris.

Goriély G. (p. 493).

Séparatisme.

Spaak P.-H. (p. 429), financier : Bernard St. (p. 445), Spaak P.-H. (p. 456), Goriély G. (p. 476), Spaak P.-H. (p. 482), Dehousse J.M. (p. 509).

Situation hégémonique de Bruxelles.

Goriély G. (p. 450).

Solidarité des francophones avec Bruxelles comme ville francisante.

Claes L. (p. 501).

Solution de contrainte.

Herremans M.P. (p. 460), (p. 502).

Solution belge sui generis (une).

Tindemans L. (p. 434), Spaak P.-H. (p. 436), Claes L. (p. 441), Spaak P.-H. (p. 454), Spaak P.-H. (p. 482).

« Sonnette d'alarme ».

Spaak P.-H. (p. 483).

Supériorité « naturelle » d'Anvers.

Herremans M.P. (p. 460), Claes L. (p. 493), Herremans M.P. (p. 497), Claes L. (p. 497).

Tchécoslovaquie.

Tindemans L. (p. 432).

Territoire flamand.

Claes L. (p. 476).

Traité culturels distincts.

De Nolf R. (p. 476).

Variété des types de décision.

Persoons Fr. (p. 450).

Viabilité de l'ensemble belge.

Dehousse J.M. (p. 508).

Wallonie : déclin économique.

Spaak P.-H. (pp. 481-482), Spaak P.-H. (p. 485).

PARTICIPANTS ET INSCRITS

(I) = inscrit — (P) = participant

BERNARD, Stéphane, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles. (P).

BORRI, Léo, Mouvement « Montée humaine ». (P).

BOUWENS, Ed., Senator. (I).

CLAES, Lode, Senator. (P).

CONSAEL, Robert. (I).

COSTARD, R., Directeur général au Ministère de l'Intérieur. (I).

COULON, Marion, Directeur d'administration au Ministère de l'Éducation nationale. (P).

CRETEUR, Micheline, Chargée de recherche à l'Institut belge de Science politique. (P).

DECHAMPS, J.F., Adviseur bij het Kabinet van de Minister van Communautaire Betrekkingen. (P).

DE CLERCK, Huguette, Conseiller-adjoint au Parlement. (I).

DECONINCK, Daniel, Advokaat, Gemeentelijk Adviseur. (P).

DEHOUSSE, Jean-Maurice, Attaché de recherche au Service de Programmation de la Politique scientifique. (P).

de KERCHOVE, P., Délégué de M. Paul Vanden Boeynants, ancien Premier Ministre. (I).

DE NOLF, Rigo, Nederlandse Economische Hogeschool (Rotterdam). (P).

GODEFROID, R., Chef de Cabinet du Ministre des Relations Communautaires (I).

GORIELY, Georges, Professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles. (P).

- GREGOIRE, Marcel, Président d'honneur de l'Institut belge de Science politique, ancien Ministre. (P).
- GYSELYNCK, Léo, Administrateur de Sociétés. (P).
- HAUMONT, R.P., Président de la Conférence Olivaint. (P).
- HERREMANS, Maurice-Pierre, Publiciste. (P).
- KNOOPS, Etienne, Membre de la Chambre des Représentants. (P).
- LECLERCQ, J., Avocat. (I).
- LUYKX, Theo, Hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent. (P).
- MOFFIT, George, Conseiller politique à l'Ambassade des Etats-Unis. (P).
- MOULIN, Léo, Président de l'Institut belge de Science politique. (P).
- NAESSENS, Maurits, Directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas. (I).
- NORRENBURG, Daniel, Attaché bij het Kabinet van de Minister van Nationale Opvoeding. (P).
- OP DE BEECK, L., Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. (P).
- PERSOONS, François, Membre de la Chambre des Représentants. (P).
- PHILIPPART, André, Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique. (P).
- PLAVSIC, Wladimir, Chargé de recherche à l'Institut belge de Science politique. (P).
- REMY, Claude, Attaché au Cabinet du Ministre des Relations Communautaires. (I).
- RISOPOULOS, Basile, Sénateur. (I).
- SCHOONHEYDT, Pierre, Groupe « Montée humaine ». (I).
- SPAACK, Paul-Henri, Ministre d'Etat. (P).
- SPITAELS, Guy, Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles. (P).
- SWAELEN, Frank, Volksvertegenwoordiger. (I).
- TINDEMANS, Leo, Minister van Communautaire Betrekkingen. (P).
- VAN ASSCHE, W., Adjunct-Kabinetschef van de Minister van Communautaire Betrekkingen. (I).
- VAN DEN BRANDE, A., Rijksuniversiteit te Gent. (P).
- VAN DER GUCHT, R., Chercheur F.N.R.S. (I).
- VANDERSMISSEN, Georges, Directeur de la Fondation André Renard. (I).
- VAN HASSEL, Hugo, Secretaris-generaal van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek. (P).
- VAN HECKE, M., Adviseur bij het Kabinet van de Minister van Communautaire Betrekkingen. (P).
- VAN HOVE, L., Kabinetschef van de Minister van Communautaire Betrekkingen. (P).
- VERSTREKEN (Mej.), Onderzoeksattaché bij het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek. (P).
- WAUTERS, J.P., Hoofdingenieur, Directeur van de Dienst Industriële Planning en Economische Expansie bij het Ministerie van Economische Zaken. (I).
- WILLIAME, R., Mouvement « Montée humaine ». (P).

et les journalistes de :

- *La Libre Belgique* ;
- *La Flandre Libérale* ;
- *Vers L'Avenir* ;
- *La Dernière Heure* ;
- *Le Journal de Charleroi* ;
- *La Wallonie* ;
- *De Standaard* ;
- *La Cité* ;
- *Le Peuple* ;
- *Le Soir*.

